

Commune de



Présentation du diagnostic territorial

Sommaire

Introduction : Présentation du territoire

PARTIE 1. Diagnostic sociodémographique et économique

A. Profil démographique

B. Logement et habitat

C. Profil économique et agricole

D. Equipements, services et déplacements

PARTIE 2. Etat initial de l'environnement

PARTIE 3. Diagnostic paysager

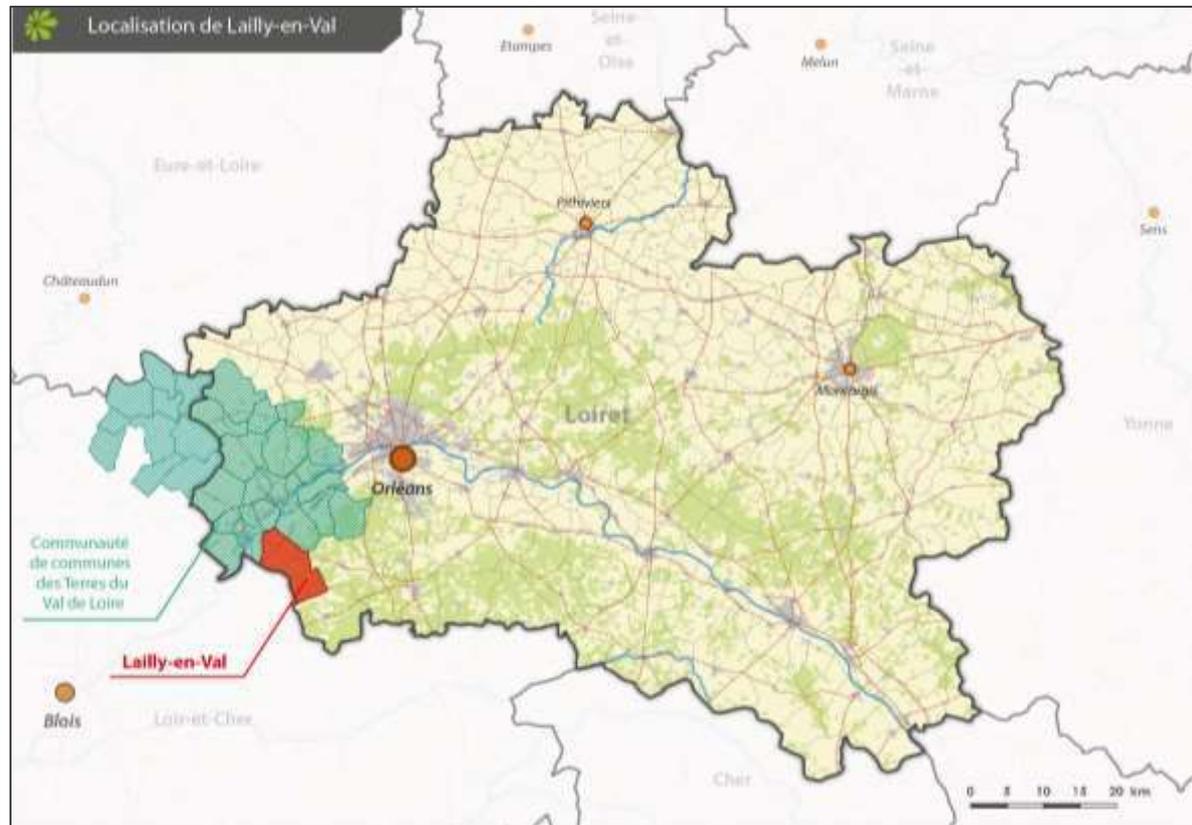
Présentation de territoire

Lailly-en-Val est une commune située à l'extrême ouest du **département du Loiret**. Sa limite communale marque le passage vers le Loir-et-Cher.

La commune se caractérise par sa **position transitoire entre le Val-de-Loire et la Sologne** qui se partagent le territoire.

Elle bénéficie d'une **localisation privilégiée** entre Orléans, à 24,5 km (36 min) et Blois à 35 km (36 min).

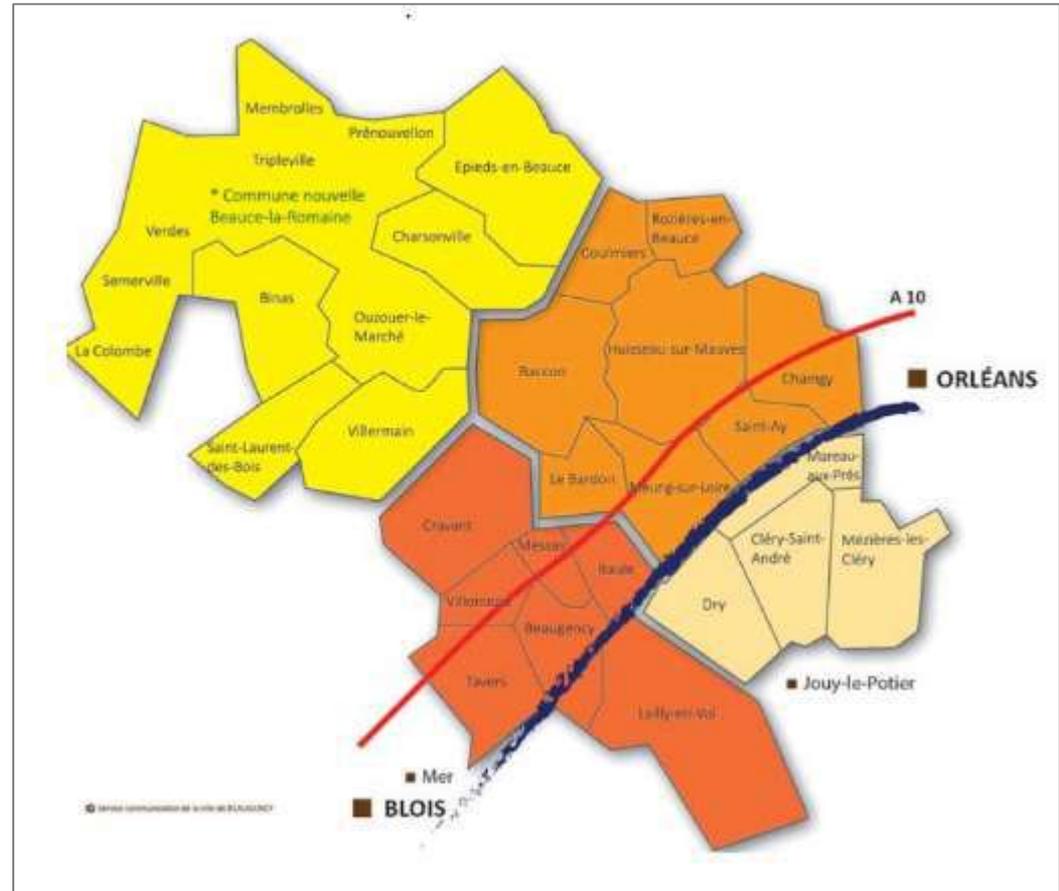
Elle couvre **4 561 hectares**.



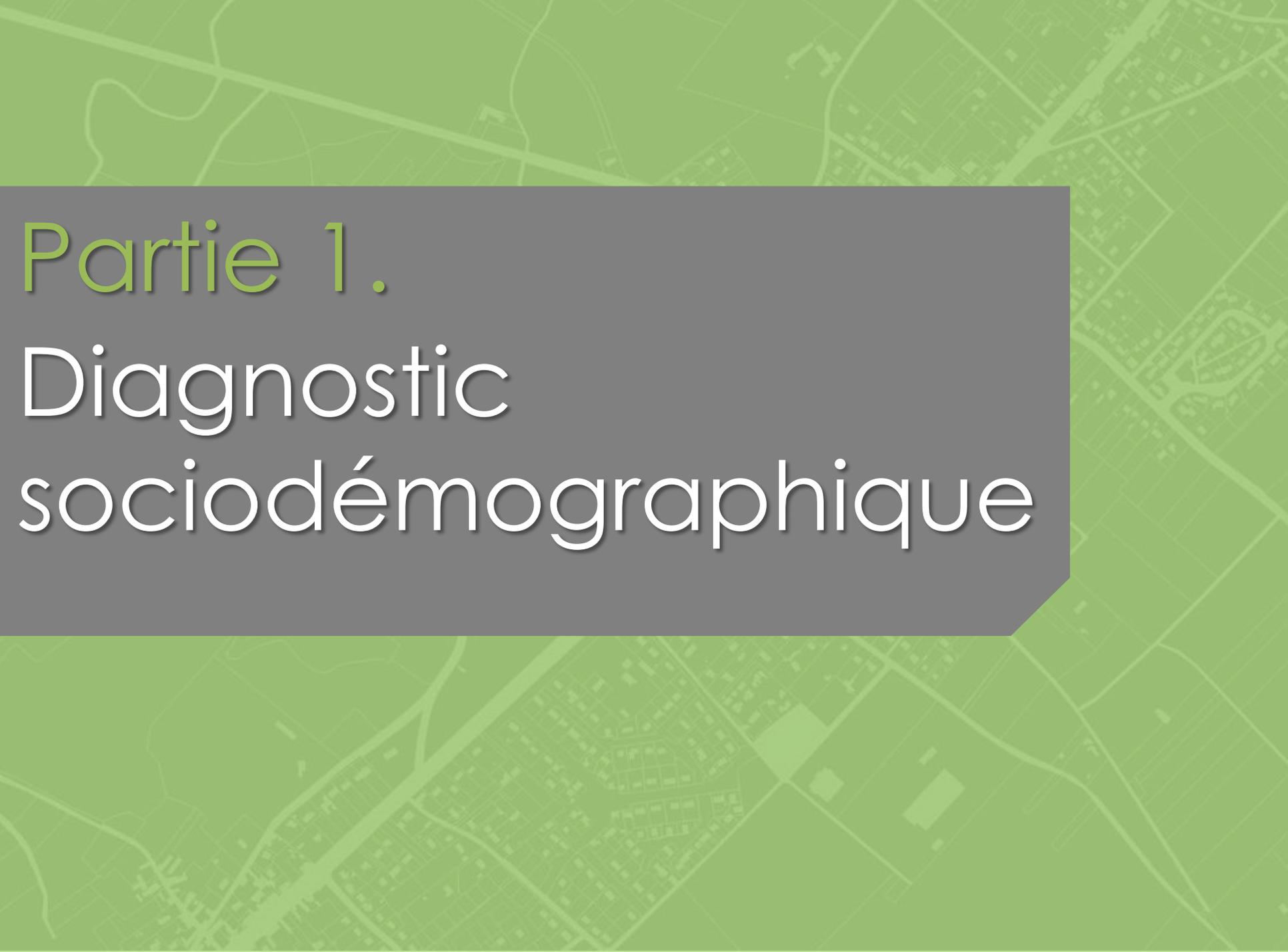
Présentation de territoire

La commune appartient :

- ✦ à la **Communauté de communes des Terres du Val de Loire**, créée au 1^{er} janvier 2017 et composée de 25 communes
- ✦ Le **Pays Loire Beauce** : composé de 38 communes et détenant la compétence d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un Schéma de Cohérence Territoriale depuis le 20 juin 2013.



Source : <http://www.commune-baule.fr>



Partie 1.

Diagnostic sociodémographique

A.

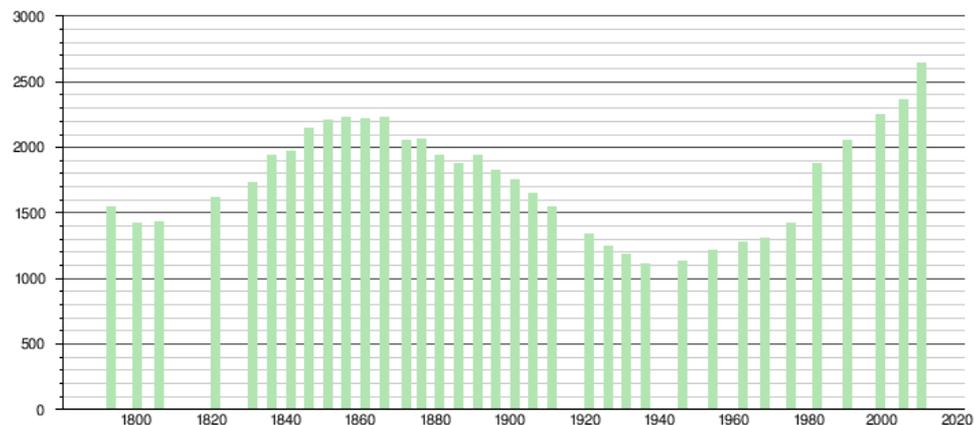
Profil démographique

Rappels historiques sur le développement de Lailly

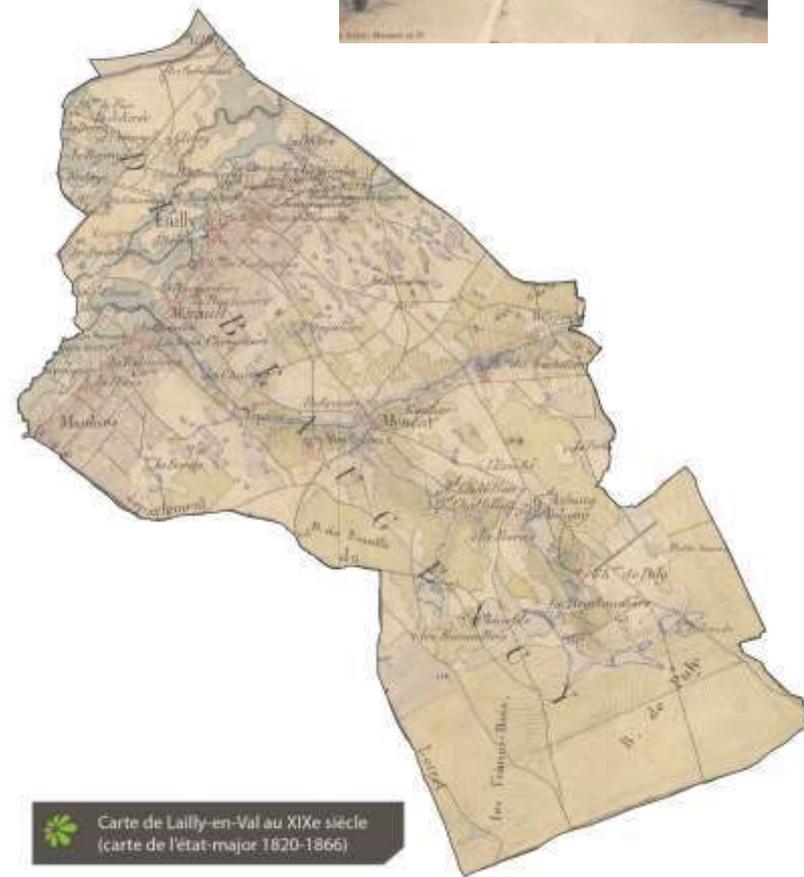
Historiquement située sur l'axe reliant Orléans et Blois qui a conféré à ce territoire traditionnellement rural une place stratégique.

La commune a ainsi connu un fort développement démographique qui s'est initié dès la période d'après guerre mais s'est accéléré à partir du début des années 1980.

L'affirmation de ce rôle résidentiel joué par Lailly s'est effectué dans le contexte du développement de l'agglomération Orléanaise. Elle s'est accompagnée d'un développement important des tissus bâtis.



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

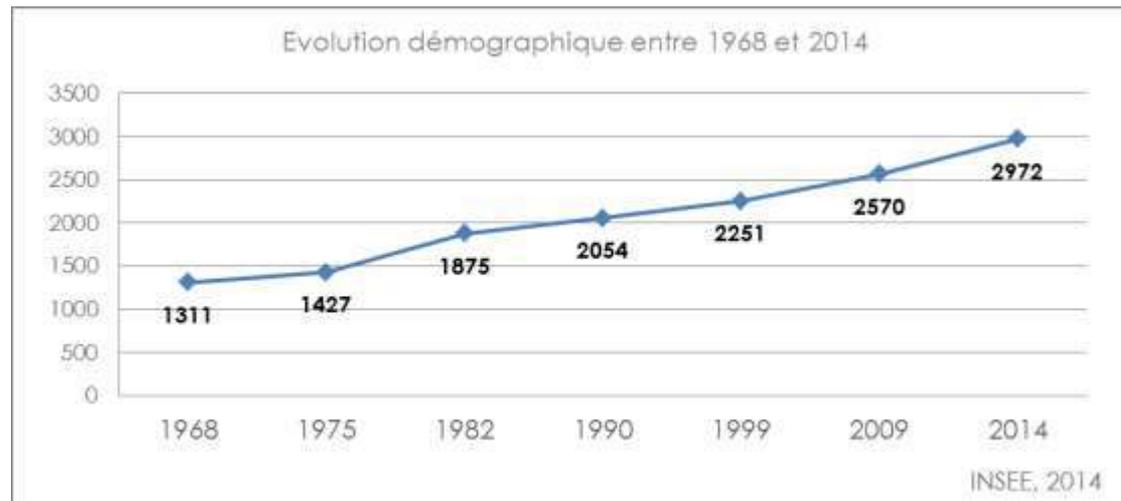


Une croissance démographique constante

- ✦ Une **croissance démographique constante** depuis 1968.
- ✦ Entre 1999 et 2014, + 721habitants soit une augmentation de la population communale de **+ 32 % d'habitants en 15 ans**.

- ✦ Un taux de croissance annuelle moyen de **+ 2,1 % / an** entre 1999 et 2014.
- ✦ Une accélération de la croissance démographique sur la dernière période de recensement (2009-2014) avec **+ 3,2 % / an**.

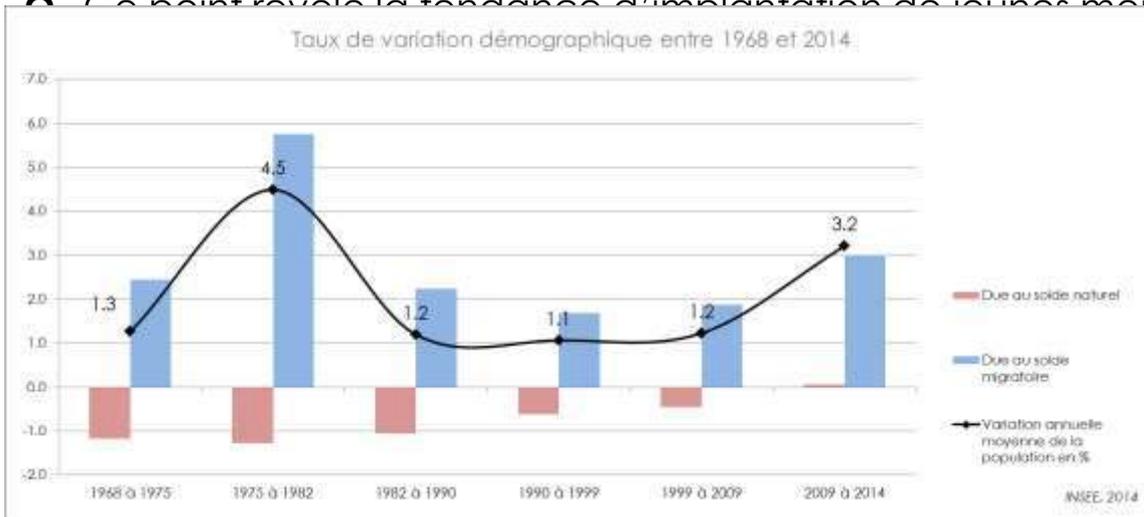
	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Population	1311	1427	1875	2054	2251	2570	2972
Taux de croissance annuelle moyen		+1.26	+4.48	+1.19	+1.07	+1.42	+ 3.13



... portée par l'attractivité du territoire

- La croissance démographique de Lailly-en-Val est constante et régulière dans ses tendances et ses origines.
- La tendance est entraînée par **un solde migratoire très dynamique contrairement au solde naturel qui reste négatif jusqu'en 2009.**

○ Ce point révèle la tendance d'implantation de jeunes ménages sur la commune.



Variation annuelle moyenne de la population en %

Due au solde naturel

Due au solde migratoire

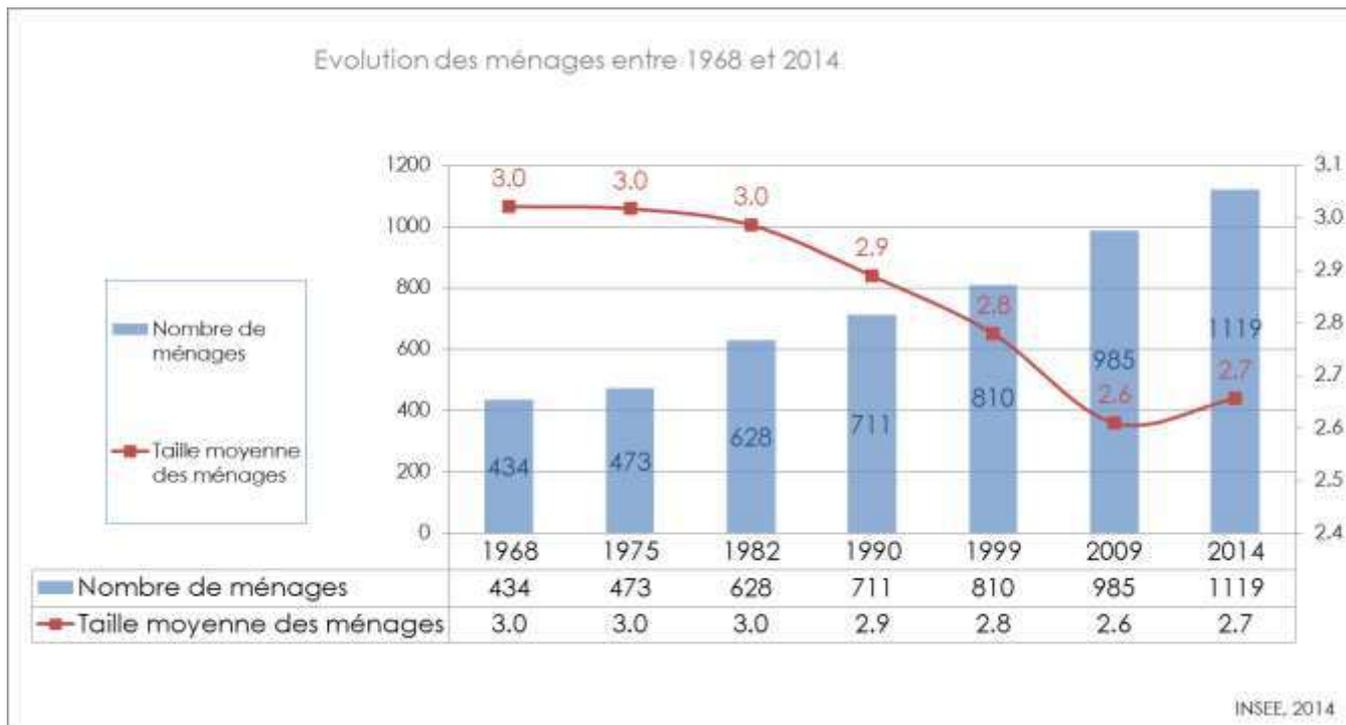
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	1.3	4.5	1.2	1.1	1.2	3.2
Due au solde naturel	-1.2	-1.3	-1.0	-0.6	-0.5	0.1
Due au solde migratoire	2.4	5.8	2.2	1.7	1.9	3.0

Evolution des ménages

La commune accueille **1119 ménages**.

Leur taille est élevée avec une **moyenne de 2,7 personnes par ménages en 2014**. Ce chiffre se situe au-dessus de la moyenne départementale (2,3) et constitue un indicateur de l'attractivité de la commune pour les ménages avec plusieurs enfants.

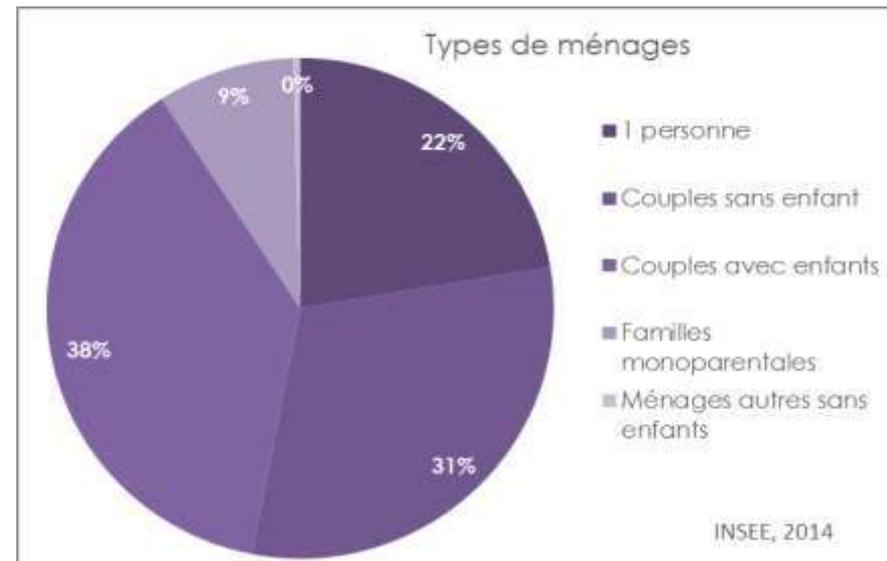
Elle est par ailleurs marquée par **une tendance au desserrement**, depuis les années 70. Cette dynamique est visible à l'échelle nationale. Elle est imputable à des phénomènes de société (vieillesse de la population, évolution des modes de vie : familles monoparentales, séparation, célibat, etc...).



Composition des ménages

Un ménage, au sens statistique de l'INSEE, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

- ✦ Les ménages sont en majorité constitués de **couples avec enfants** (38 % des ménages).
- ✦ **31 % des ménages sont des couples sans enfant**. Il s'agit principalement de ménages dont les enfants ont quitté le domicile familiale en entrant dans la vie active.
- ✦ **22 %** des ménages sont constitués d'**une personne vivant seule** dans son logement. Cette part importante renvoie généralement à des personnes âgées. Ces personnes seules se concentrent dans le centre-bourg.

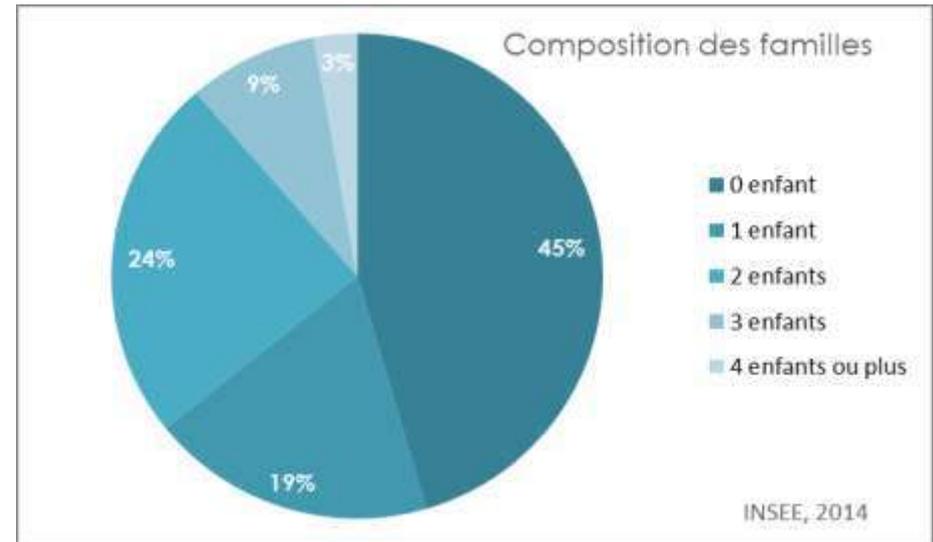


Composition des familles

Une famille est un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

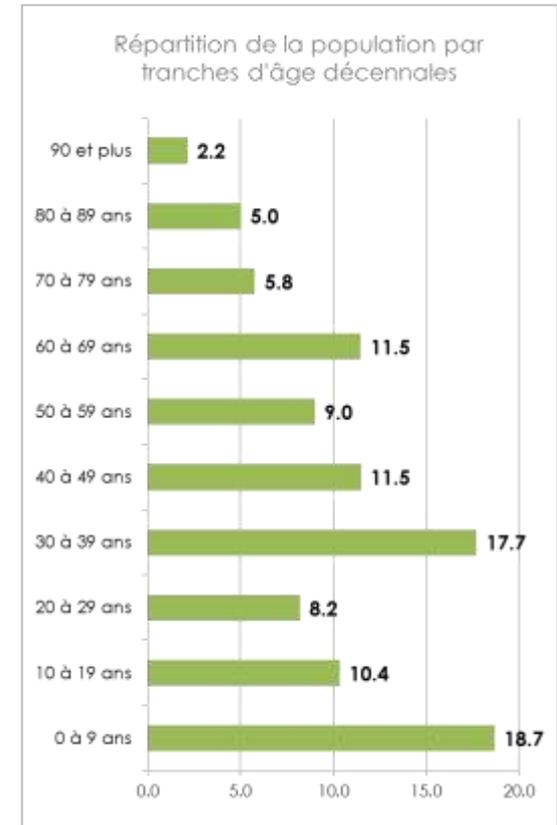
- soit d'un avec couple, avec ou sans enfant ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

- ✦ La commune compte 858 familles, soit 77 % des ménages.
- ✦ Les familles avec enfants sont largement représentées, 45% des familles
- ✦ Les familles avec deux enfants ou avec enfant unique (de moins de 25 ans) représentent respectivement 24% et 19%.
- ✦ Les « grandes familles » (plus de 3 enfants) sont plus faiblement représentées avec 12% des familles parentales.

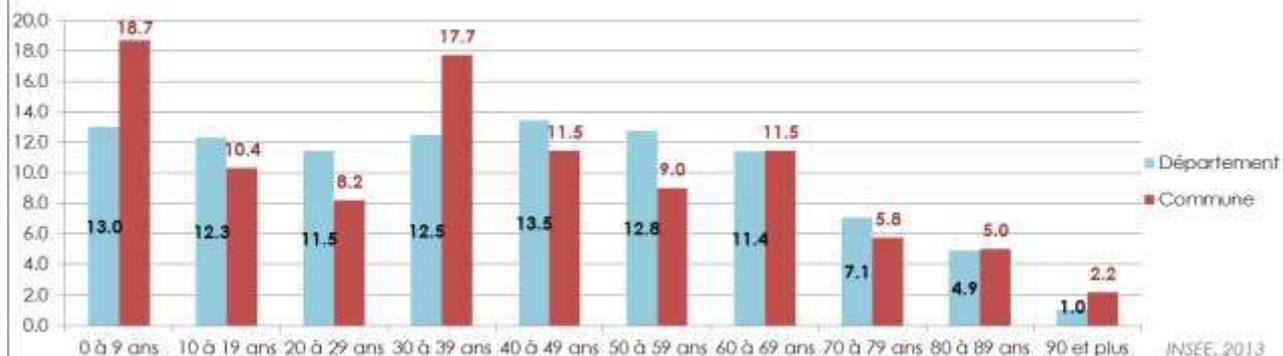


Structure des âges de la population

- ✦ La tranche d'âge dominante est celle des 0-9 ans, directement suivie des 30-39 ans et des 40-49 ans /60-69 ans.
- ✦ Au regard des tendances départementales, on observe :
 - Une sous-représentation des 20-29 ans (majoritairement en études) (- 2,8 % que la tendance départementale) et des 50-59 ans (- 3,8 % que la tendance départementale).
 - Vieillesse de la population : Certaines classes d'âges sont mieux représentées à l'échelle communale que départementale : les 60-69 ans, les 80-89 ans et les 90 ans et plus.



Représentation des tranches décennales par rapport au département

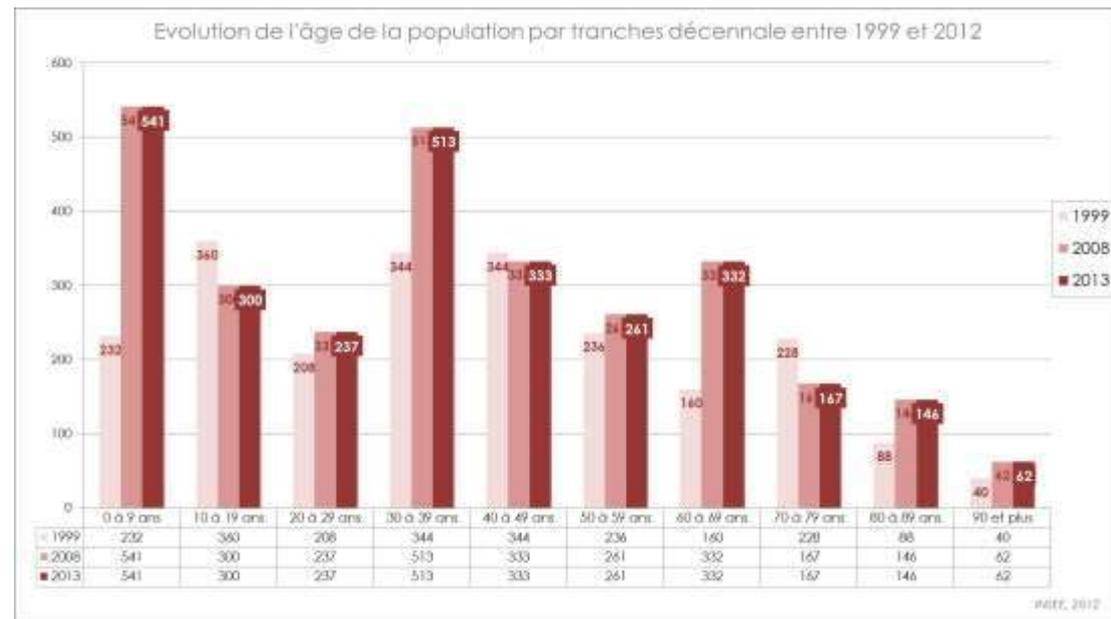


Structure des âges de la population



✦ Ce constat est corroboré par l'**indice de jeunesse** (rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans déterminant le renouvellement des générations) de **1,19**. Cela témoigne de la capacité de la population à assurer son renouvellement de manière endogène (supérieur à 1).

- ✦ Néanmoins un certain vieillissement de la population avec :
 - ✦ une diminution des 10-20 ans et des 30-50 ans.
 - ✦ une augmentation des classes de plus de 50 ans depuis 2008.
- ✦ On observe cependant une forte augmentation des classes d'âges jeunes : 0-9 ans et 30-39 ans, de puis 2008.



Répartition géographique de la population

La répartition de la population à l'échelle de la commune permet de constater la concentration de la population sur le tiers nord la commune où situe le bourg et la majorité des écarts bâtis.

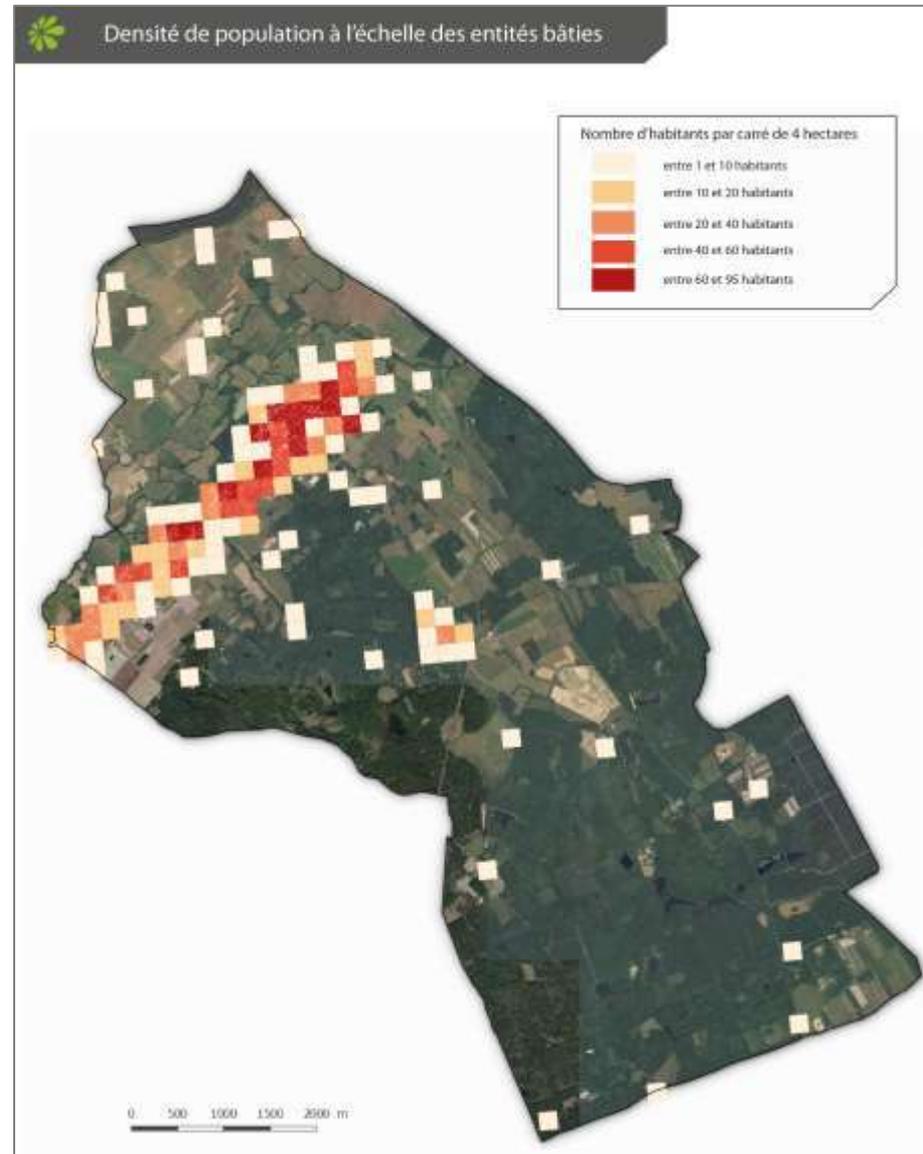
- **Le bourg** concentre la majorité de la population communale avec **92.9 %** pour 2491 habitants.
- La commune dispose d'**un hameau principal** : Moncay qui abrite 85 habitants, soit **3.2 %**.
- **Les écarts bâtis** habités accueillent **3.9%** de la population communale, soit 105 habitants.



Répartition géographique de la population

Les densités de population à l'échelle des entités bâties permettent d'observer une densité moyenne globalement plus faible qu'à l'échelle du Loiret avec une moyenne **de 65 habs / km² contre 99 dans les tissus bâtis du Loiret.**

Les fortes densités se concentrent dans les tissus bâtis anciens



B.

Logement et habitat

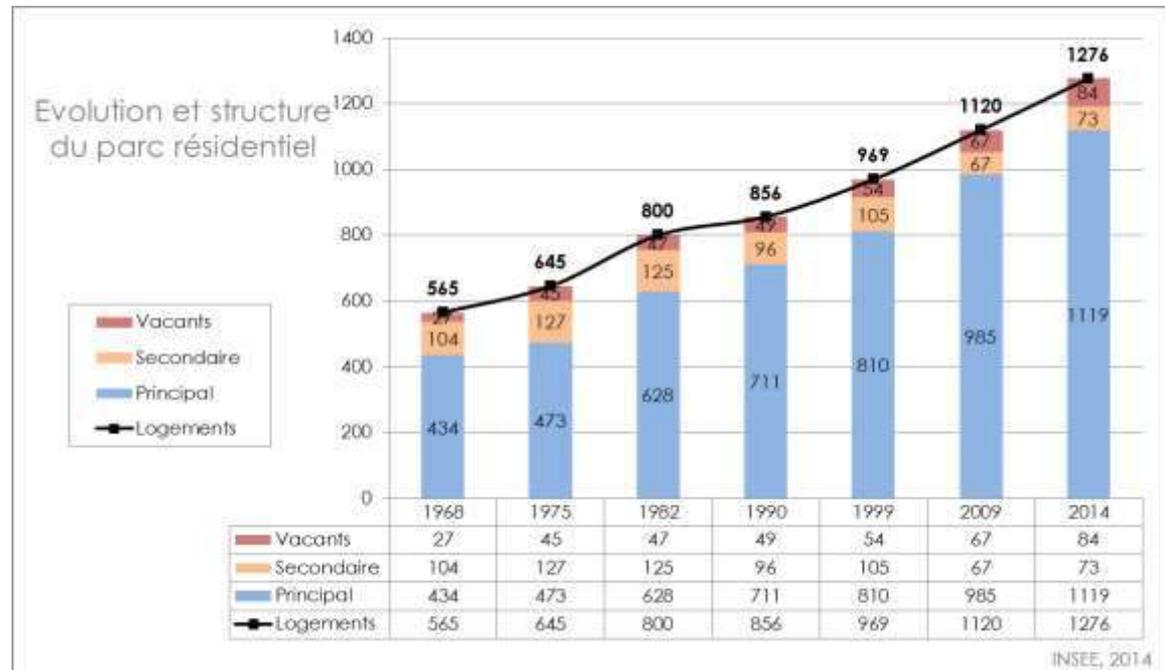
Un marché de la construction très dynamique

Croissance du parc résidentiel

- ✦ Un parc résidentiel composé de **1276 logements** en 2014.
- ✦ Ce chiffre témoigne du dynamisme de la construction à Lailly-en-Val : **+ 307 logements** entre 1999 et 2014, correspondant :
 - ✦ à une croissance totale du parc de 24 %,
 - ✦ À une moyenne de **+ 20 logements par an** sur cette période.

	1999	Evolution 1999 - 2014		2014	% du parc en 2014
		Nombre	%		
Résidences principales	810	309	28	1119	88
Résidences secondaires et logements occasionnels	105	-32	-44	73	6
Logements vacants	54	30	36	84	7
Total	969	307	24	1276	100

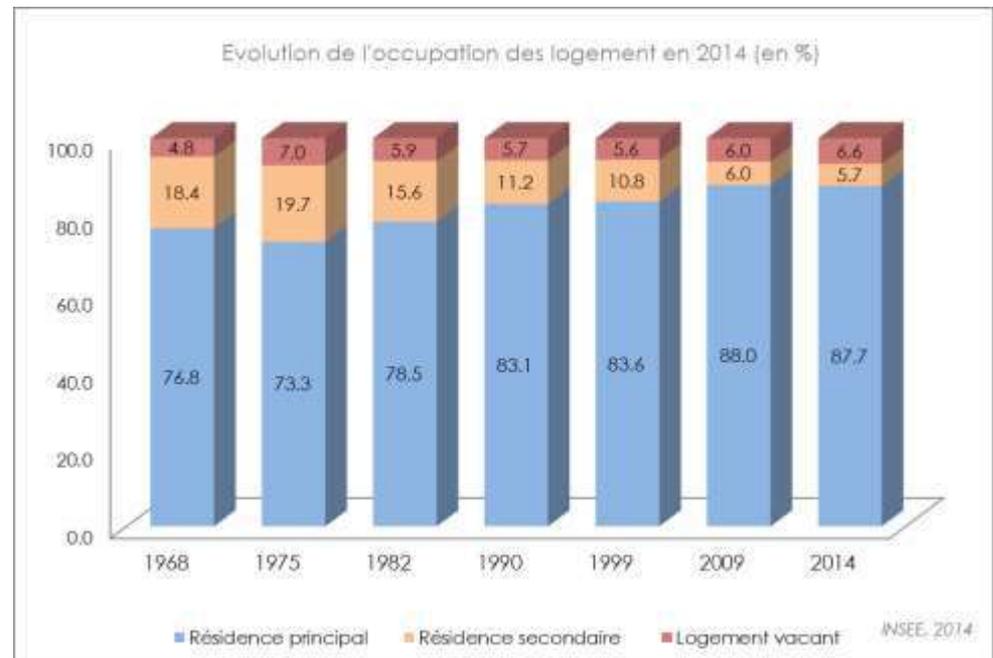
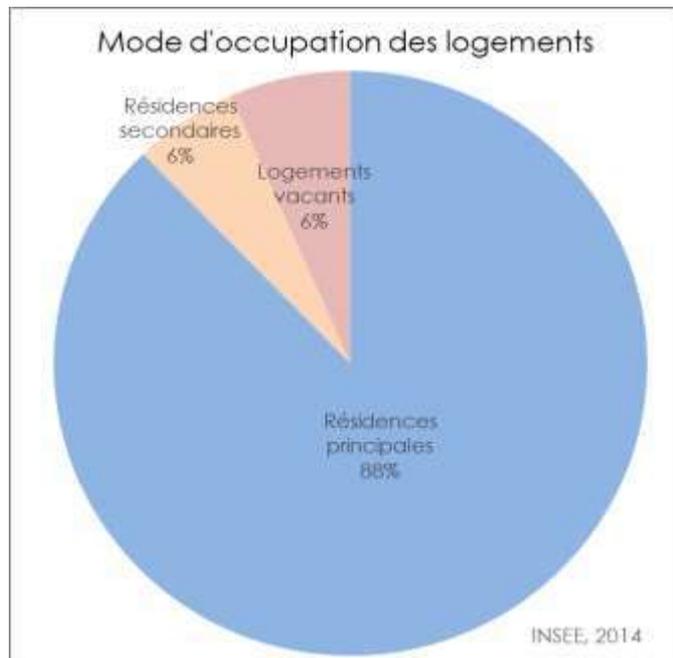
INSEE, 2014



Mode d'occupation des logements

Occupation du parc

- ✦ **88 % du parc est utilisé en résidence principale.**
- ✦ La vacance résidentielle concerne 6 % des logements (84 logements vacants). Il est généralement admis que 7 % de résidences vacantes est un taux « normal », c'est à dire lié à la fluidité du marché : mise en vente, problèmes de succession, travaux, ...
- ✦ La commune possède 6 % de résidences secondaires (73 logements).
- ✦ Au total, le parc « inactif » s'élève à **157 logements.**



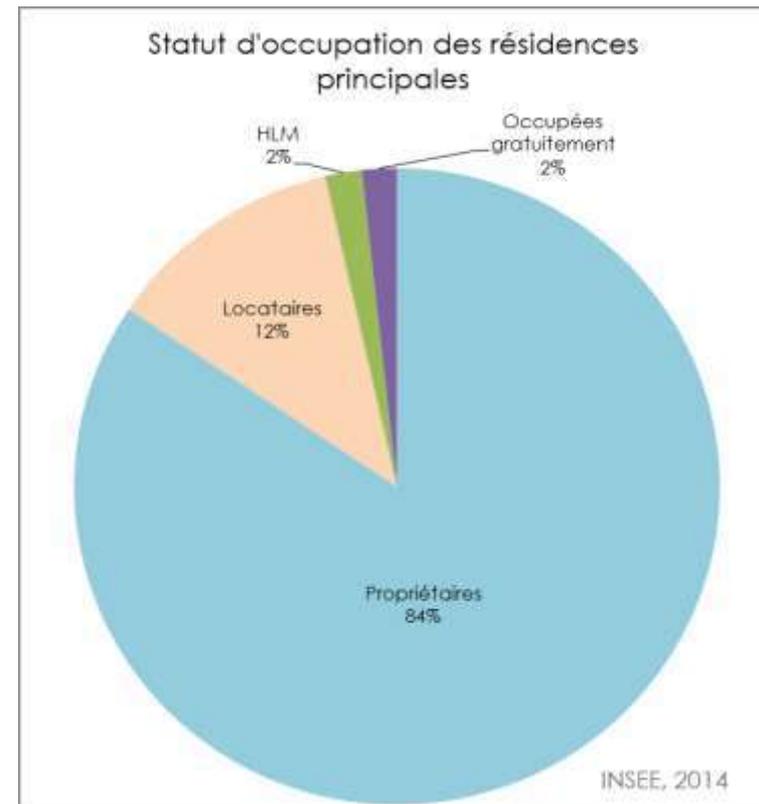
Mode d'occupation des logements

✦ Pour les **1119 résidences principales** :

- ✦ Une **grande majorité est occupée par ses propriétaires (84 %)**,
- ✦ Le locatif représente 14% du parc résidentiel comprenant :
 - ✦ 12 % de locatif libre,
 - ✦ 2 % de logements HLM.
- ✦ Les logements occupés gratuitement sont très minoritaires (2%).
- ✦ La commune n'est pas astreinte au respect du taux SRU .

	Nombre de résidences principales	% du parc résidentiel
Propriétaires	945	84
Locataires	135	12
HLM	20	2
Occupées gratuitement	19	2
	1119	100

INSEE, 2014

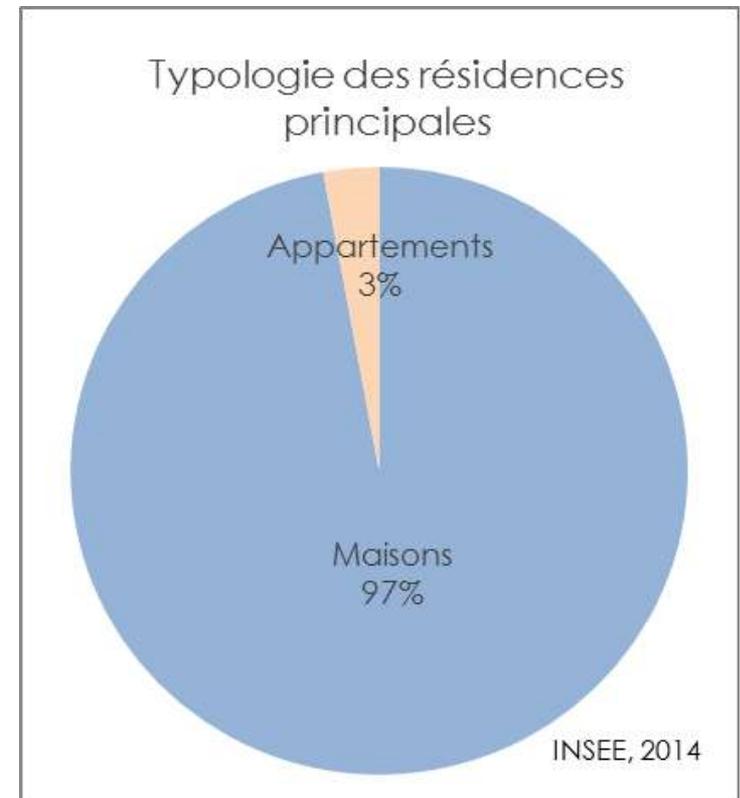


Typologie des logements

- ✦ Le parc est en majorité constitué de avec **maisons individuelles : 97 %** des résidences principales avec 1236 logements.
- ✦ **Les appartements représentent 3% des résidences principales** (37 appartements).

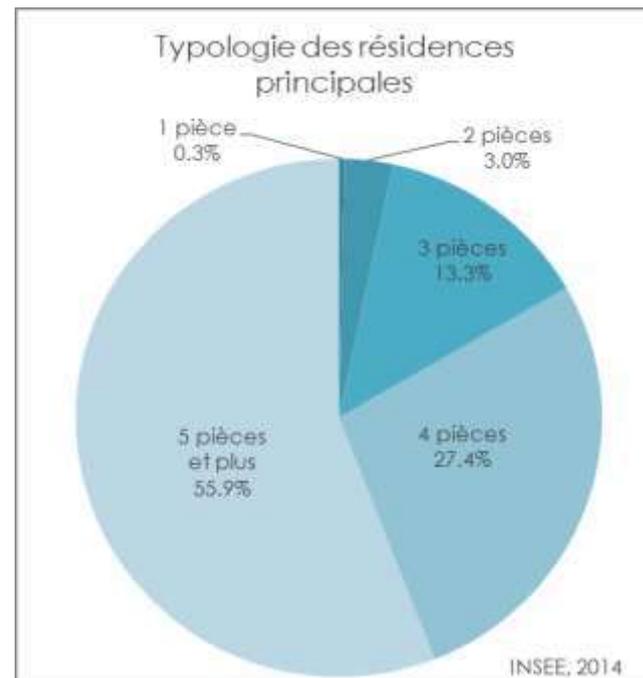
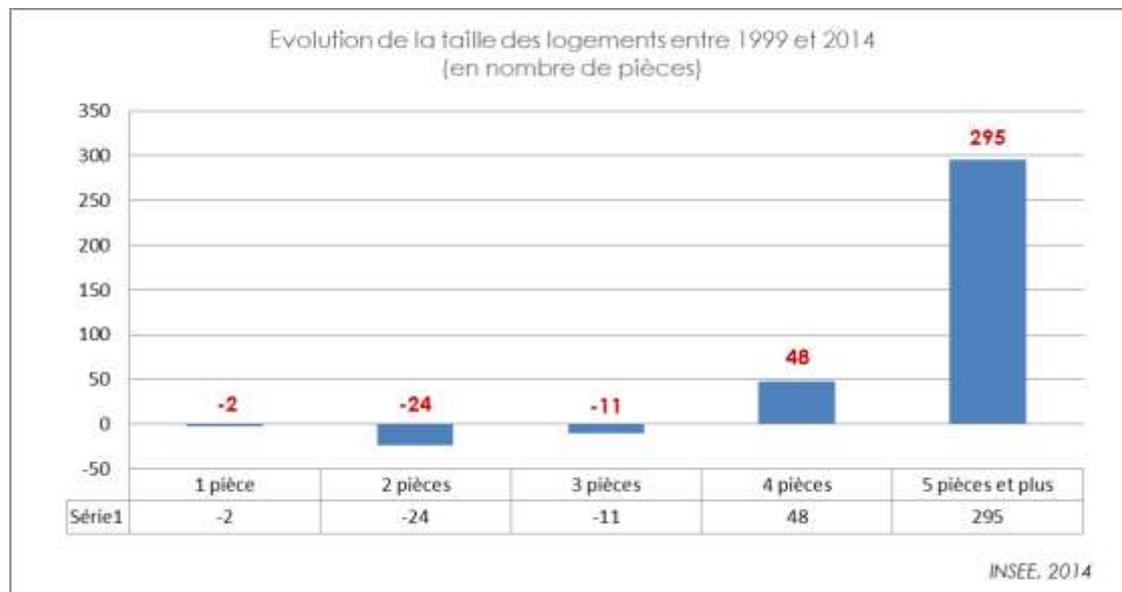
	% du parc résidentiel	Nombre de logement
Maisons	97	1236
Appartements	3	37
Total	100	1273

INSEE, 2014



Taille des logements

- ✦ Le parc résidentiel est en grande majorité constitué de **logements de grande taille** : la classe dominante est les logements de 5 pièces ou plus (55.9 %) du parc suivie des T4 (27.4 %).
- ✦ **Les plus petits logements (de T1 à T3) ne représentent que 16.6** du parc.
- ✦ Entre 1999 et 2014, on observe **une concentration des constructions sur les T5 et plus et de manière moins spectaculaire sur les T4**, et une diminution des constructions des T2, T3 et T1.



Confort et performance énergétique du parc

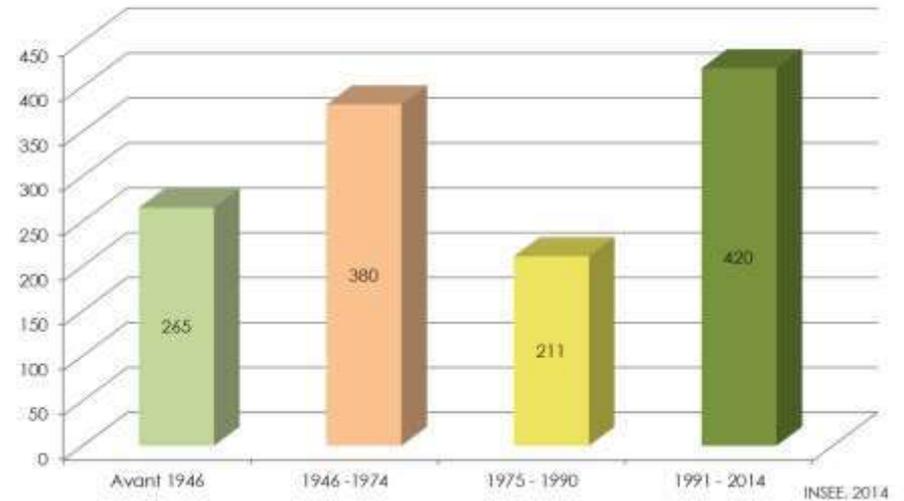
« constructions anciennes », antérieures à 1945 : utilisation de matériaux traditionnels, locaux et présentant une **performance énergétique globalement meilleure**. Cette partie du parc représente une part de **20.8%**

La période 1946-1975, soit la période des « 30 glorieuses », caractérisé par l'emploi de **matériaux industriels** (ciment, béton, matériaux préfabriqués) qui ont produit les **logements les plus énergivores du parc résidentiel**. Les efforts de rénovation doivent se porter de manière privilégiée sur ces constructions qui représentent **29.8 % du parc résidentiel**.

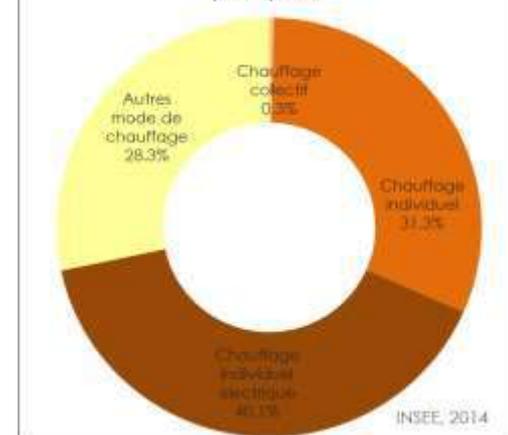
La période des constructions « moderne », de 1975 jusqu'à 1990, utilisation de **matériaux industriels** (ciment, béton, matériaux préfabriqués) qui ont produit les logements les plus énergivores du parc résidentiel. Ces constructions représentent **16.5% des résidences principales**.

Enfin, les logements « contemporains » (1991-2014) se caractérisent par une performance en hausse au fil des réglementations thermiques successives. La part est la plus importante avec **32.9 % des logements concernés**.

Périodes de constructions du parc résidentiel



Système de chauffage des résidences principales



B.

Profil économique et agricole

L'emploi des Laillylois

Population active

Sur la commune de Lailly-en-Val, on comptait **1388 actifs en 2014**. La population communale est relativement active (46.7 %).

On compte **158 d'actifs de plus en 2014 par rapport à 2009, soit une hausse de 12.8% des actifs**.

La commune est aujourd'hui attractive pour la population active mais n'ayant pas nécessairement un emploi.

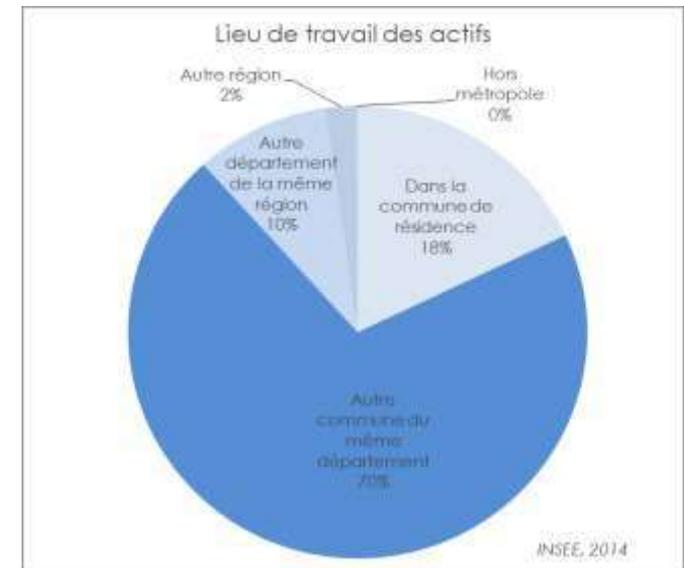
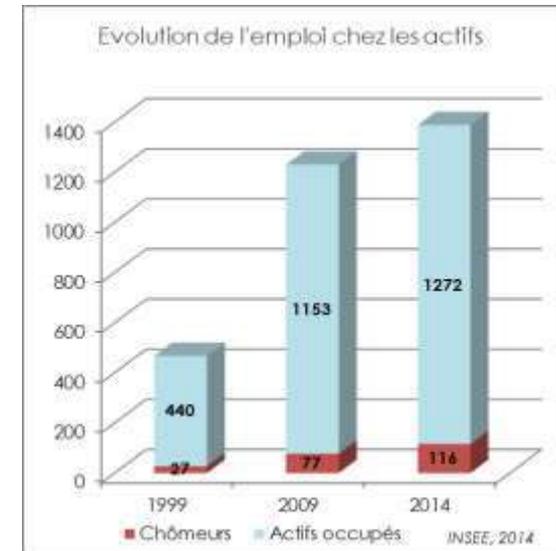
Evolution du chômage

Le taux de chômage est important, avec 6.6 % des actifs (116 personnes), mais inférieur à la moyenne nationale (10%, en 2014).

L'évolution du taux de chômage a relativement été importante sur la dernière période 2009-2014 avec 39 chômeurs de plus, soit une évolution de 50.7%.

Migration pendulaire / alternante

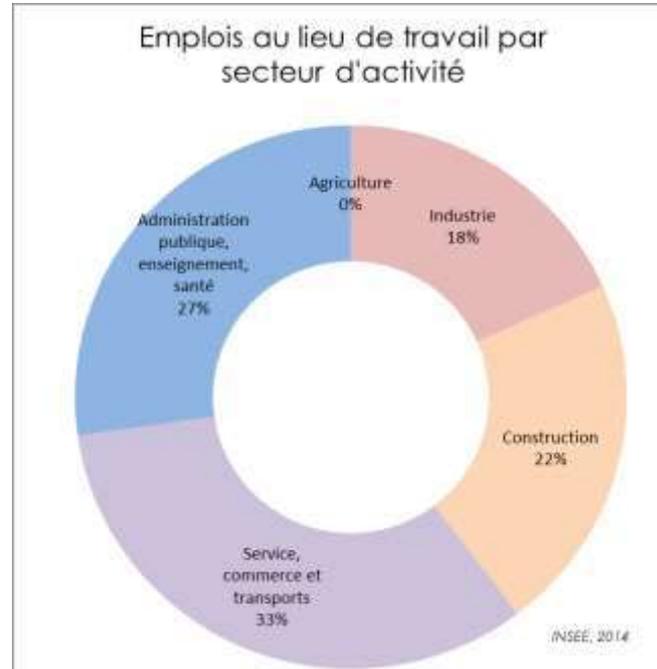
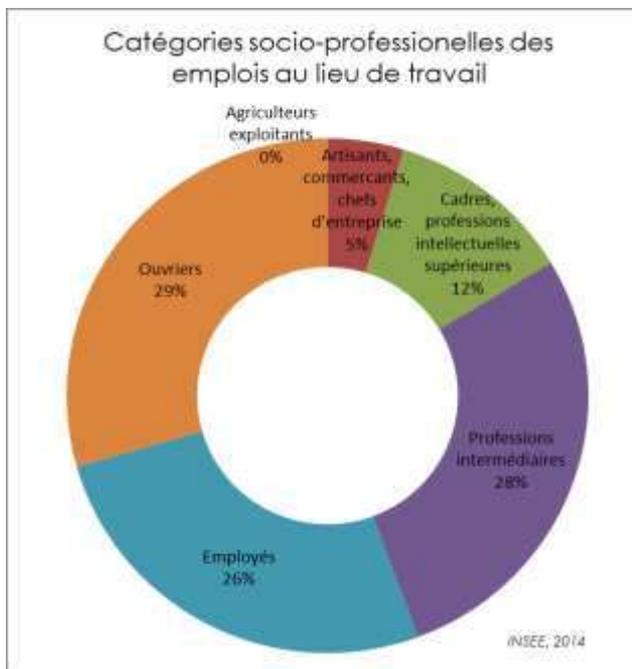
Sur les 1248 personnes ayant un emploi, seuls **18 % travaillent sur la commune**. La majorité des travailleurs effectuent ainsi des migrations alternantes : en majorité dans une **autre commune du département**, et pour 10 %, dans un autre département de la région, qui s'explique par la proximité du Loir-et-Cher. Enfin 2% travaillent dans une autre région (28 personnes).



Les emplois du territoire

La commune offrait 532 emplois en 2014. Ce chiffre marque une baisse de 4.3 % des postes par rapport à l'offre de 2009 (- 24 emplois).

L'emploi communal est majoritairement issu des activités du tertiaire privé et administratif (60.4%). Les autres secteurs économiques sont ceux de la construction offrant 21.3% des postes et de l'industrie(18.3 %). Selon l'INSEE, l'agriculture ne comptabilise aucun emploi, cependant cette information est à relativiser avec les données de l'atelier agricole.



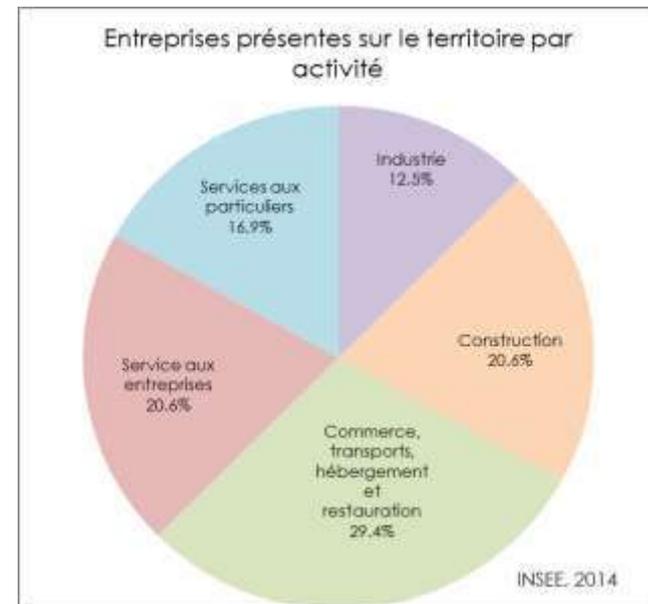
Les entreprises du territoire

Les entreprises implantées dans le territoire

En 2015, on comptait **136 entreprises implantées** sur la commune (hors exploitations agricoles).

Les entreprises de Lailly-en-Val relèvent majoritairement du secteur tertiaire (66,9 %) :

- 29,4 % correspondent à des commerces, des entreprises de transport, d'hébergement et de restauration (40 entreprises),
- 20,6 % correspondent à des services aux entreprises (au nombre de 28).
- 16,9 % sont des entreprises de services aux particuliers (au nombre de 23).
- Le secteur de la construction est également bien représenté à l'échelle communale avec 28 entreprises qui représentent 20,6 % des entités économiques.
- Enfin, avec ses 17 entreprises industrielles, le secteur secondaire représente 12,5 % des entités économiques.

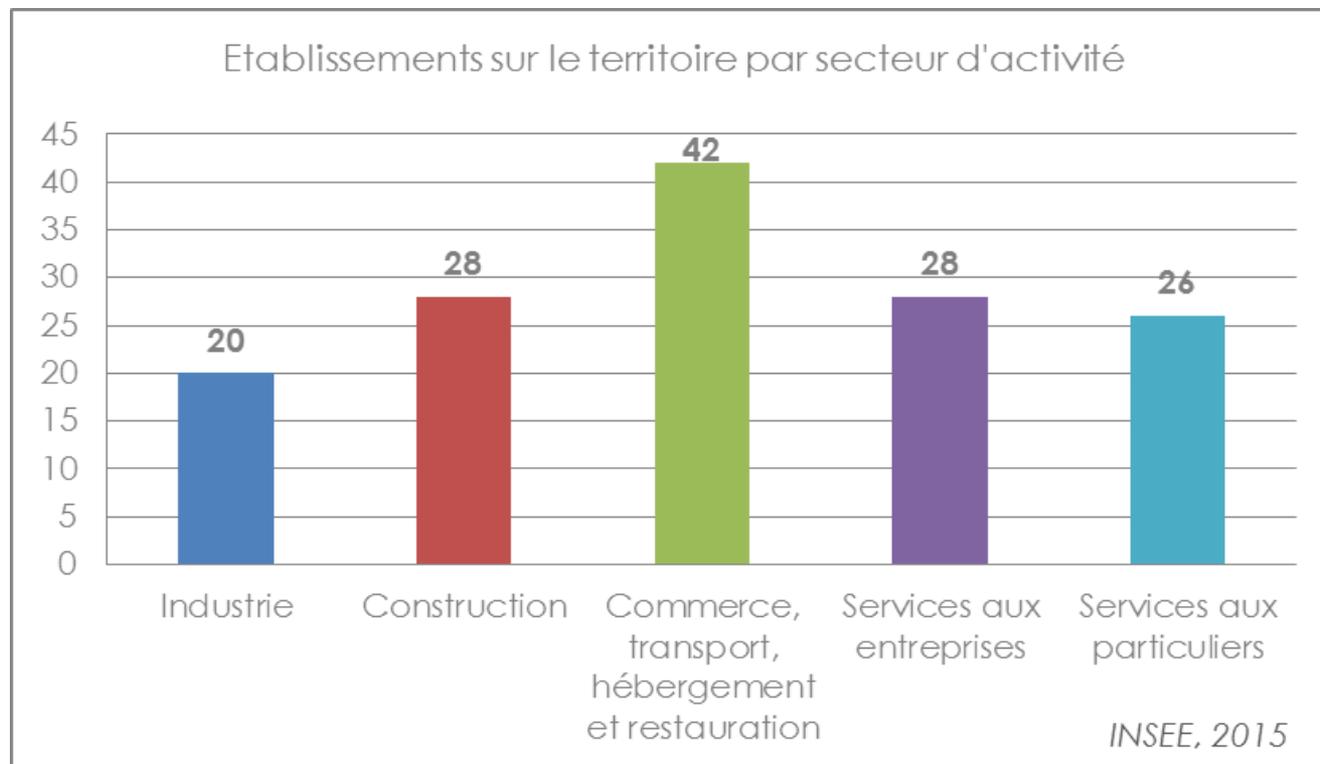


	Nombre	%
Entreprises totale en 2015	136	100%
Industrie	17	12.5
Construction	28	20.6
Commerce, transports, hébergement et restauration	40	29.4
Service aux entreprises	28	20.1
Services aux particuliers	23	16.9

INSEE, 2015

Les entreprises et les emplois du territoire

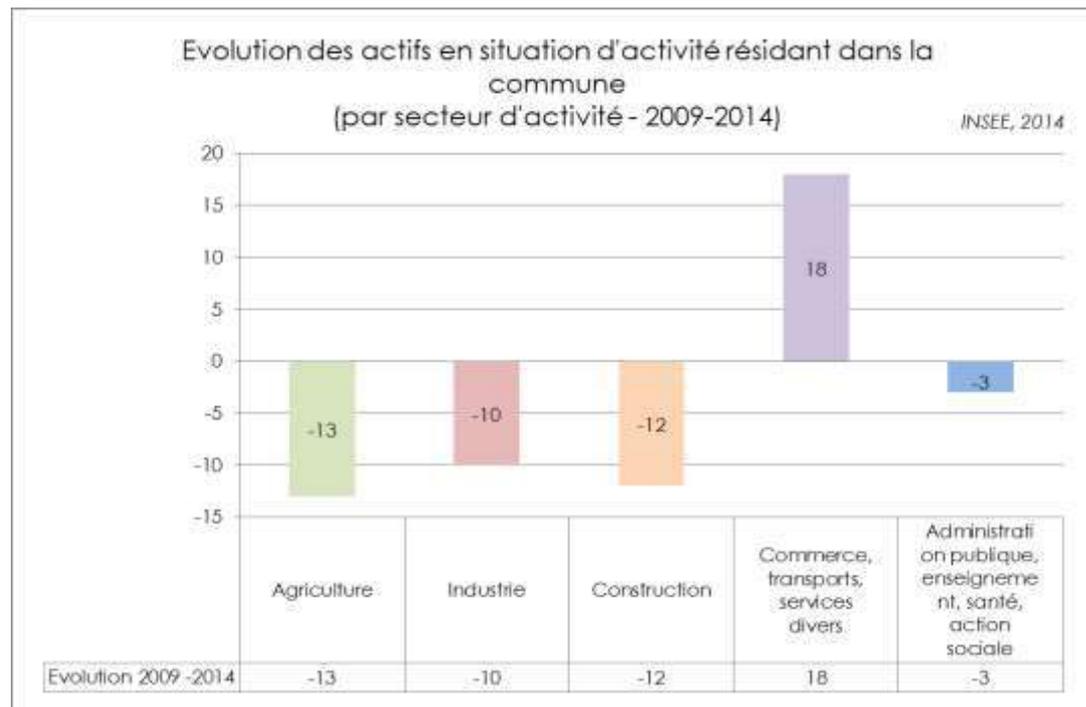
L'approche économique du territoire par établissement témoigne du fait que les commerces (29.2 %) et les entreprises de construction, de services aux entreprises (19.4 % chacun) et services aux particuliers (18.1%) sont les plus génératrices d'unités de production (géographiquement individualisées), alors que l'industrie n'occupe finalement que 13.9 % des implantations économiques.



Les tendances de l'emploi

L'évolution de la structure de l'emploi témoigne de cette baisse du nombre de poste sur Lailly. Cette tendance résulte de la fermeture d'unités de production industrielle et de la diminution des emplois issus des services et commerces privés.

Les secteurs du Commerce, transports et service divers ont eux été créateurs d'emplois sur les 5 ans.



Lailly, un pôle de services

ENTITES BATIES
«Le Bourg Nord-Est»



	Bâti ancien
	Bâti récent
	Activités
	Agricole
	Equipements/Espaces publics

①	Eglise
②	Local incendie
③	Boulo-drome + parking camping cars
④	Mairie + maison des associations
⑤	Relais assistantes maternelles
⑥	Ecoles
⑦	Cimetière
⑧	Station d'épuration + stand de tir
⑨	Salle Vol Soignée
⑩	Ancienne salle paroissiale
⑪	Gymnase + terrains de tennis
⑫	Equipements sportifs
⑬	Terrain de football
⑭	Gymnase

Lailly, un pôle de services

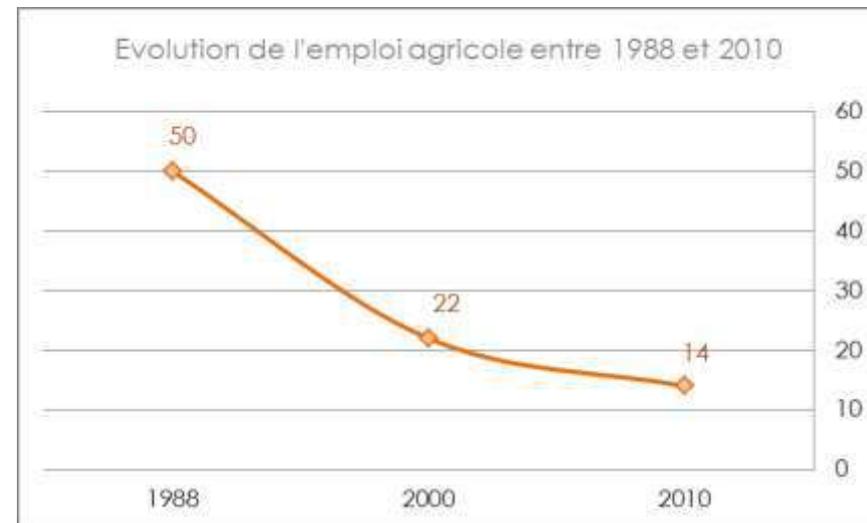


La place de l'activité agricole

↘ Le secteur agricole de Lailly génère 14 emplois.

Le secteur a par ailleurs connu des évolutions représentatives des dynamiques connues par le monde agricole en France depuis 30 ans :

- Une **baisse importante du nombre de sièges d'exploitation depuis 1988 : - 74.4%**
- Une **baisse du nombre d'emplois offerts** par le secteur avec - 36 postes correspondant à une perte de près de 72% des emplois par rapport à 1988.
- **10 exploitations ont été recensées en 2017 lors de l'atelier agricole**



L'agriculture

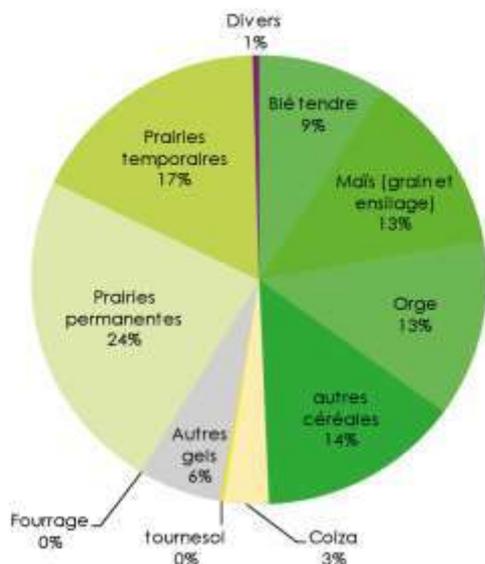
Le système agricole présente une orientation technico-économique centrée sur la polyculture et le polyélevage. Cette orientation est restée inchangée au fil des recensements.

Sur le plan agraire, les prairies permanentes et temporaires sont majoritaires (41 %), puis les céréales (14 %), le maïs (13 %) et l'orge (13%) puis vient ensuite le blé tendre (9%).

La surface agricole utile a connu une importante augmentation qui laisse penser que les exploitations subsistantes sur le territoire ont connu un fort développement dans leur superficie.

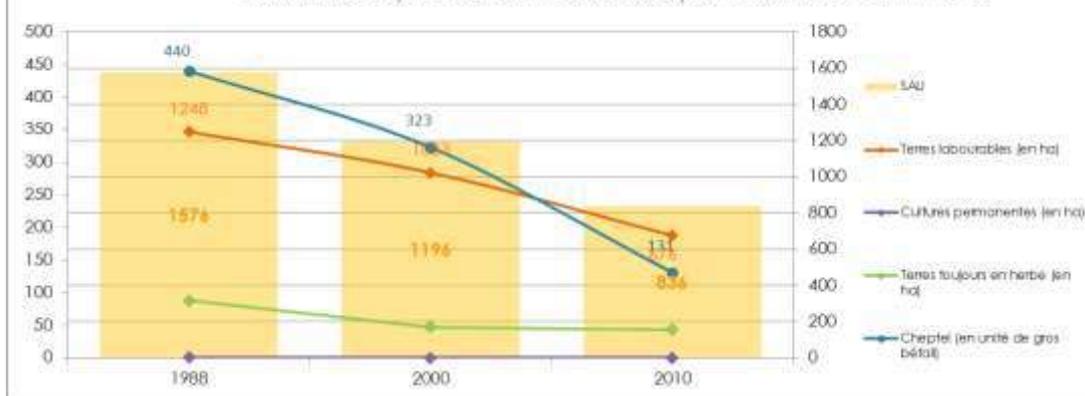
Il à noter que les terres sont pour beaucoup difficilement cultivable et de qualité moyenne.

Cultures dominantes de la SAU en 2012



	2010	2000	1988
Cheptel (en unité de gros bétail)	131	323	440
Terres labourables (en ha)	676	1023	1248
Cultures permanentes (en ha)	s	s	2
Terres toujours en herbe (en ha)	156	170	318
SAU	836	1196	1576

Evolution des systèmes culturaux des exploitations de la commune



L'agriculture

Carte agricole de Lailly-en-Val

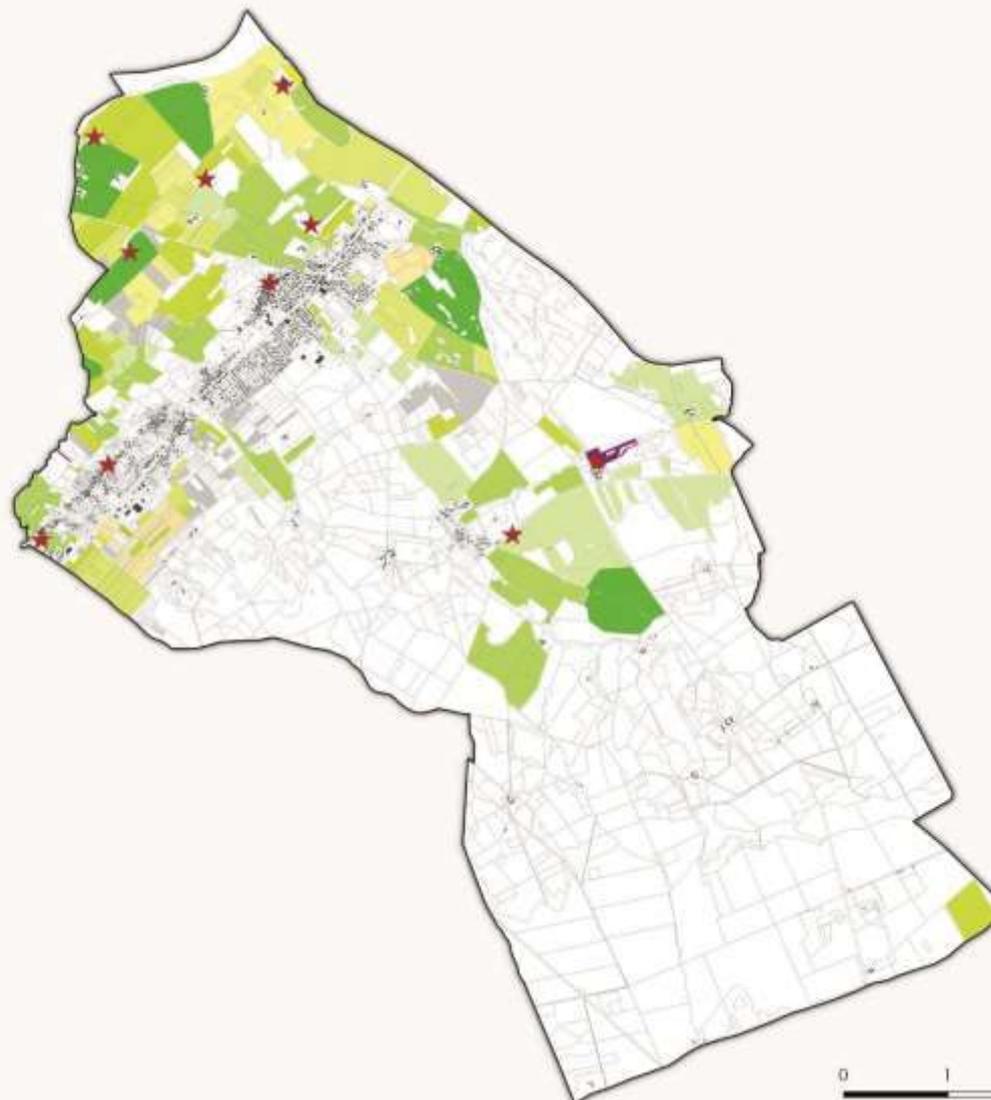
Légende

★ Sièges d'exploitation

Groupe de cultures majoritaire dans l'ilot

- BLE TENDRE
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- ORGE
- AUTRES CÉRÉALES
- COLZA
- TOURNESOL
- AUTRES GELS
- FOURRAGE
- PRAIRES PERMANENTES
- PRAIRES TEMPORAIRES
- DIVERS

Donnée : Registre parcellaire graphique; 2012



Gestion des déplacements

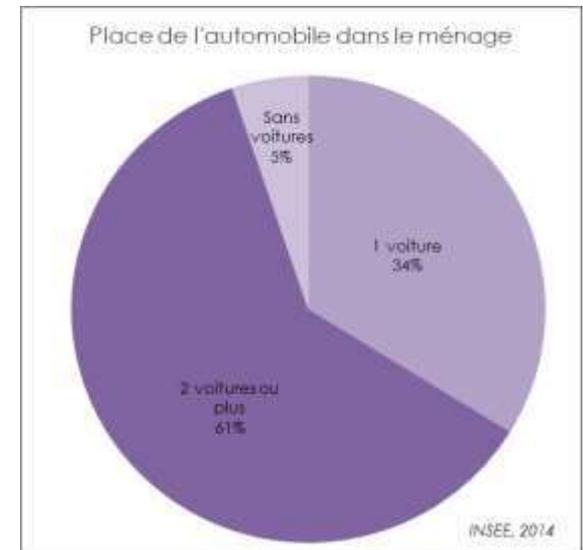
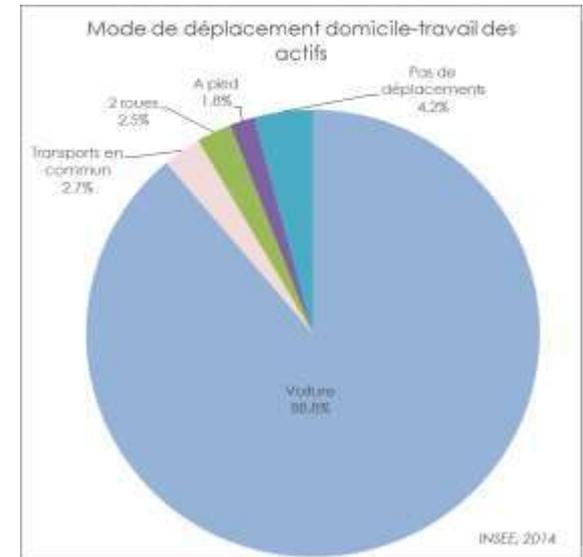
Moyens de transport des Laillylois

La place prépondérante de l'automobile

Le moyen de déplacement privilégié des habitants demeure la voiture. En témoigne la place de l'automobile dans les ménages :

94.8 % des ménages sont dotés d'au moins une voiture. Et pour plus de la moitié des ménages laillylois de plus de 2 véhicules (60%).

La part des ménages sans voiture reste relativement faible, 5.2% des ménages.



Gestion des déplacements

La route départementale 951

- Traverse le bourg
- Liaison Blois – Orléans.
- Voie structurante pour le territoire
- Susceptible de générer des dysfonctionnements des territoires urbanisés traversés
- Cet axe est en partie doté d'une piste cyclable séparé de l'emprise routière.

La route départementale 19

- Relie Lailly à Beaugency et à la Route Nationale 152 vers l'Ouest et à Ligny-Ribault au sud
- Liaison historique de la commune qui s'implante sur un axe nord-ouest/sud-est.

La commune est ensuite dotée d'un réseau secondaire, structurant à l'échelle communale, ainsi que des dessertes résidentielles.



Gestion des déplacements

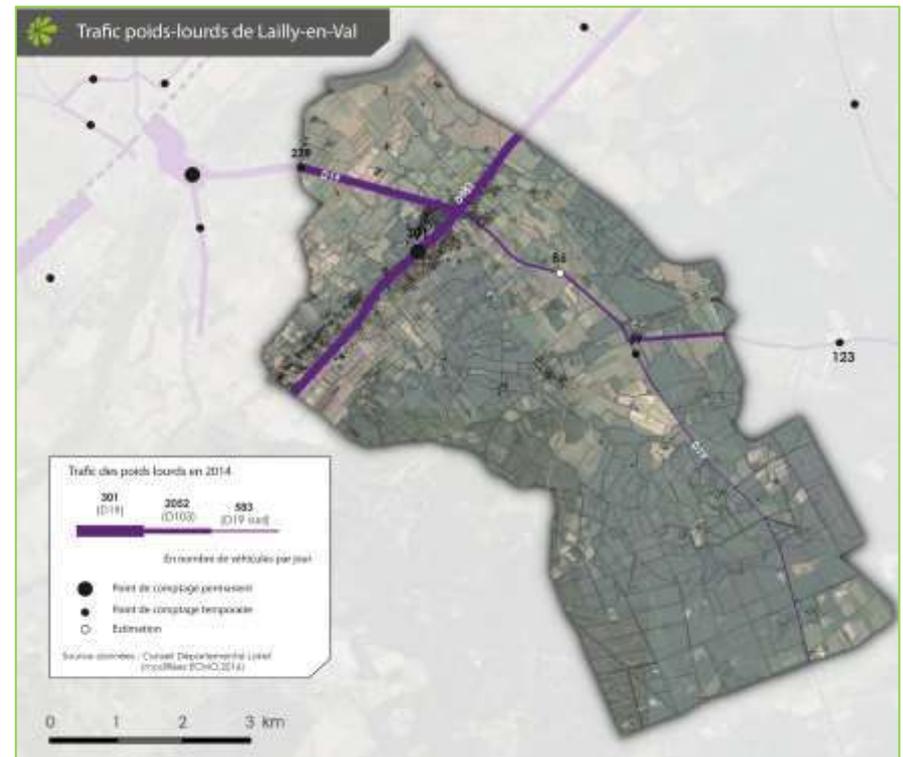
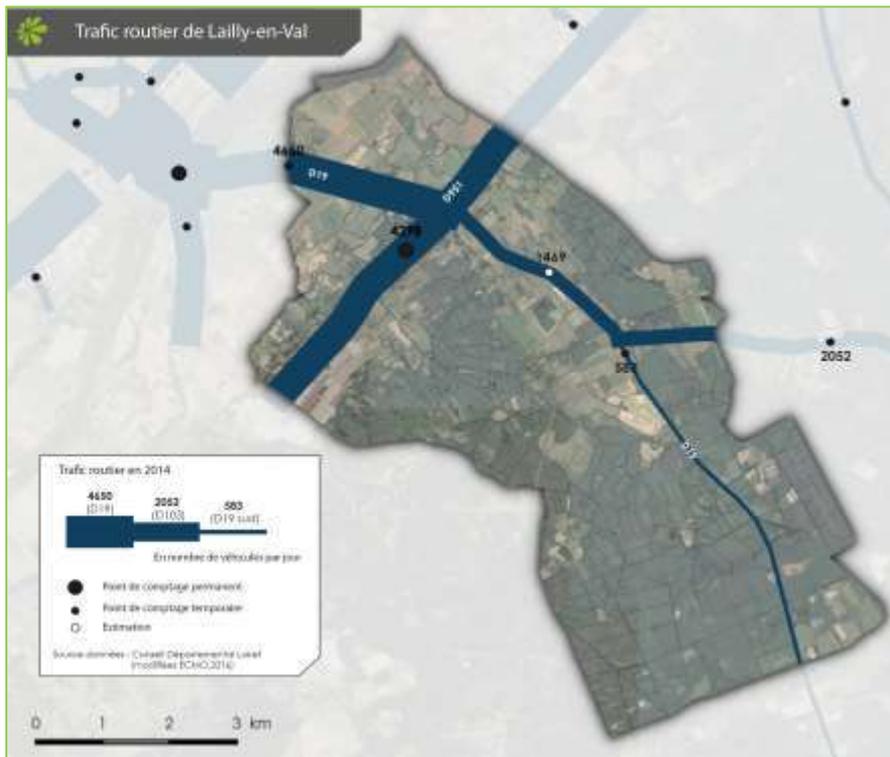
Traffic sur les principaux transports

L'Observatoire de la Route du Loiret permet d'établir une estimation du trafic journalier des grands axes de la commune (en 2014).

- La RD19 qui relie Beaugency. Elle est traversé par 4650 véhicules par jour, dont 279 poids lourds.
- La RD 951 est le second axe présentant le trafic le plus important avec 852 véhicules par jour mais elle représenta la plus importante en terme de poids lourds avec 301 véhicules.

Les autres axes faisant l'objet d'un comptage présentent globalement un transit plus faible :

- RD 19 sud : de 1469 à 583 véhicules par jour dont 86 poids lourds
- RD 103 : 2052 véhicules par jour dont 123 poids lourds.



Gestion des déplacements

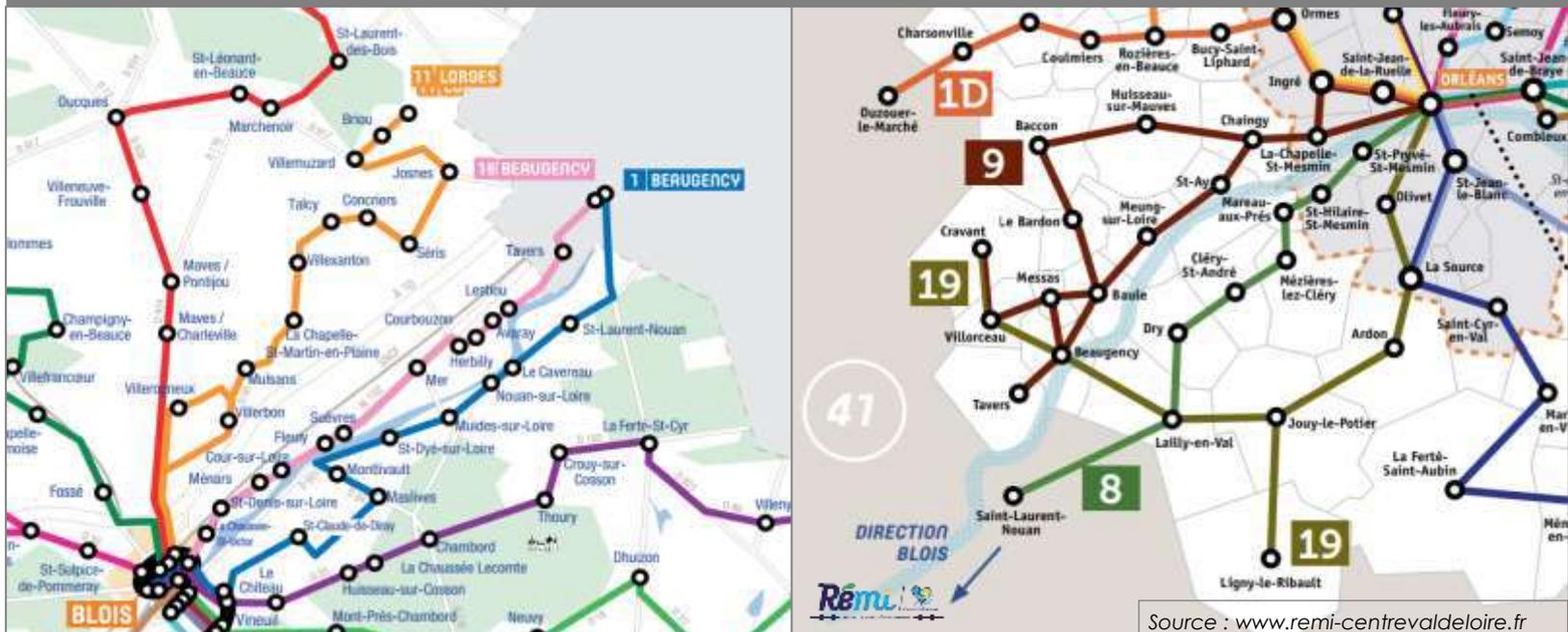
Transports en commun – Réseau Rémi

La commune dispose de 2 lignes régulières, desservant 3 arrêts :

- Ligne 8 : Saint-Laurent-Nouan – Orléans (5 dessertes par jour du lundi au samedi en période scolaire et 3 pendant les vacances scolaires). Elle permet de rejoindre la gare d'Orléans en 1h00 et Saint-Laurent-Nouan en moins de 10 min.
- Ligne 19 : Cravant – Orléans (1 desserte par jour vers Orléans et 3 dessertes en direction de Cravant, uniquement du lundi au vendredi en période scolaire).

Blois peut également être relié via la ligne 8 jusqu'à Saint-Laurent-Nouan, puis la ligne 1.
Le réseau Rémi propose également un service à la demande.

Itinéraire des lignes 8 et 19 du réseau Rémi de la Région Centre - Val de Loire



Consommation foncière entre 2006 et 2016

La loi ALUR a induit une obligation au Rapport de présentation de dresser **l'analyse de la consommation d'espace sur la dernière décennie**.

La consommation totale de Lailly-en-Val a été de **26.9 hectares entre 2006 et 2016**, soit une artificialisation nouvelle de 0,5 % de la superficie communale.

Cette consommation foncière s'est effectuée de manière **prioritaire à destination de l'habitat** avec 21.9 ha (81.4 %).

Commune de Lailly-en-Val		
<u>Calcul de la superficie consommée (2006-2016)</u>		
(Fait le 13 juillet 2017)		
Habitat	Activités	Equipements publics
21.9 ha	4.8 ha	0.2 ha

Source : commune de Lailly-en-Val - étude des permis de construire

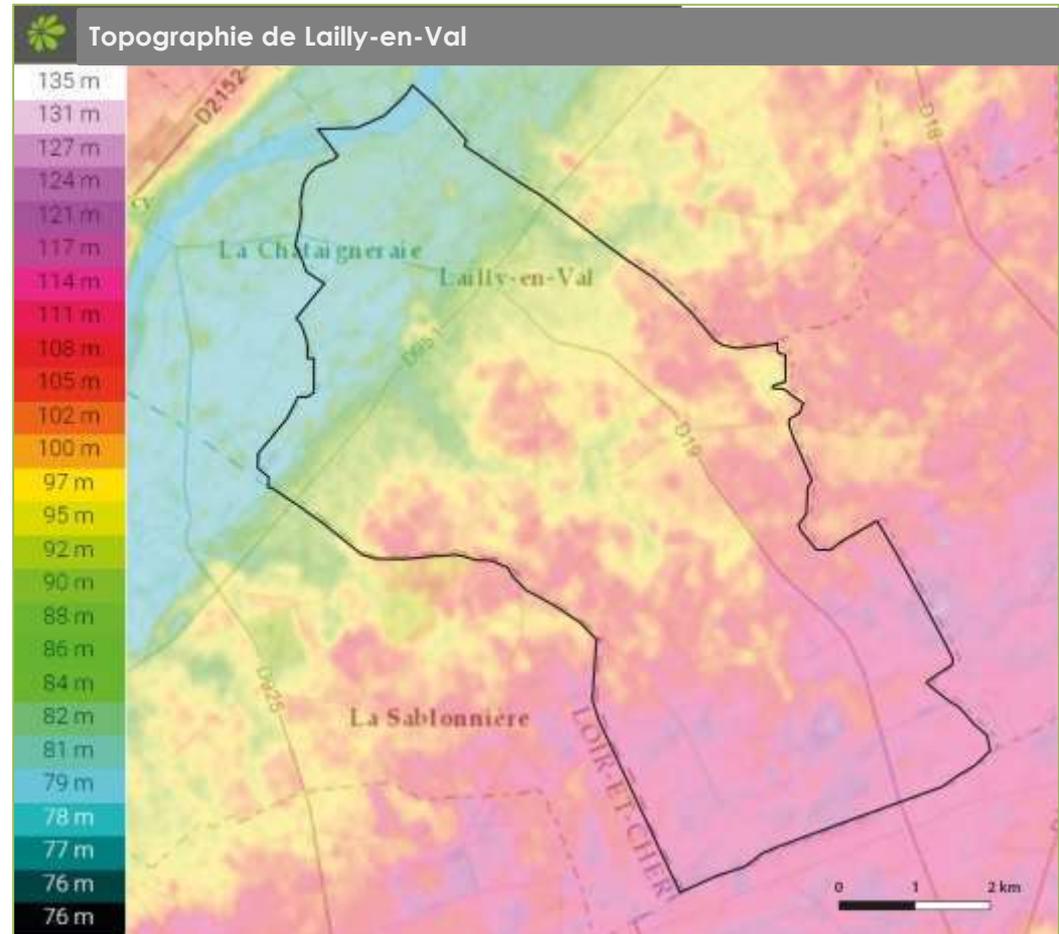
The background of the slide is a light green aerial photograph of a city grid, showing streets and building footprints. A dark grey rectangular box with a rounded bottom-right corner is positioned in the upper half of the slide, containing the text.

Partie 2.

Etat initial de l'environnement

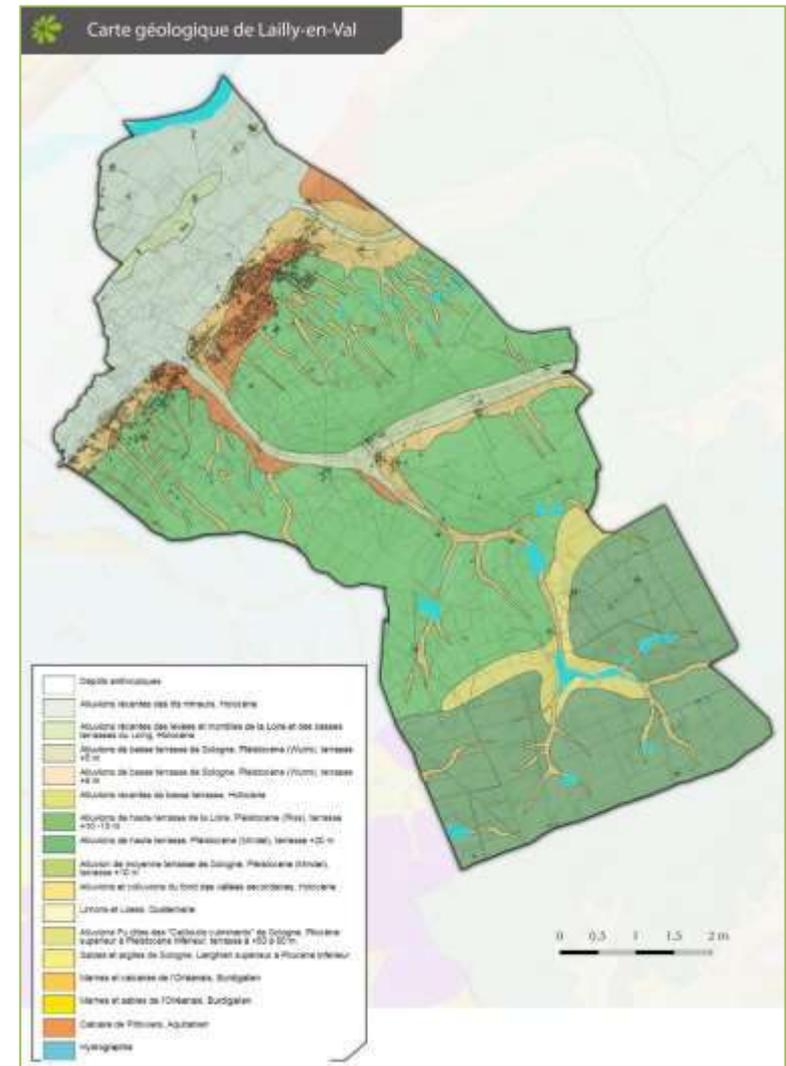
La topographie

- Altitude moyenne entre 90 et 95 mètres.
- Le point le plus haut est atteint dans la partie solognote au sud-ouest du territoire, au niveau de Bois-Ribault, avec une altitude de 114 mètres.
- Le point le plus bas se trouve à 80 mètres d'altitude et est atteint dans le Val, à proximité de Maulnes et en limite ouest de la commune.
- Le relief a fortement conditionné l'organisation et notamment l'urbanisation de Lailly-en-Val notamment au regard de l'exposition à l'aléa d'inondation.



La géologie

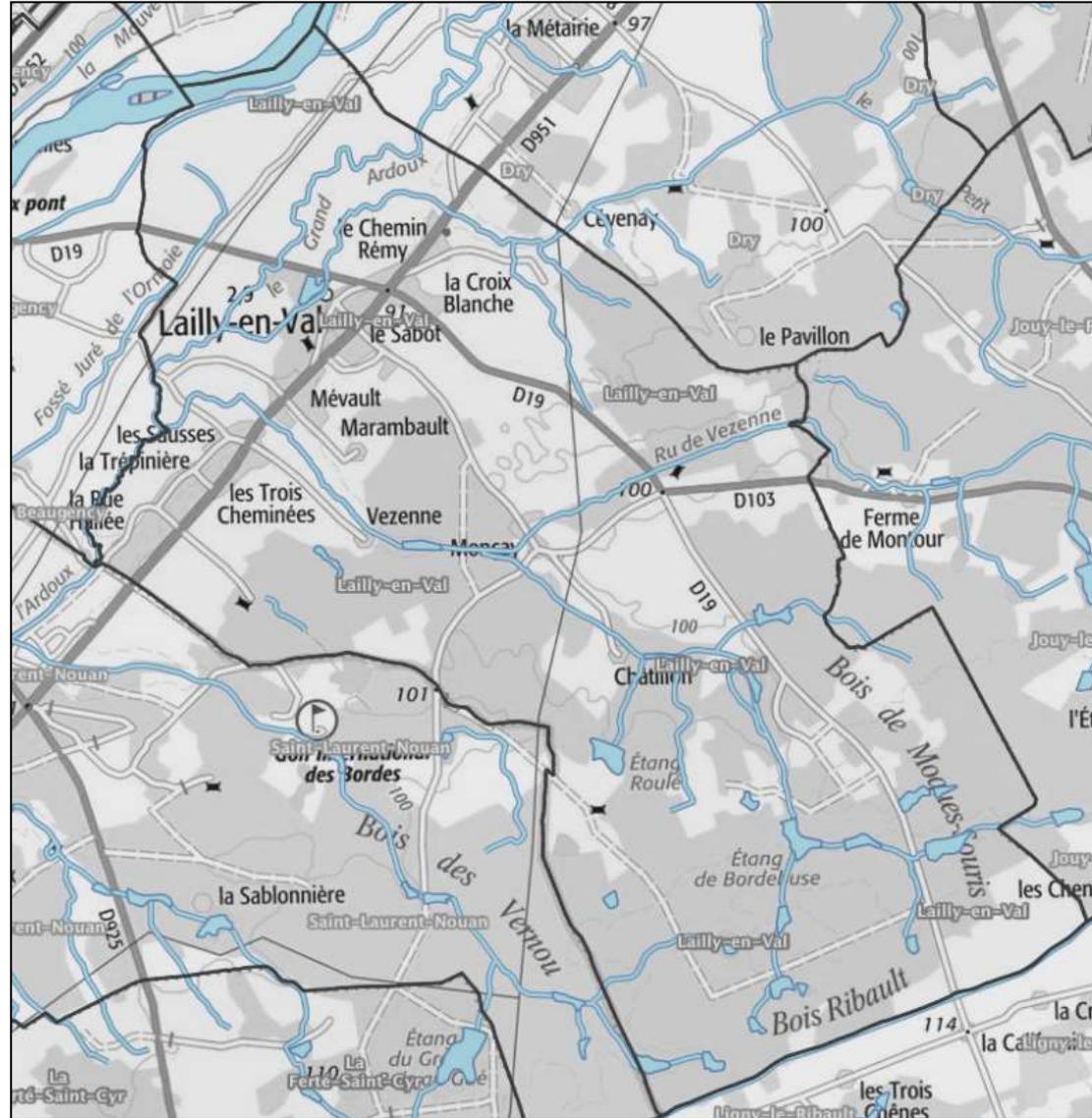
- ✦ Le territoire se partage entre le Val de Loire, plaine fertile caractérisée par son sous-sol alluvial et la Sologne, au sous-sol principalement argilo-sableux, qui peut être par certains endroits couplé à la présence d'alluvions anciennes.
- ✦ 2 groupes de sols:
 - Sols sur terrasse sableuses : dans le Val essentiellement et ponctuellement sur la partie du sud du territoire.
 - Sols sur colluvions et sur alluvions. Ces sols sont principalement hydromorphes.



L'hydrologie

Réseau hydrographique de Lailly-en-Val est composé de :

- La Loire en limite Nord. Son régime est irrégulier est lié à son bassin versant. Les crues succèdent aux périodes d'étiages.
- Le Grand Ardox, affluent de la Loire en rive gauche du fleuve, alimenté par le Petit Ardox et le rû de Vézenne. Ces derniers reçoivent un grand nombre de fossés d'importance variable qui composent un réseau dense bien que peu apparent.



La climatologie

Climatologie

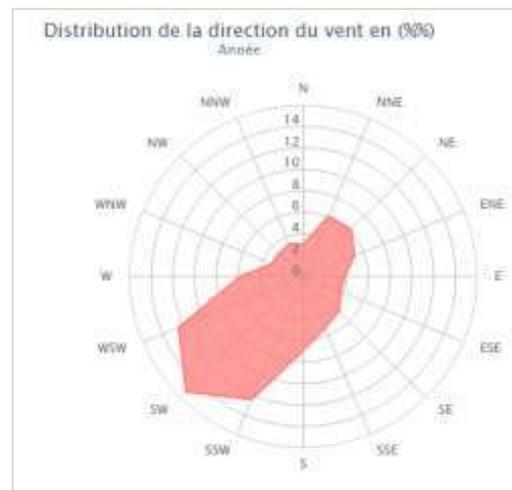
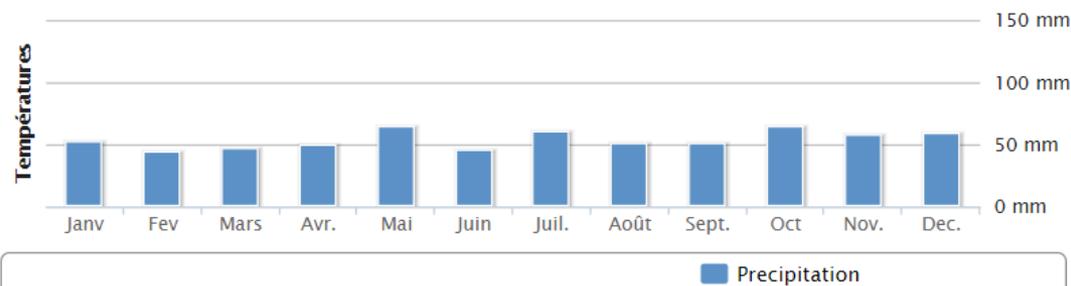
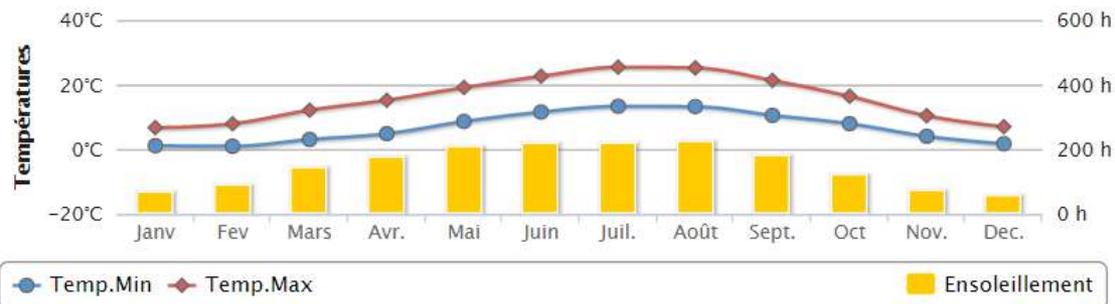
Lailly présente un climat marqué à la fois par des influences continentales et océaniques.

Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 642.5 mm. Le mois le plus sec est février et le plus arrosé octobre.

La température annuelle moyenne avoisine les 11.3°C, le mois le plus froid étant janvier et le plus chaud juillet.

Les vents dominants sont orientés Sud-ouest et les vents secondaires Nord-Est.

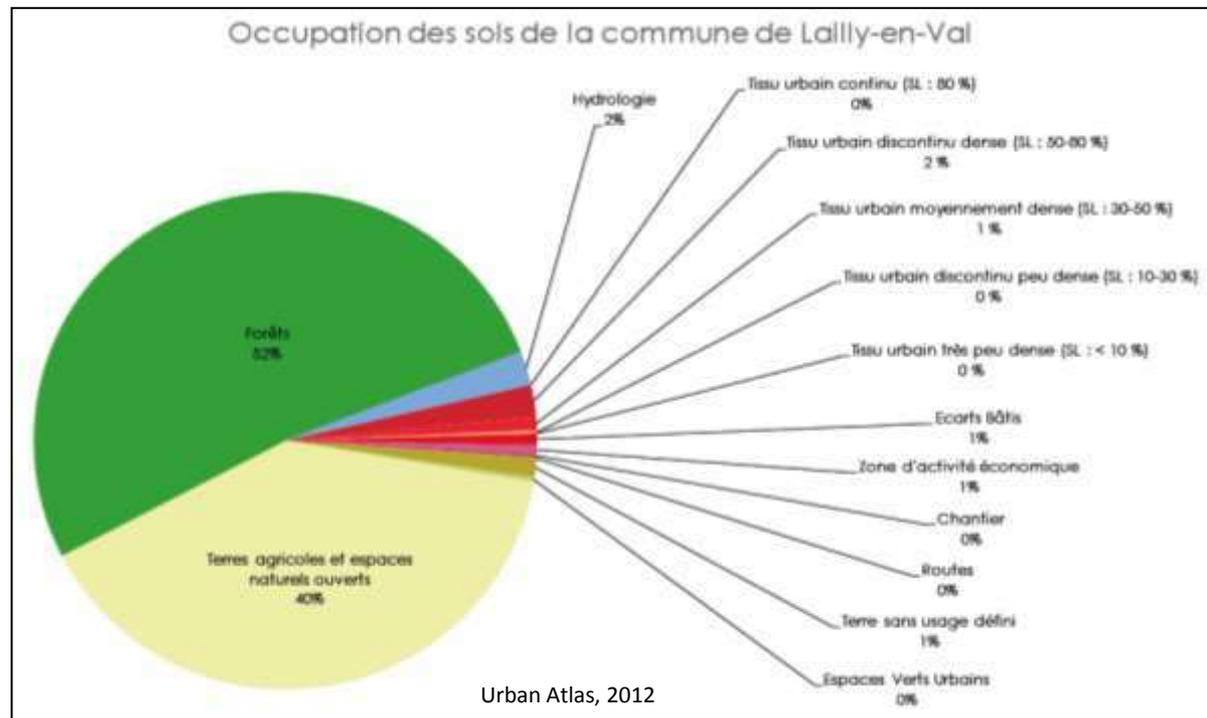
(Station météo la plus proche : Orléans)



Occupation des sols et milieux naturels

Occupation du sol

- Les espaces naturels au sens large couvrent 25% du territoire. Il s'agit en majorité de forêts, avec un couvert boisé total évalué à 2383.16 hectares soit 51.8% de la superficie communale. La traversée de la Loire et les nombreux points d'eau isolés sur le territoire (étangs) représente 2.2 % de la superficie communale ;
- Les espaces agricoles et naturels ouverts (prairies notamment) couvrent 1824 ha environ soit 39.7 % de la superficie communale ;
- Les espaces urbains et/ou anthropisés représentent 5.1% du territoire laillylois.



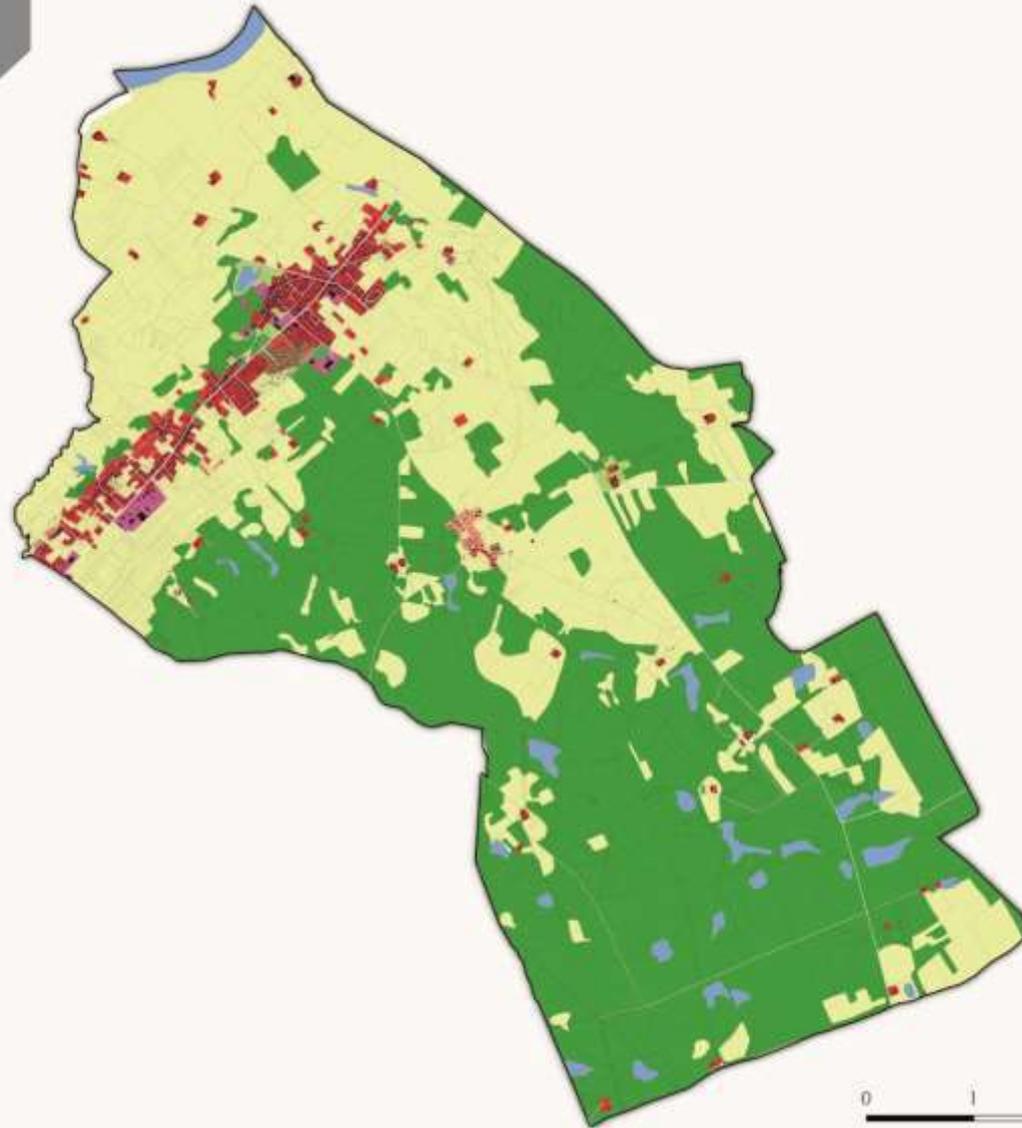
Occupation des sols et milieux naturels

Occupation des sols de la commune de Lally-en-Val

Modes d'occupation des sols

-  Tissu urbain continu
-  Tissu urbain discontinu dense
-  Tissu urbain discontinu moyennement dense
-  Tissu urbain discontinu peu dense
-  Tissu urbain discontinu très peu dense
-  Ecartés Bâties
-  Zone d'activité économique (industrie, commerce, administration, exploitation agricole)
-  Chantiers
-  Espaces verts urbains
-  Terres agricoles et espaces naturels ouverts
-  Forêts
-  Terrain sans usage défini
-  Hydrologie

Données : European Environment agency, Urban Atlas, 2012



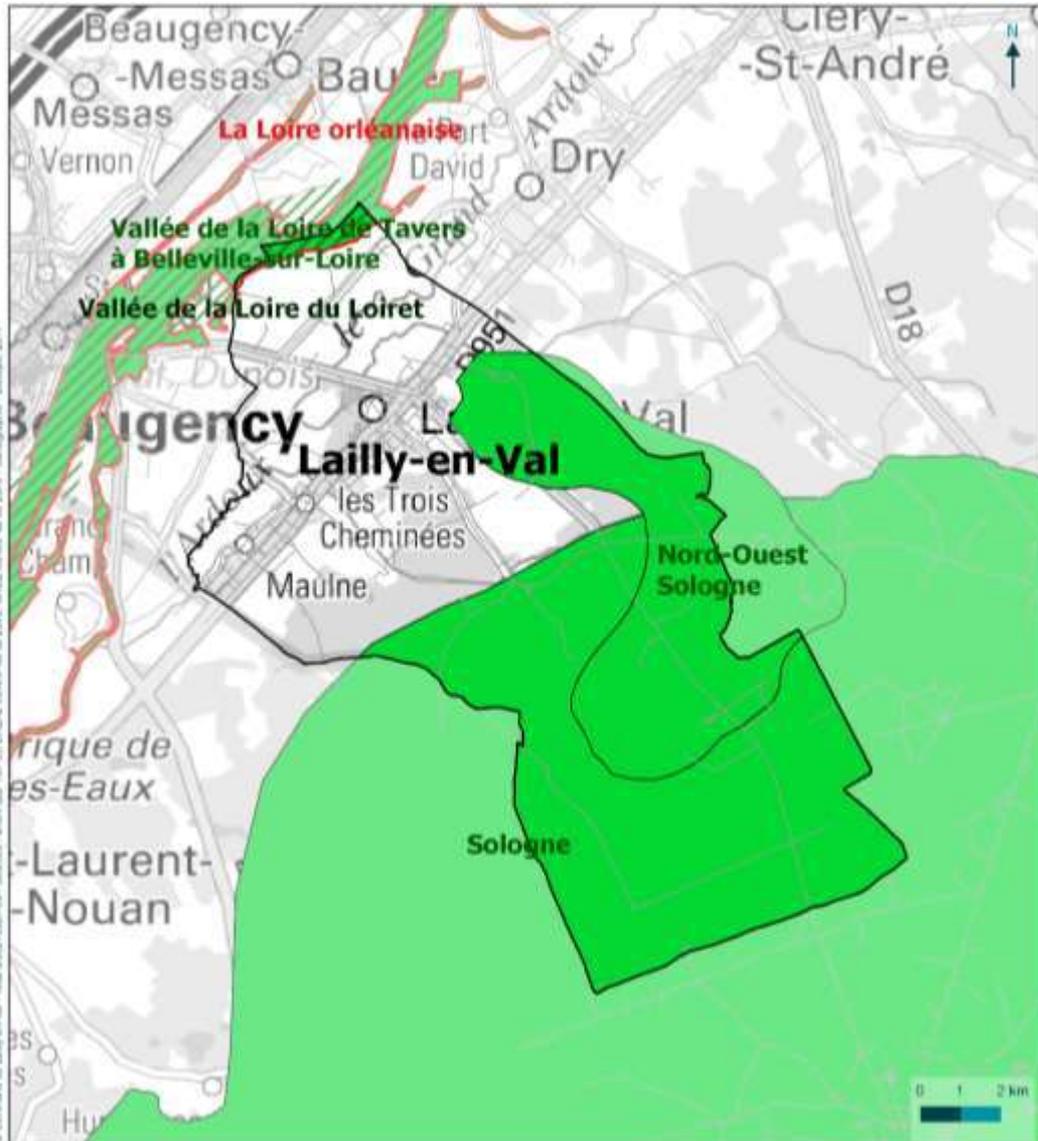
0 1 2 km

Milieu naturel et cadre biologique

Zonage du patrimoine naturel qui attestent de la qualité écologique du territoire communal

- **4 sites Natura 2000 recensés**, concernés par la Directive Habitats et la Directive Oiseaux :
 - ✦ « **Nord-Ouest Sologne** » (FR2400556) est une Zone Spéciale de Conservation concernée par la Directive Habitats. Il occupe la partie sud-ouest du territoire.
 - ✦ « **Sologne** » (FR2402001), constitue le site Natura 2000 le plus étendu dans le territoire et occupe toute la forêt de Sologne au sud et sud-est du territoire.
 - ✦ Au nord de la commune, la vallée de la Loire est identifiée comme une **ZSC « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire »** (FR2400528) et une **ZPS « Vallée de la Loire du Loir-et-du Loiret »** (FR2410017), importante pour la conservation des oiseaux.
- **ZNIEFF « la Loire Orléanaise »** (n°240030651), remplace les quatre ZNIEFF type 2 de première génération suivante : "Loire de Sully à Saint- Gondon" (240009785), "Boucle de Guilly" (240000029), "Loire de Sandillon à Jargeau" (240003867) et "Secteur embouchure Loiret" (240000021). Ce site constitue une étape migratoire et un territoire de chasse pour de nombreuses espèces d'oiseaux.
- Aucun site n'a fait actuellement l'objet d'une acquisition par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre. Toutefois, **une démarche d'acquisition sur un site à fort enjeu de préservation d'espèces protégées d'amphibiens est en cours et devrait aboutir courant 2017. L'acquéreur, le CEN, assurera la gestion de ce site** localisé au nord de la zone Natura 2000 « Nord-Ouest Sologne ».
- **Aucun Espace Naturel Sensible (ENS)**. Le Conseil Départemental du Loiret a toutefois lancé depuis 2016 une **démarche de redélimitation des ENS**. Les Communes peuvent proposer des sites situés dans leur territoire au Département afin que celui-ci assure leur préservation, en cas d'enjeux écologiques identifiés.

Milieu naturel et cadre biologique



Zonages réglementaires et d'inventaire de la biodiversité

Plan Local d'Urbanisme de Lailly-en-Val
Etat Initial de l'Environnement

-  Zone de Protection Spéciale (Natura 2000)
-  Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000)
-  ZNIEFF de type 2
-  Espace bâti
-  Limites communales



Milieu naturel et cadre biologique

Une grande diversité de milieux naturels en forte interaction qui accueillent de nombreuses espèces protégées

- Le patrimoine naturel de Lailly-en-Val est caractérisé par une forte interaction entre différents milieux, ce qui participe à renforcer la diversité spécifique au sein de la commune
- Plus d'une vingtaine d'espèces protégées recensées
- Accueil d'espèces spécifiques des milieux prairiaux et humides au sein même des espaces forestiers, comme par exemple la Grenouille agile, espèce protégée vivant dans les mares forestières de la commune.
Interaction entre milieux humides (mares) et milieux ouverts favorise l'implantation d'espèces rares et protégées, comme le **Pélobate brun (amphibien)**, **l'un des amphibiens les plus menacés de France**, qui apprécie les mares en milieu ouvert.

Milieu naturel et cadre biologique

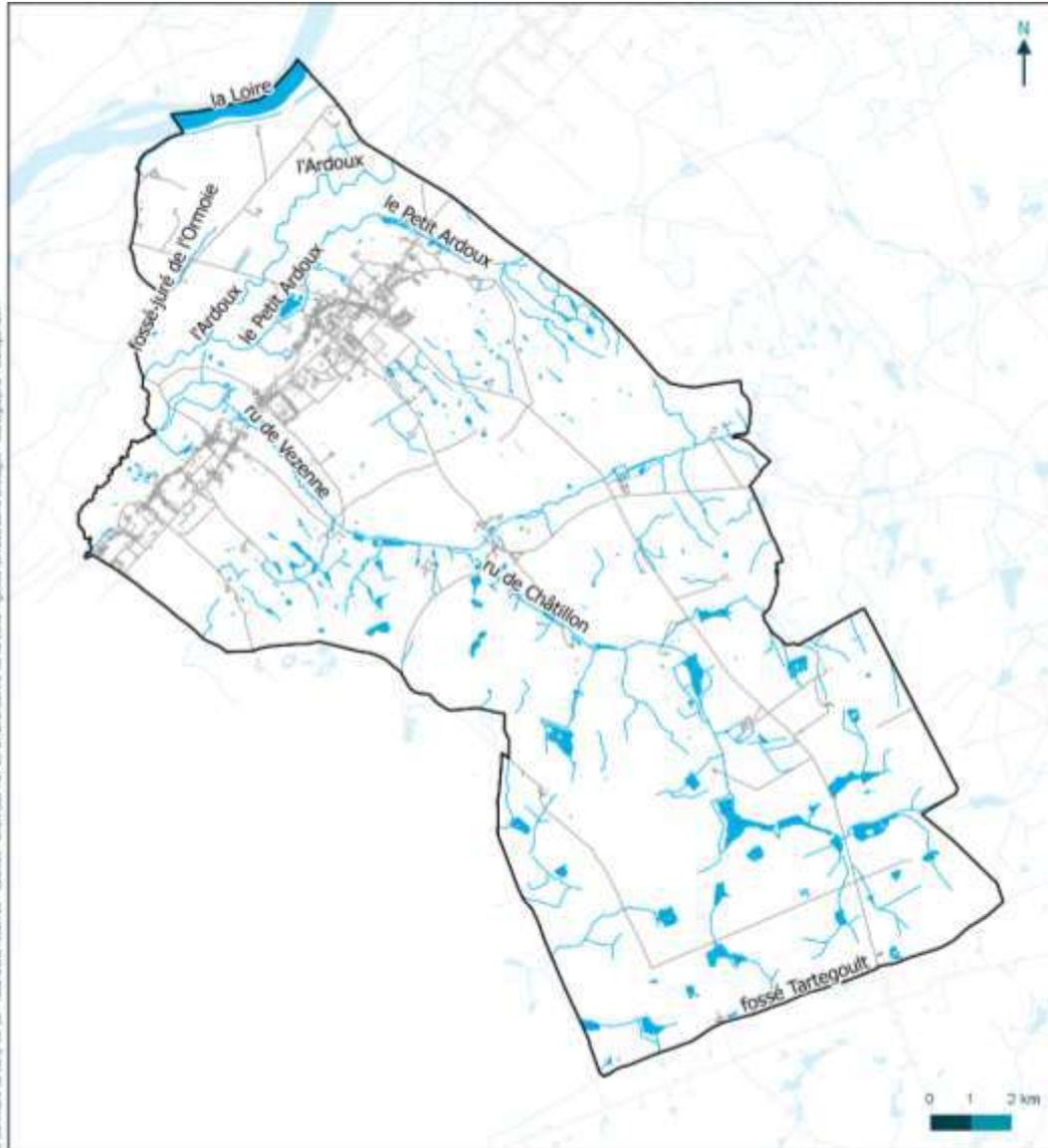
Des milieux aquatiques et humides hébergeant une biodiversité spécifique riche et protégée

- **Le domaine ligérien constitue un habitat aquatique et humide d'exception dans le territoire communal.** Il s'agit d'un **habitat protégé à l'échelle européenne** et abritant des espèces menacées ou protégées telles que l'**Anguille européenne**, la **Vandoise**, le **Saumon atlantique**...

De nombreuses grèves et îles de sables ou graviers se forment au milieu ou en bordure du lit du fleuve, des bras secondaires naissent ou se comblent pour former un bras mort (ou boire). On y retrouve une **flore et une faune d'intérêt** fréquentant ces zones nues pour nicher ou se reposer. **La Loire joue par ailleurs un rôle majeur pour la migration des oiseaux**, ce qui lui vaut un **classement en Zone de Protection Spéciale pour la conservation des Oiseaux**.

- Le territoire compte également de **nombreuses mares**, intéressantes pour la biodiversité aquatique et humide, et notamment pour le **Pélobate brun**. **La commune de Lailly-en-Val détient une responsabilité importante au regard de la préservation du Pélobate brun**, espèce d'amphibien **très rare, menacée et protégée** en France.

Milieu naturel et cadre biologique



Milieux aquatiques et humides

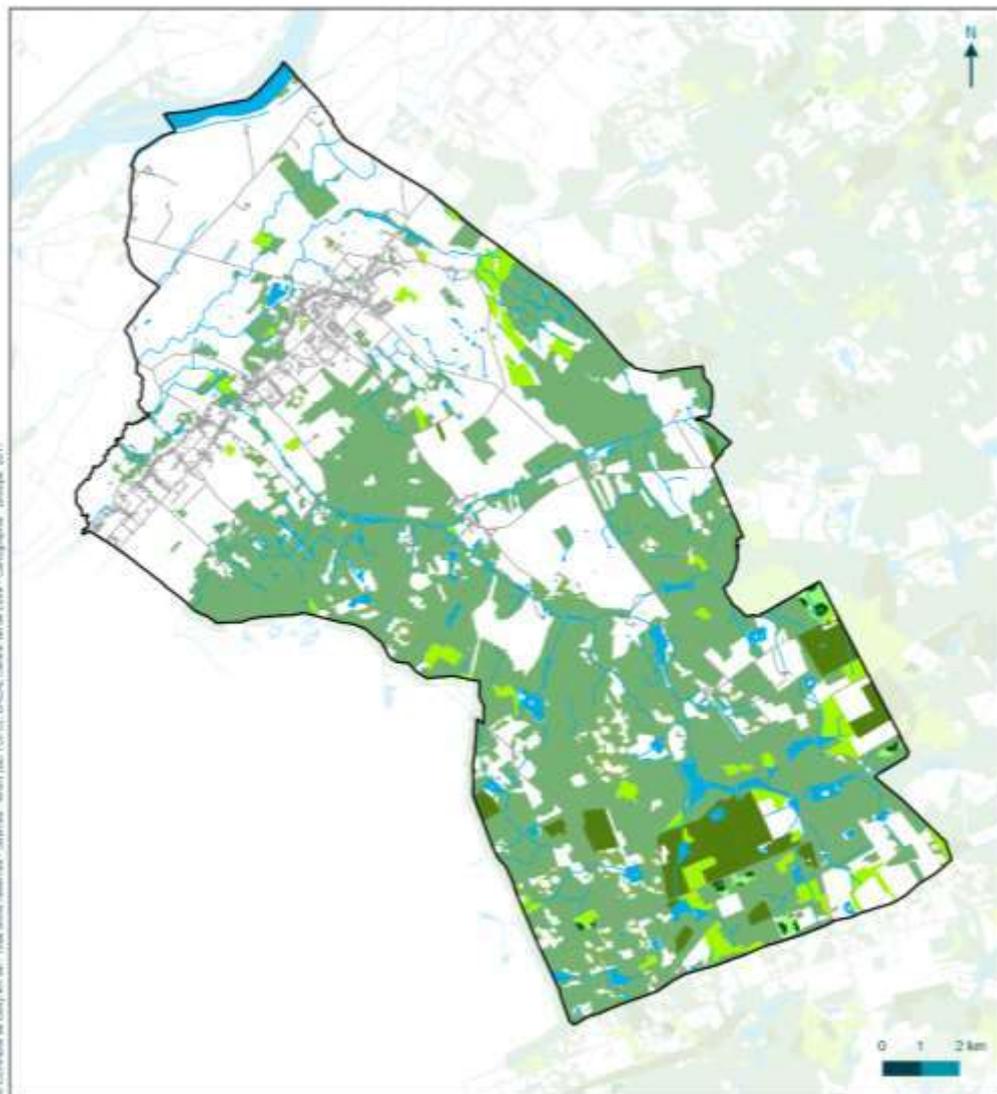
Plan Local d'Urbanisme de
Lailly-en-Val
Etat Initial de l'Environnement

- Cours d'eau
- Surface en eau
- Espace bâti
- Limites communales



Milieu naturel et cadre biologique

Un territoire majoritairement forestier



Lailly
en-Val

Espaces boisés

Plan Local d'Urbanisme de
Lailly-en-Val
Etat Initial de l'Environnement

Type de boisement

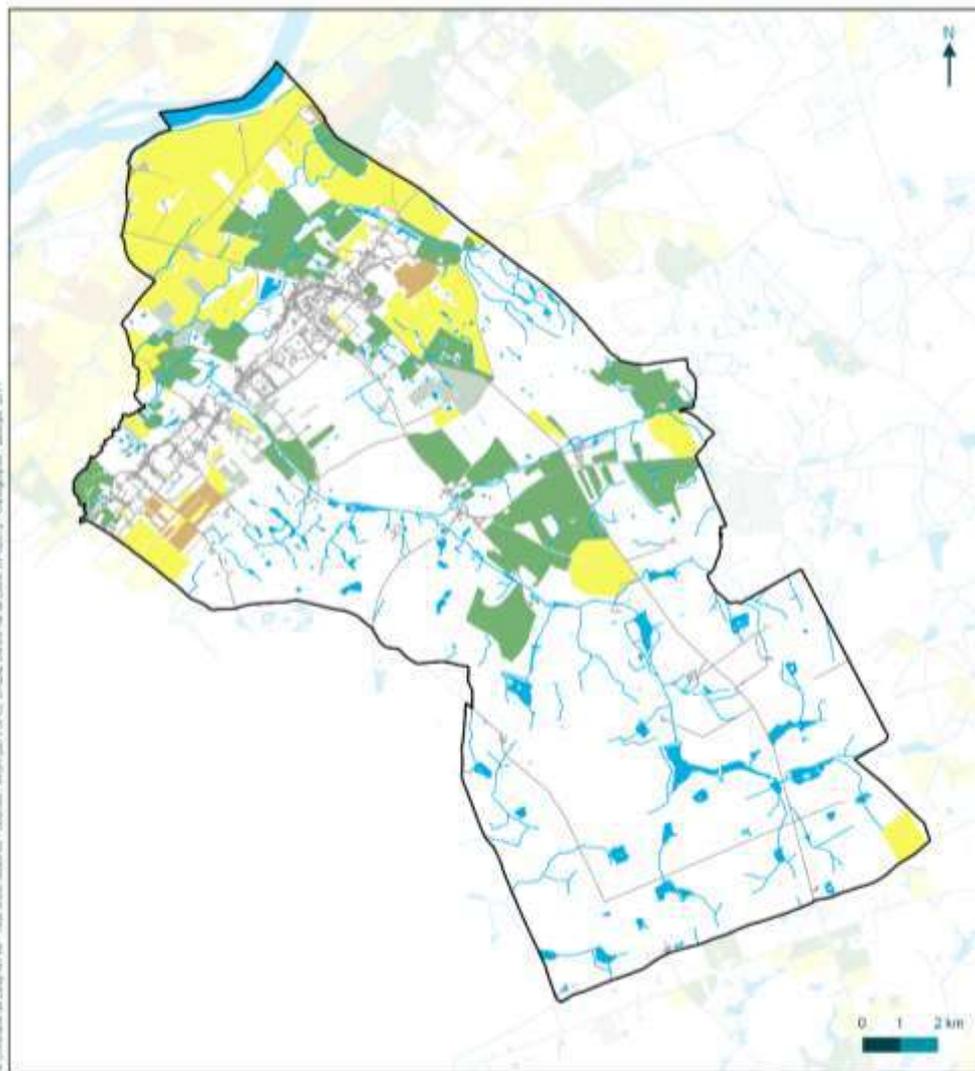
- Boisement fermé de feuillus
- Boisement ouvert de feuillus
- Boisement fermé de conifères
- Boisement ouvert de conifères
- Boisement fermé mixte
- Boisement ouvert mixte

- Surface en eau
- Espace bâti
- Limites communales

biotope

Milieu naturel et cadre biologique

Une mosaïque de milieux ouverts



Espaces agricoles

Plan Local d'Urbanisme de
Lailly-en-Val
Etat Initial de l'Environnement

Type d'espace agricole

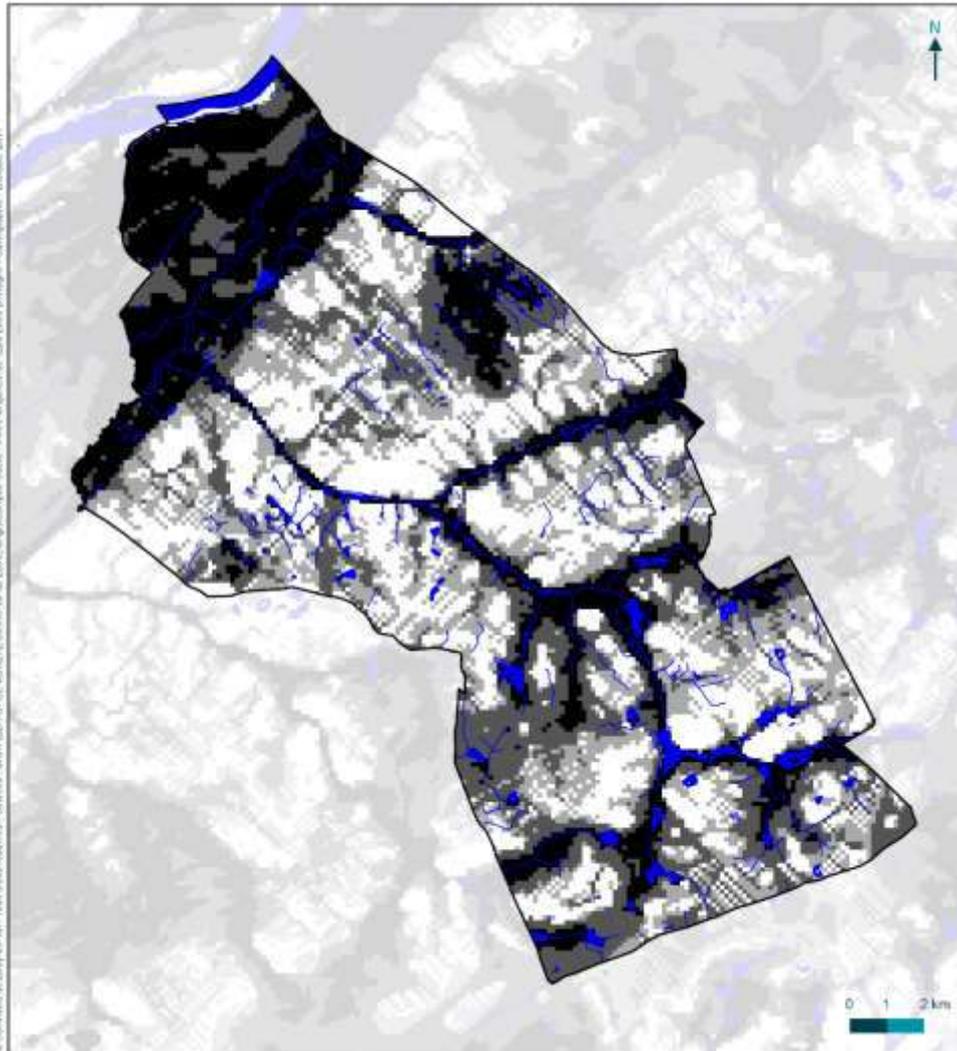
- Culture céréalière
- Culture protéo-oléagineuse
- Prairie
- Espace en gel
- Autre culture

- Surface en eau
- Espace bâti
- Limites communales



Milieu naturel et cadre biologique

Des zones humides au potentiel écologique fort



Zones humides potentielles

Plan Local d'Urbanisme de
Lailly-en-Val
Etat Initial de l'Environnement

Probabilité de présence de zone
humide d'après l'étude de
prélocalisation à l'échelle nationale
menée par l'INRA

Très forte  Faible

 Espace en eau

 Espace bâti

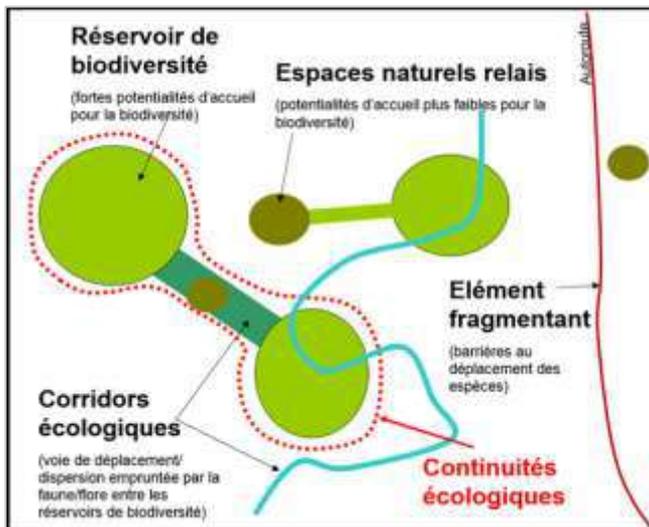
 Limites communales



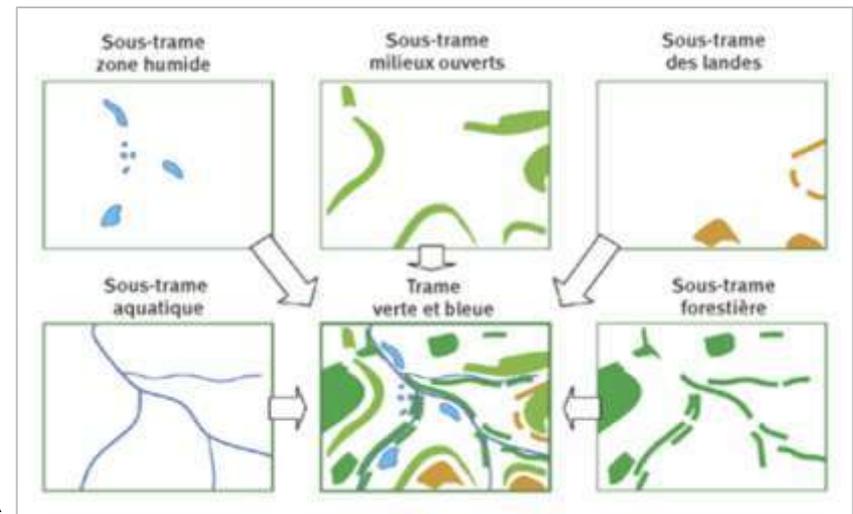
Trame verte et bleue

La trame verte et bleue se compose des éléments suivants :

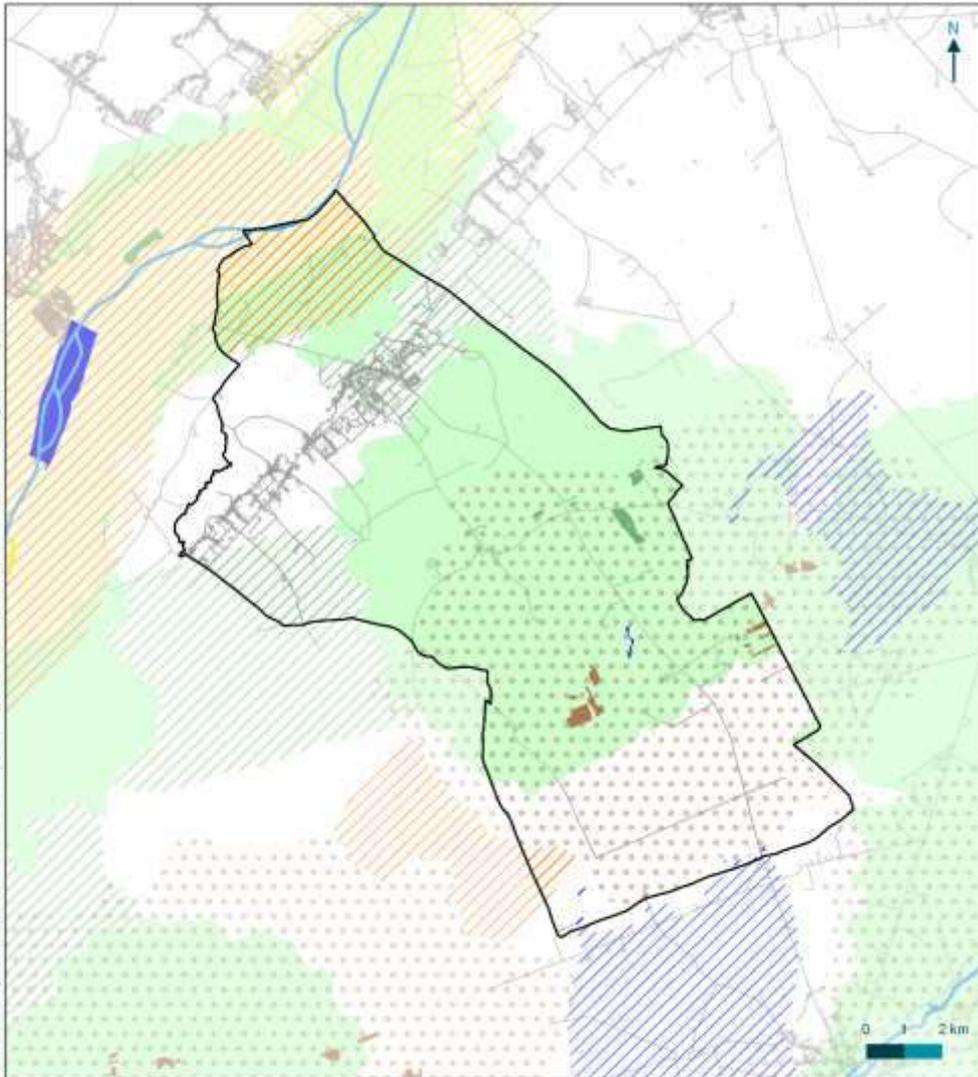
- **Les réservoirs de biodiversité** : espace où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée et où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces (Natura 2000, ZNIEFF1, réserve naturelle nationale et régionale).
- **Les corridors écologiques** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux biodiversité et qui offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- **Les espaces relais** : espaces intermédiaires entre les éléments de trame verte. En tant que zone de « tolérance », elle évite un cloisonnement strict des pôles de biodiversité et corridors, en admettant une coexistence des fonctionnalités des espaces.



source : CEREMA



Trame verte et bleue



© Commune de Lailly-en-Val - Tous droits réservés - Sources : 69531 (BD TOPO), 69654 (Carte IGN de Lailly), SRCE Centre Val de Loire - Cartographie - Septembre 2017



Trame Verte et Bleue régionale (SRCE)

Plan Local d'Urbanisme de
Lailly-en-Val
Etat Initial de l'Environnement

Réservoir de biodiversité

- Milieux aquatiques (cours d'eau)
- Milieux prairiaux
- Milieux humides
- Pelouses calcaires
- Landes acides

Corridor écologique

- Milieux prairiaux

- Milieux humides

- Pelouses calcaires
- Landes acides

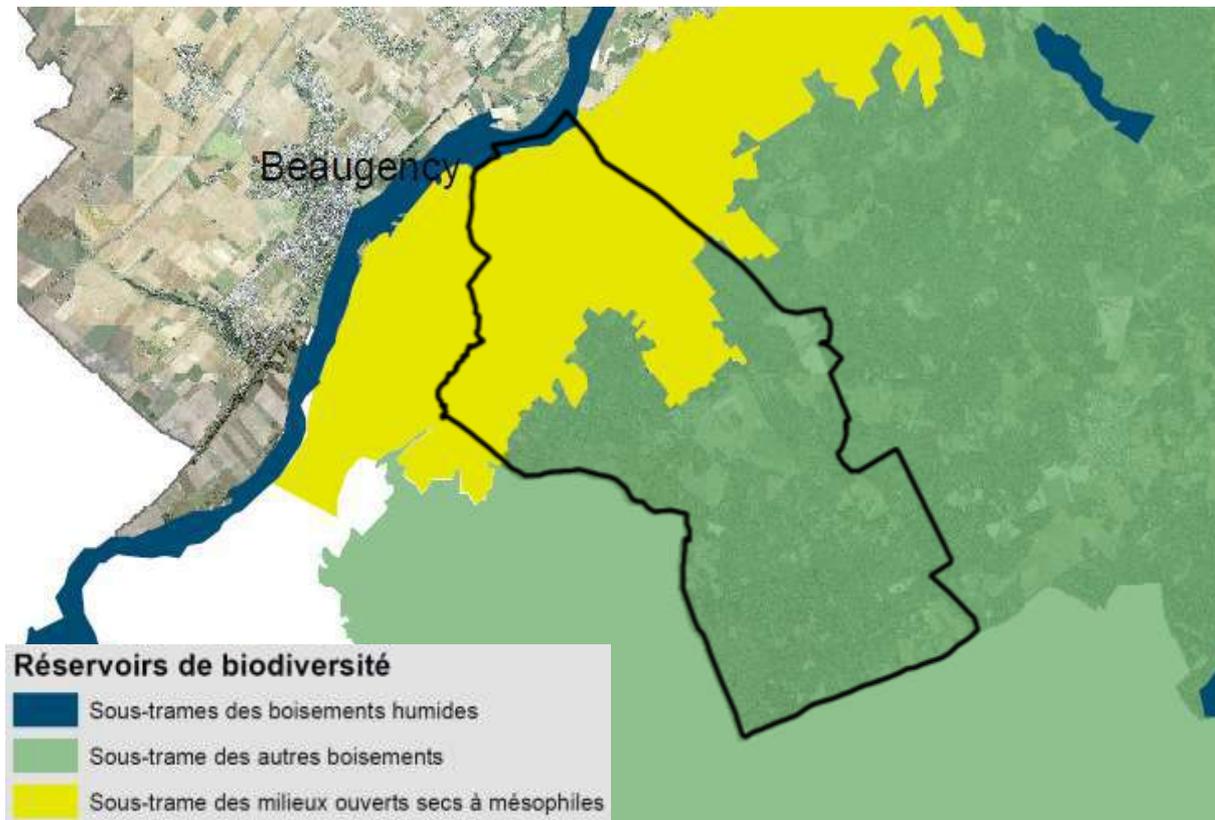
Corridor diffus

- Milieux prairiaux
- Pelouses calcaires
- Landes acides



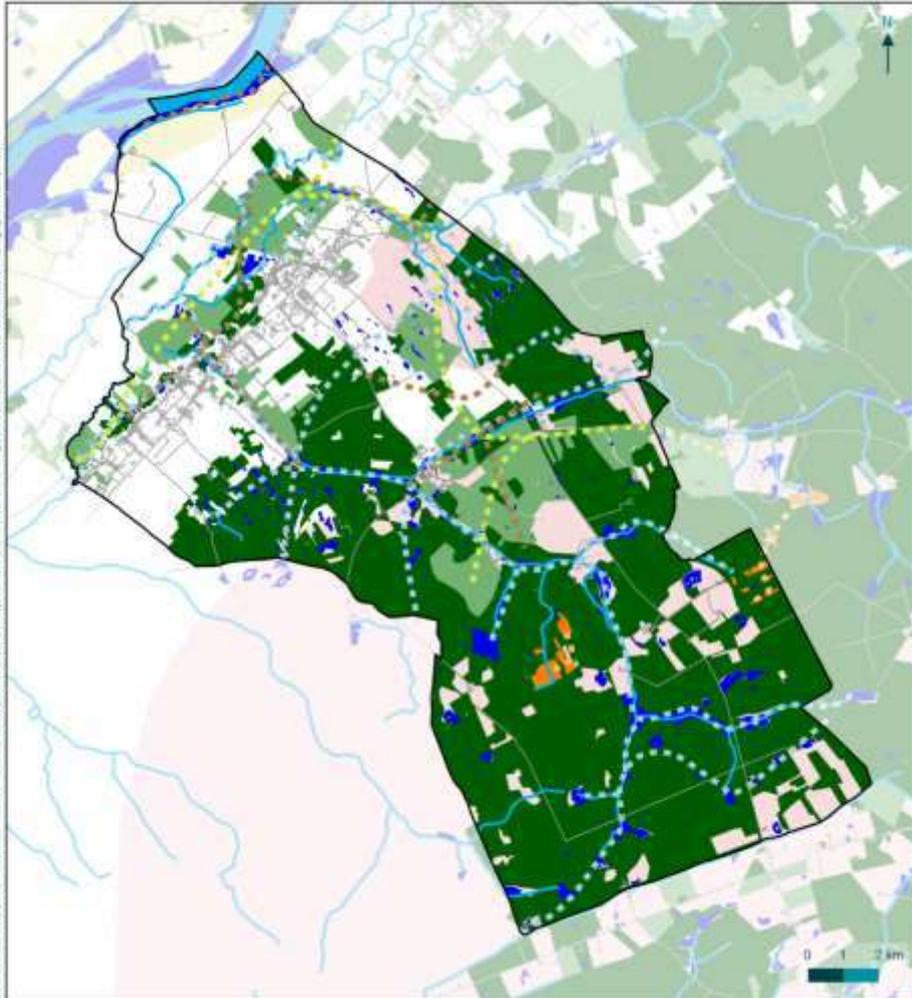
Trame verte et bleue

La trame verte et bleue à l'échelle du SCOT



Carte : TVB du SCOT (source : SCOT du Pays Loire Beauce)

Trame verte et bleue



Composantes de la Trame Verte et Bleue

Plan Local d'Urbanisme de
Lailly-en-Val
Etat Initial de l'Environnement



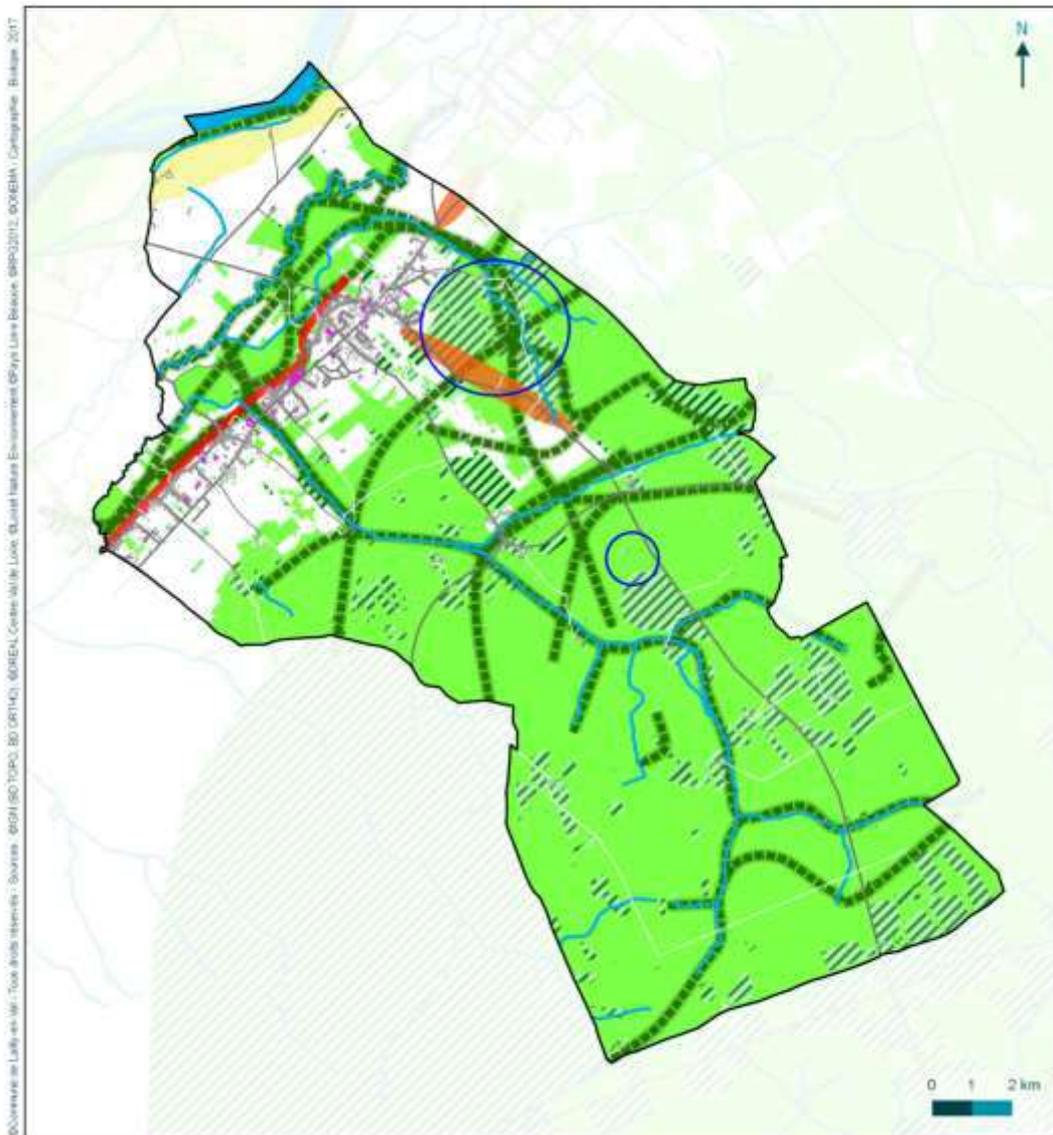
Réservoir de biodiversité

- Milieux aquatiques (cours d'eau)
- Milieux humides
- Milieux boisés
- Milieux ouverts prairiaux
- Milieux acides
- Milieux ouverts et semi-ouverts intégrés à un zonage Natura 2000

Corridor écologique

- Milieux humides
- Milieux boisés
- Milieux ouverts prairiaux
- Milieux acides
- Milieux calcicoles (corridor diffus)
- Espace bâti
- Limites communales

Trame verte et bleue



Enjeux Trame Verte et Bleue

Plan Local d'Urbanisme de
Lailly-en-Val
Etat Initial de l'Environnement



Préserver les composantes de la Trame Verte et Bleue

- Préservation des réservoirs de biodiversité
- Amélioration de la qualité écologique des réservoirs aquatiques
- Maintien de la fonctionnalité des corridors écologiques
- Prospection des pelouses calcicoles dans les secteurs favorables
- Maintien de l'interaction entre les différents milieux

Lutter contre la fragmentation des milieux

- Maintien des espaces naturels en limite d'urbanisation
- Lutte contre la fragmentation liée au réseau routier
- Création de crapauducs
- Préservation d'espaces de nature en contexte urbain
- Maintien des secteurs de mares et milieux ouverts à très fort intérêt écologique (notamment pour la préservation du Pélobate brun)

Risques naturels

Risque inondation par débordement de cours d'eau

- **Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) du Val d'Ardoux approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 20 octobre 1999.**
- **Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne qui couvre la période 2016/2021, approuvé le 7 décembre 2015.**
- **La zone inondable du PPRI s'étend de la Loire jusqu'à la limite du bourg le long de la RD 951. La zone inondable comprend également quelques hameaux et fermes.**

Zone A = Toute extension de l'urbanisation est exclue

Zone B = reste de la zone inondable de Lailly-en-Val

Aléa faible – 1

Profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

Aléa moyen – 2

Profondeur de submersion comprise entre 1 et 2 m avec une vitesse nulle à faible ou profondeur inférieur à 1 m avec une vitesse marquée

Aléa fort – 3

Profondeur de submersion supérieure à 2 m avec vitesse nulle à faible ou profondeur comprise entre 1 et 2 m avec des vitesses moyennes ou fortes, plus une bande de 300 m derrière les levées

Aléa très fort – 4 Uniquement en Zone A

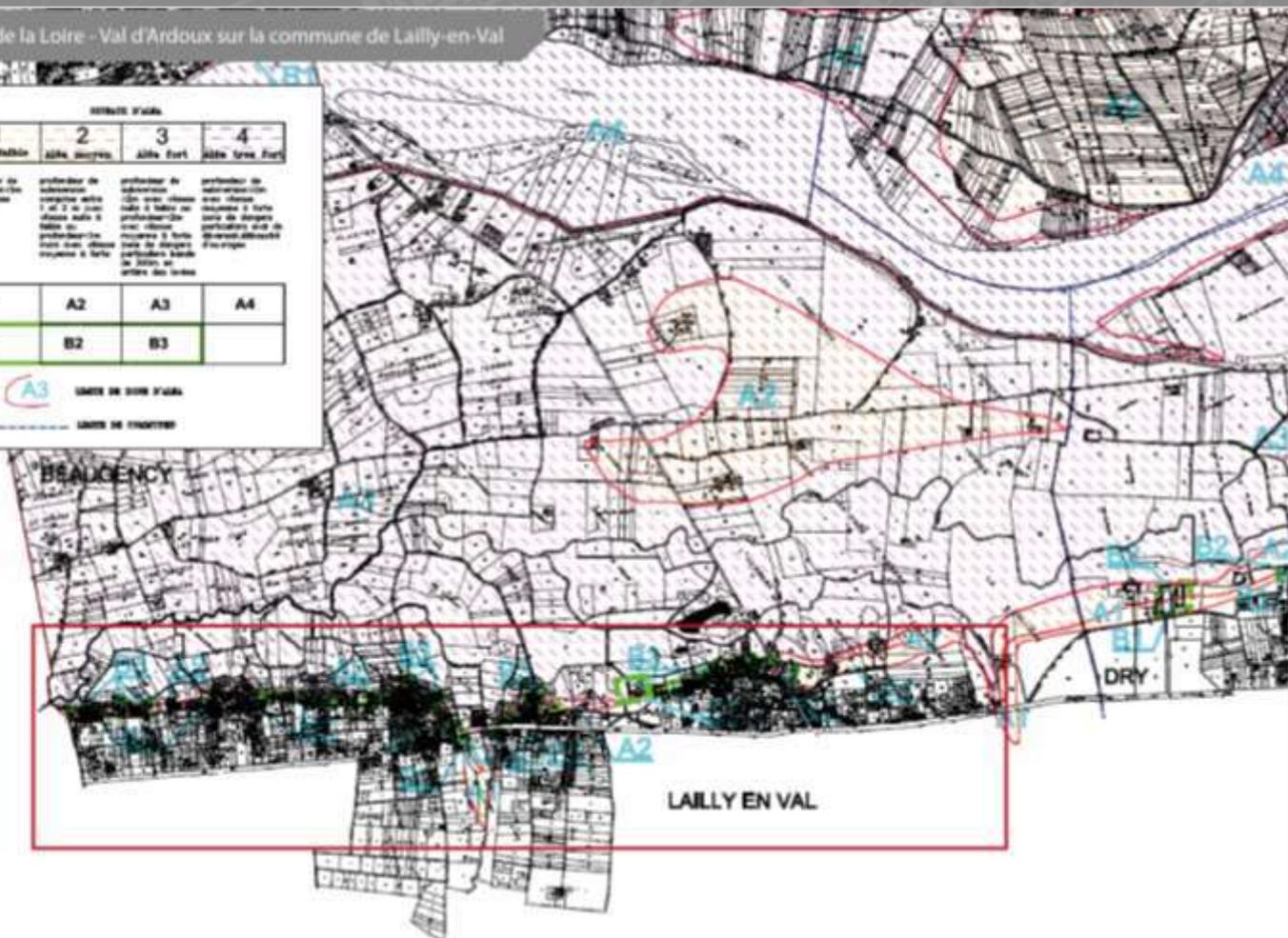
Profondeur supérieur à 2 m avec une vitesse moyenne à forte, plus les zones de dangers particuliers (en aval d'un déversoir, débouchés d'ouvrages, ...)

REPERES FIAIS

1	2	3	4
Alta d'Alta	Alta d'Alta	Alta d'Alta	Alta d'Alta
profunditat de submergiment menor que 1 m i al mateix temps més de 100 m de profunditat menor que 1 m	profunditat de submergiment menor que 1 m i al mateix temps més de 100 m de profunditat menor que 1 m	profunditat de submergiment menor que 1 m i al mateix temps més de 100 m de profunditat menor que 1 m	profunditat de submergiment menor que 1 m i al mateix temps més de 100 m de profunditat menor que 1 m

Zone A	A1	A2	A3	A4
Zone B	B1	B2	B3	

A3 LIMITE DE ZONE FIAIS
 LIMITE DE INUNDACIO

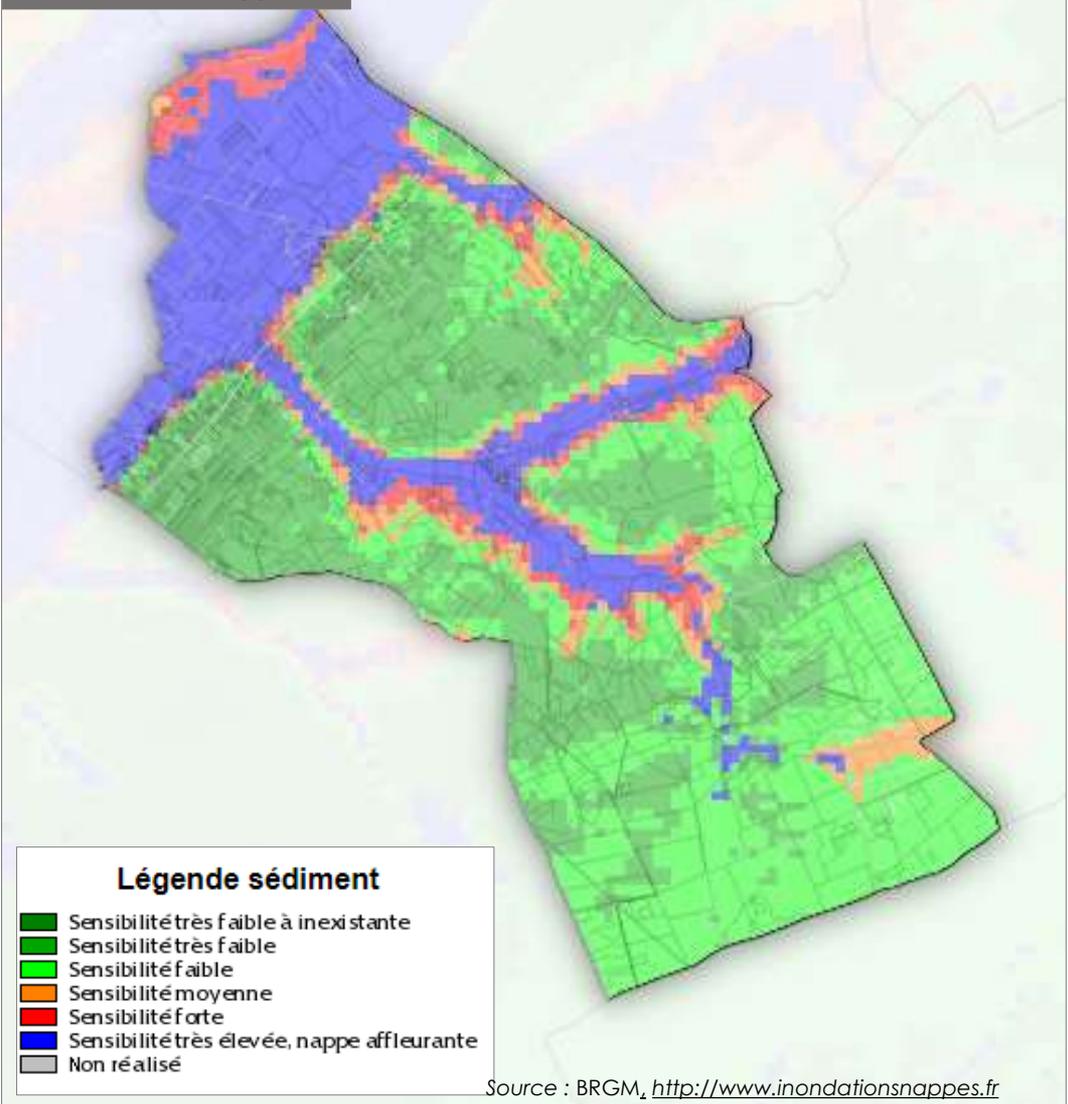


Risques naturels

Inondation par remontées de nappes

- Du fait de sa composition géologique et pédologique, la commune est confrontée au risque d'inondation par les sédiments.
- On appelle **zone « sensible aux remontées de nappes »** un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.
- Le territoire de Lailly est concerné par ce phénomène sur sa partie Nord, sur les bords de Loire et le long des rus.

Remontées de nappes



Risques naturels

Risques liés aux mouvements de terrains

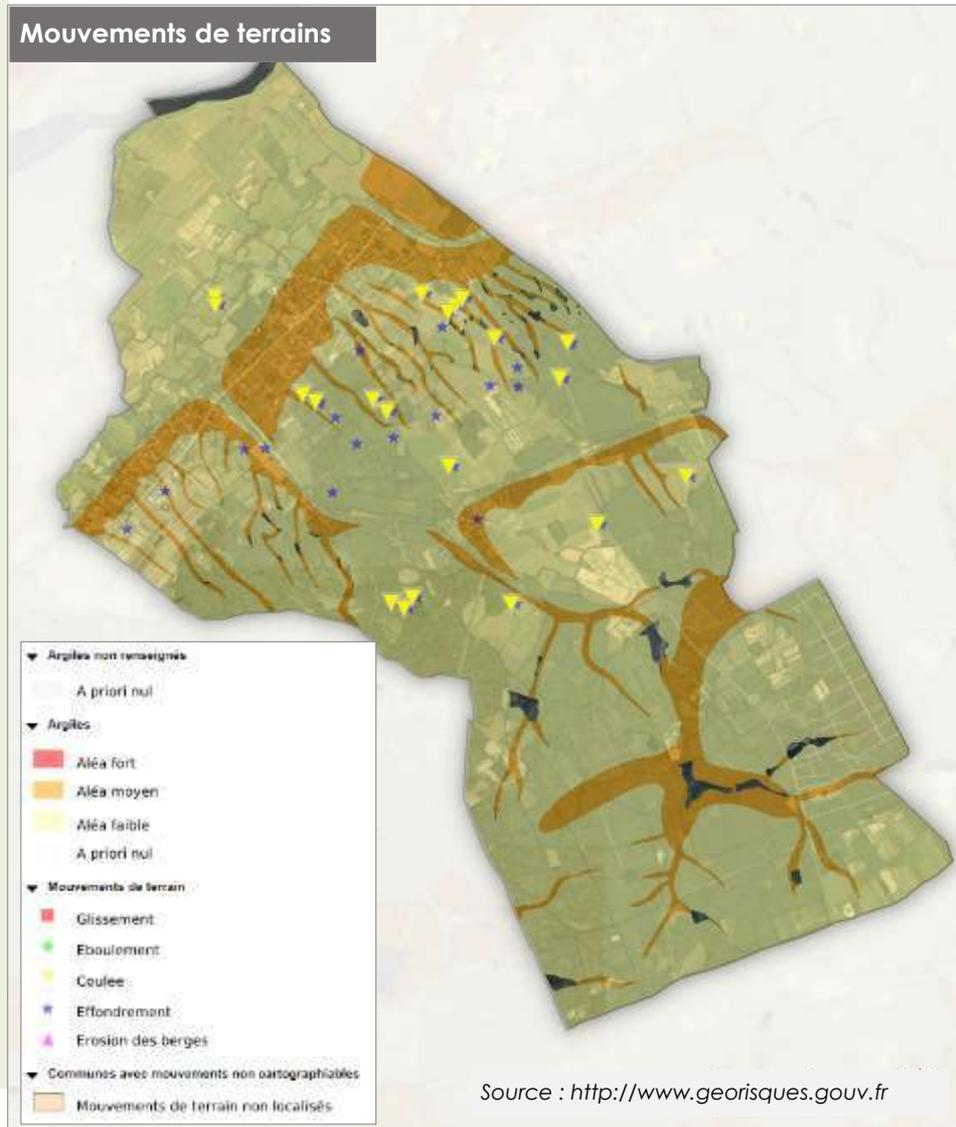
- plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle liés à des mouvements de terrains suite à la sécheresse
- Le BRGM a recensé 39 mouvements de terrain.

Les cavités souterraines

Le service géologique régional Centre du BRGM a réalisé en 2003, une étude de recherche sur la présence de cavités souterraines dans le Loiret d'origine naturelle ou anthropique et les désordres associés. Sur **le territoire, 20 cavités souterraines et une cave sont recensées.**

Retrait-gonflement des argiles

Le retrait-gonflement des argiles est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux : ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. D'après une étude menée en 2004 par le BRGM, **17.1 % de la surface communale est classé en aléa moyen et 81.1 % en aléa faible et 1.7 % en aléa nul.**



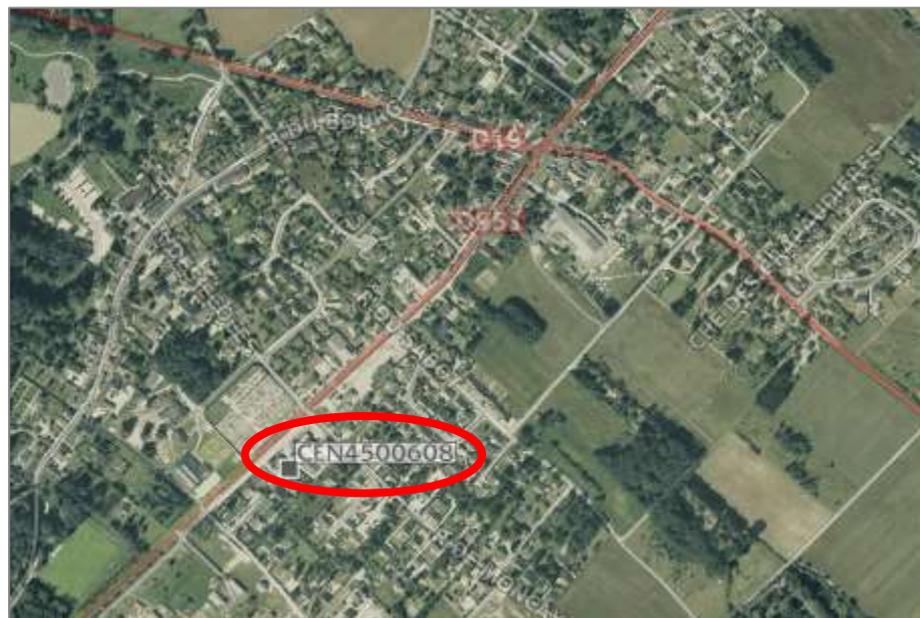
Risques technologiques et anthropiques

Sites et sols pollués (inventaire BASOL)

Aucun site ou sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics n'est recensé à Lailly-en-Val.

Les autres sites industriels susceptibles d'avoir généré des sites pollués (inventaire BASIAS)

La base BASIAS est la base nationale recensant les anciens sites industriels et activités de service (sites abandonnés ou non), susceptibles d'avoir laissé des installations ou des sols pollués (ce qui signifie que tous les sites répertoriés ne sont pas nécessairement pollués). 3 sites sont recensés à ce titre sur la commune de Lailly-en-Val.



N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
CEN4500608	MORIN Frères (Ets)	Atelier de serrurerie et de peinture	1 Route Blois de	LAILLY-EN-VAL	G45.21A C25.61Z	Activité terminée	Inventorié
CEN4501284	Commune de LAILLY-EN-VAL	Décharge d'ordures ménagères		LAILLY-EN-VAL	E38.11Z	Ne sait pas	Inventorié
CEN4501884	KIMMEL et Cie (Sté)	Travail des métaux	Lieu dit Choquetiers les	LAILLY-EN-VAL	C25.62B	Ne sait pas	Inventorié

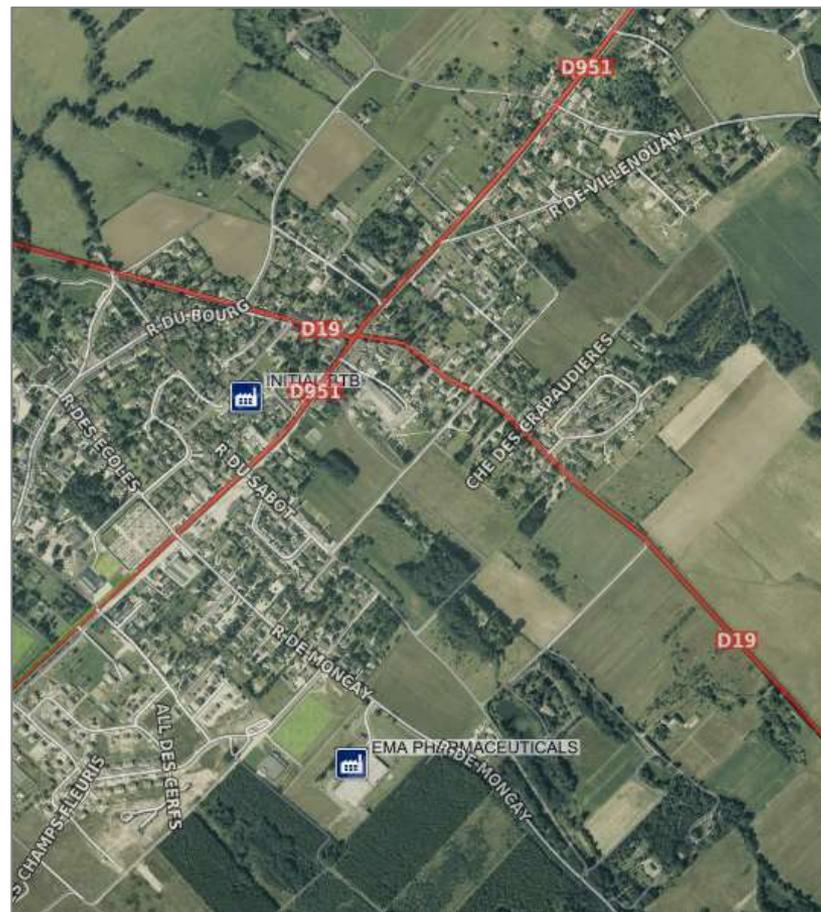
Risques technologiques et anthropiques

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Une ICPE est une installation exploitée ou détenue par toute personne physique qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.

Le site de recensement de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement signale la présence **de 2 ICPE sur Lailly**.

Aucun site SEVESO n'est présent sur la commune.



Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
EMA PHARMACEUTICALS	45740	LAILLY EN VAL	Autorisation	Non Seveso
INITIAL BTB	45740	LAILLY EN VAL	Enregistrement	Non Seveso

Risques technologiques et anthropiques

Centrale Nucléaire de Saint-Laurent-Nouan

- Lailly est concernée par le Grand Périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) - 10km autour de la centrale.

- Plan d'urgence avec les mesures à prendre et les moyens à mettre en œuvre en cas de crise nucléaire



Réseaux de la commune

Eau potable

- Le **captage et le traitement de l'eau potable est assuré par le syndicat intercommunal** de d'assainissement et d'eau potable de Lailly-Dry (SIAEP de Lailly-Dry).
- **Forage intercommunal** du chemin des grands cours qui est **situé sur la commune de Lailly-en-Val**.
 - Capacité est de 500 m³.
 - Dessert les communes membres du syndicat intercommunal : Lailly et Dry.
- Le service de distribution de l'eau potable est assuré par le **délégataire SUEZ**.
- **1378 abonnés au 31/12/2015 soit une consommation moyenne par abonné de 105.6m³/an.**
- L'eau distribué est conforme aux normes sanitaires.

Réseaux de la commune

Assainissement collectif

- **Lailly est desservie à environ 80% par un réseau de collecte des eaux usées**, pour une population desservie de 1128 foyers (au 31/12/2015)
- Le **service d'assainissement est géré par délégation, par SUEZ.**
- Réseau de type séparatif.
- Station d'épuration communale mise en service en 1998 et située route de Beaugency. Elle dispose d'une capacité nominale STEU de 4000 Equivalent Habitant (EH), (soit environ 1520 EH supplémentaires).
- **Capacité doit prendre en compte celle de la commune de Dry ?**

Assainissement non collectif

- Pour les ménages non-desservies par le réseau collectif, l'assainissement s'effectue par des dispositifs autonomes d'assainissement individuel.
- La Communauté de Communes de des Terres du Val de Loire (CCTVL) exerce la compétence en matière d'Assainissement Non Collectif (ANC).
- **Le SPANC contrôle-il les installations et la conformité ?**

Réseaux de la commune

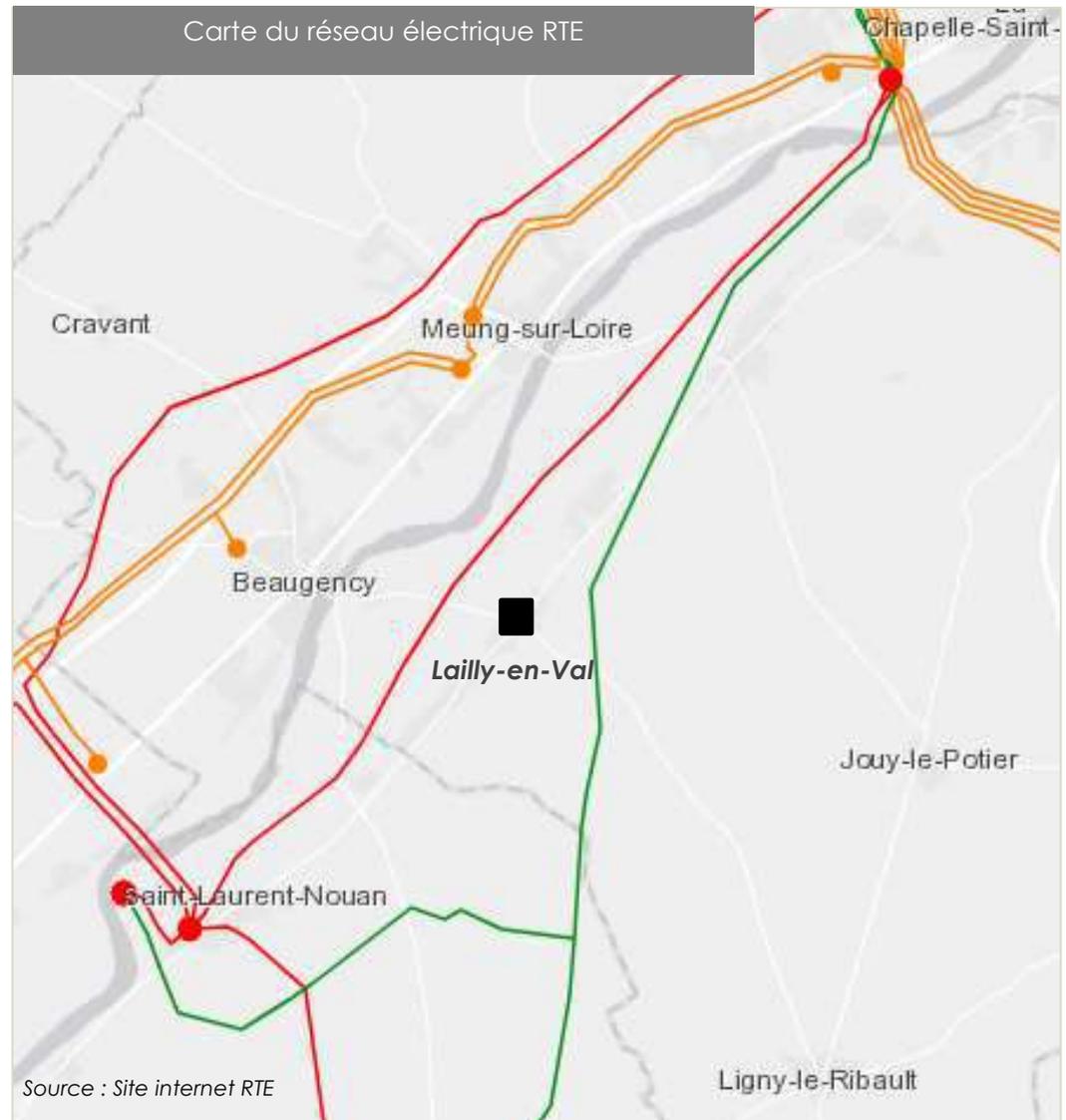
Electricité

- La compétence de gestion du Réseau Public de Transport d'Electricité est assurée par l'entreprise RTE (Réseau de Transport Electricité).
- La commune est concernée par les ouvrages de transport de l'énergie électrique à haute et très haute tension (>50 000 volts) suivants :

Liaison 400kV CHAINGY-VERGER

Liaison 225 kV BEAUREGARD – SAINT-LAURENT-NOUAN – CHAINGY

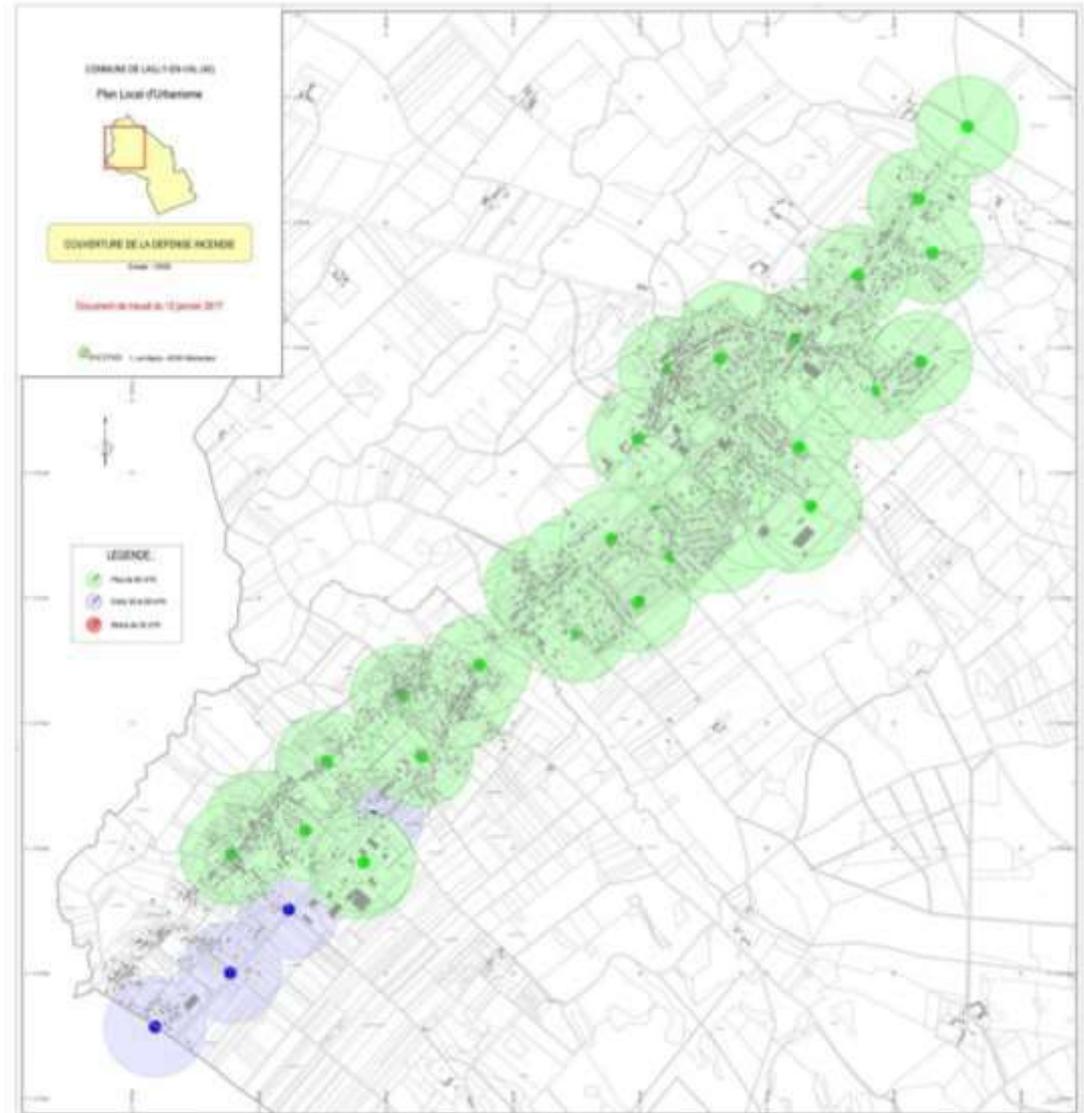
Le territoire est ensuite desservi par des lignes de distribution locales.

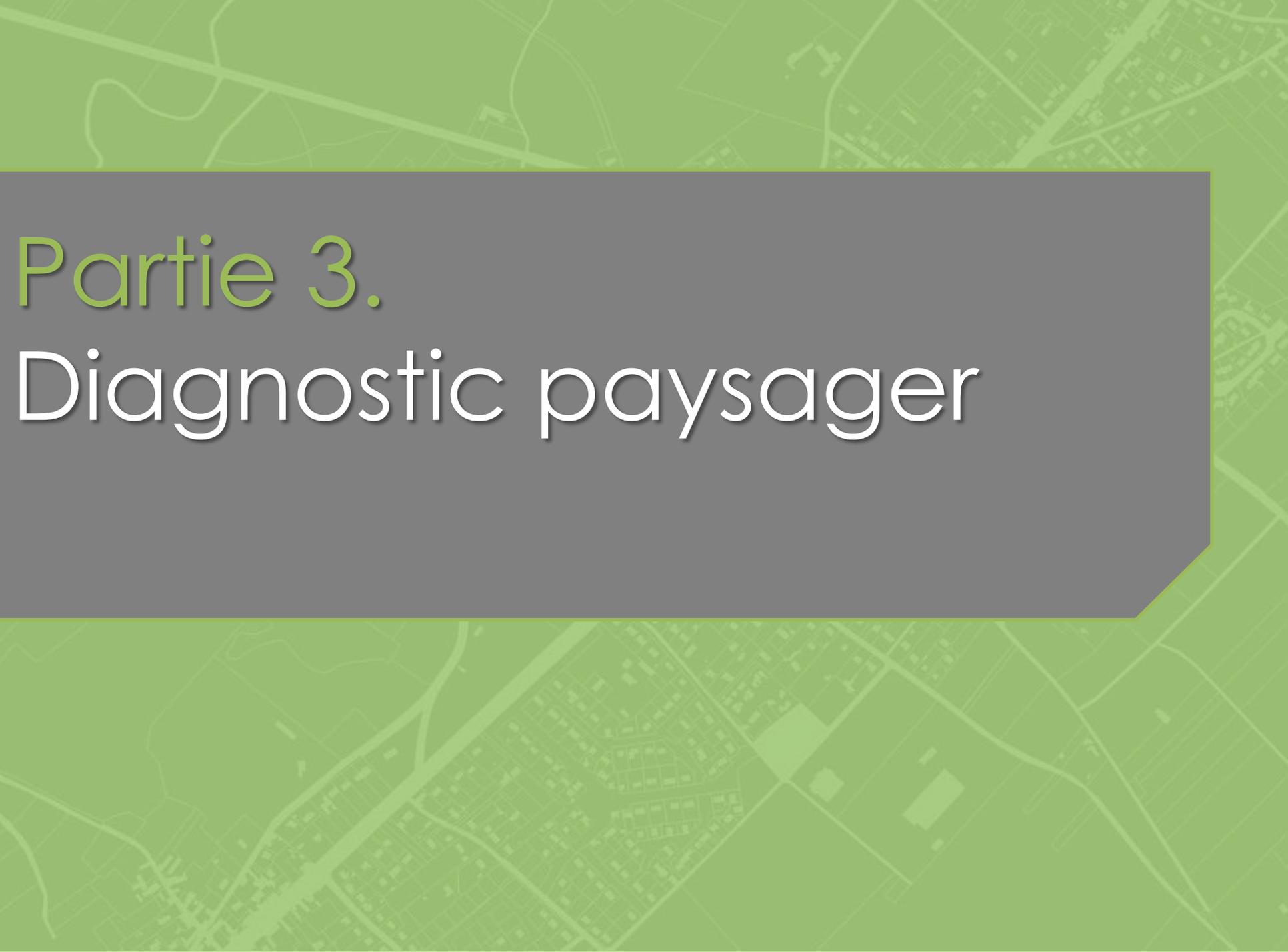


Réseaux de la commune

Défense incendie

Elle couvre la grande majorité des espaces bâtis du bourg avec un débit pression globalement suffisant à l'exception des périphéries



The background of the slide is a light green aerial photograph of a city or town, showing streets, buildings, and green spaces. A large, semi-transparent grey rectangle is overlaid on the left and top portions of the image, containing the text.

Partie 3.

Diagnostic paysager

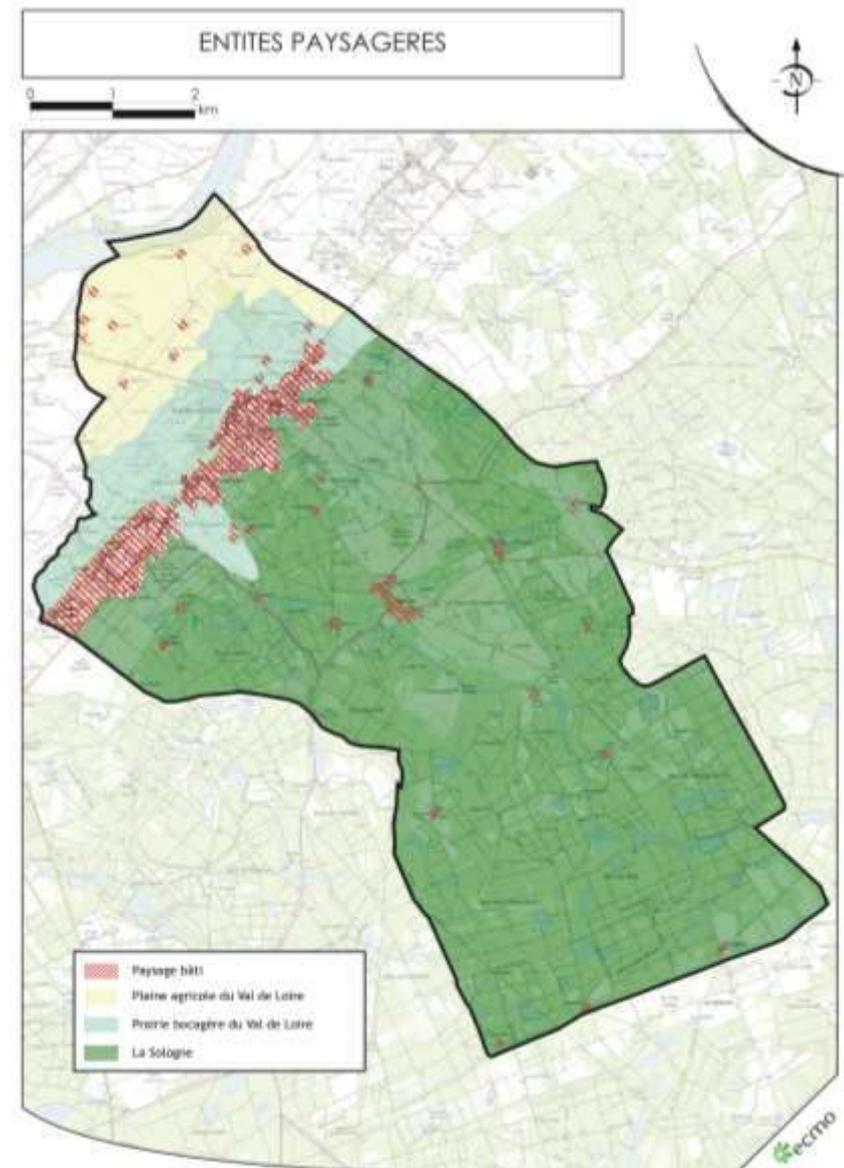
1. Les paysages naturels

Lailly-en-Val, installée sur la rive gauche de la Loire, est à la convergence de deux régions naturelles bien connues.

La commune appartient, selon l'atlas des paysages du Loiret :

- ✦ au **Val de Loire** pour la partie Nord-Ouest du territoire,
- ✦ au **plateau de la Sologne orléanaise** pour la partie Sud-Est.

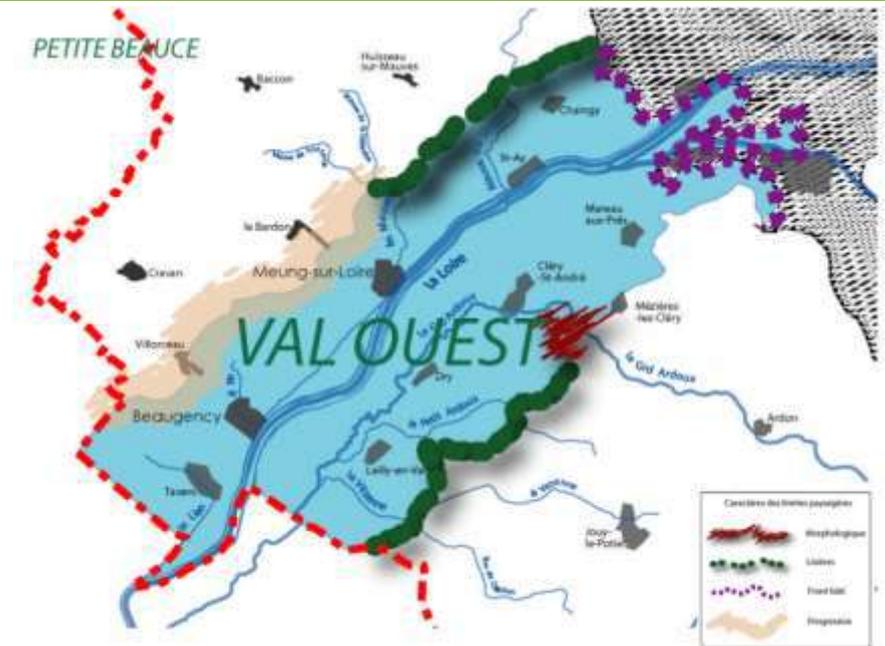
Entre ces deux paysages naturels, on ajoutera le paysage bâti implanté en limite de coteau.



1. Les paysages naturels

Le Val de Loire

Le Val de Loire est une des régions françaises qui a joué un rôle important dans l'histoire du pays. La Loire fut un axe de communication et de commerce de la période gallo-romaine jusqu'au 19ème siècle. De nombreux ouvrages, comme les levées, témoignent de l'interaction importante entre le fleuve et les populations qui s'y sont établies, et qui ont ainsi façonné ce paysage.



Ensemble paysager du Val de Loire/Val ouest et ses limites variées

Région naturelle du Val de Loire – Val Ouest – source : Atlas des paysages du Loiret /CG45



La ripisylve masque la rive opposée du fleuve



Vue de la Loire depuis la levée.

Sur le territoire communal, la Loire participe peu au paysage car la ripisylve fortement développée forme un écran qui accompagne le fleuve.

1. Les paysages naturels

Le Val de Loire : la plaine agricole

Sur la commune on distingue au-delà de la levée et de la ripisylve, une **plaine alluviale fertile** avec d'importantes cultures céréalières. Cette forte activité agricole est due à la richesse des terres, en contraste avec les terres pauvres de Sologne.

Ce **paysage ouvert** est ponctué de fermes, malgré la zone inondable. On note également la présence d'une importante ligne haute tension qui marque fortement le paysage avec ses pylônes hors d'échelle.



La ligne haute tension marque le paysage



Paysage ouvert de la plaine alluviale

Bien qu'une importante ripisylve ferme le paysage en rive du fleuve, cet espace ouvert offre, au niveau du carrefour avec la voie qui dessert les Corbillières, une perception furtive sur Beaugency avec l'église et la tour dite « de César ».



Vue sur Beaugency depuis la plaine alluviale

1. Les paysages naturels

Le Val de Loire : les prairies bocagères

Aux abords de l'Ardoux **le paysage** change et **se referme** avec des prairies bocagères et la ripisylve qui accompagne les différents bras de rivières. Ce paysage plus intime forme un fort contraste avec la plaine alluviale ouverte.



1. Les paysages naturels

Le Val de Loire : Patrimoine mondial de l'UNESCO

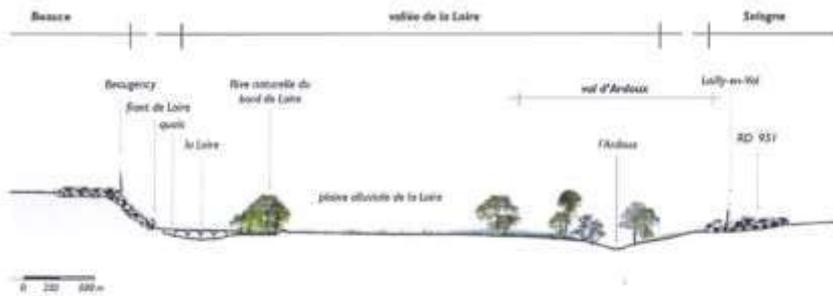
Ce **paysage est inscrit, depuis le 30 novembre 2000, sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**, au titre des **paysages culturels évolutifs**. Il s'étend sur près de 800 km² de la vallée de la Loire, de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49).

Le défi consiste maintenant à orienter le nécessaire développement du Val de Loire pour en préserver la **Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE)** qui a justifié son inscription. Pour cela un plan de gestion a été étudié. Il propose **neufs orientations** thématiques visant la préservation et la valorisation du site.

Une identification des paysages emblématiques du Val de Loire a abouti à 25 périmètres d'étude qui ont fait l'objet d'une fiche plus détaillée.

Lailly-en-Val appartient à la fiche 15 « Beaugency et Lailly-en-Val » qui concerne les communes de Beaugency, Lailly-en-Val et Tavers.

Les objectifs pour ce secteur sont de préserver la composition globale de la vallée.



Coupe transversale schématique de la vallée de la Loire à Beaugency

L'ensemble de la commune est incluse dans ce périmètre :

- La plaine agricole du Val de Loire est incluse dans le périmètre strict,
- le reste de la commune est située dans la zone tampon.



1. Les paysages naturels

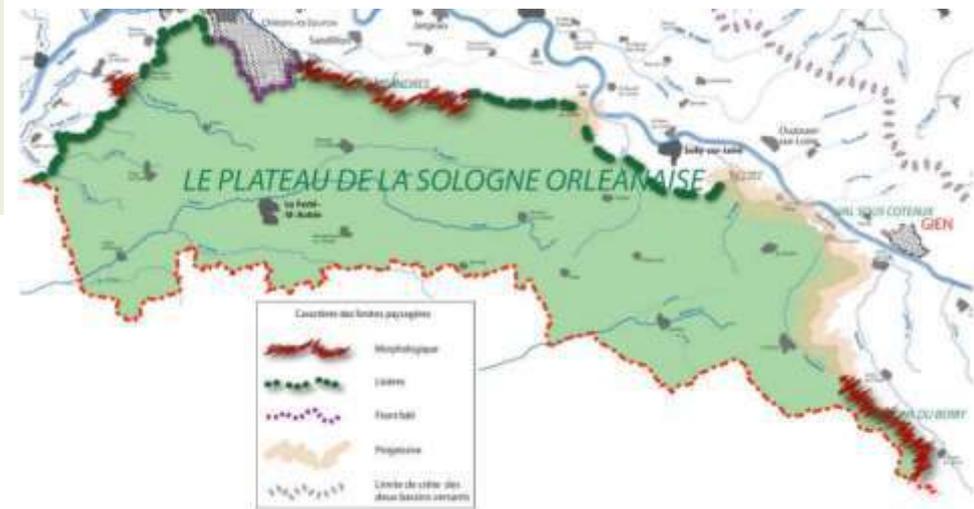
La Sologne :

Le **plateau de la Sologne orléanaise** forme un vaste plateau où la flore et la faune occupent une place importante et se caractérise par d'importantes **lisières boisées interrompues** de temps en temps par des clairières, le plus souvent de petites dimensions. Les **nombreux étangs jouent un rôle important dans l'équilibre de ce milieu**. Ils sont réalisés pour assainir les terres marécageuses. Ils ont été utilisés pour la pisciculture et sont conçus pour fonctionner en cascades. Les demeures et châteaux sont le plus souvent cachés au regard et ne sont pas accessibles du fait de nombreux chemins privés.

La découverte de ce territoire reste cependant facile à travers son réseau de **chemins forestiers et de chemins de grandes randonnées comme le sentier historique de la vallée de rois** qui traverse le territoire communal.



L'étang Ribault.



Ensemble paysager du Plateau de la Sologne orléanaise et ses limites dues au relief et aux lisières

Région naturelle du plateau de la Sologne orléanaise – source : Atlas des paysages du Loiret/CG45.

1. Les paysages naturels

La Sologne :

Cette mosaïque de massifs boisés, de clairières et d'étangs offre un paysage qui a tendance à se refermer. La **faible valeur agronomique** des terres **entraîne leurs abandons et l'apparition de friches**.

La **chasse reste une activité** important pour cette région qui possède un important réservoir de gibier.

L'occupation urbaine est faible dans cet espace boisé. Elle se limite à **un hameau et plusieurs écarts bâtis**.



Parcelle en friche qui va retourner à l'état de boisement.



Boisement traversé par des chemins de randonnées.



Clairière de Sologne avec ligne HTA en arrière-plan.

2. Les perceptions et entrées du bourg

Les perceptions et entrées du bourg :

Le **bourg** est implanté **entre le paysage fermé de la Sologne** et les **prairies bocagères du Val de Loire**. Cette végétation ne permet pas de véritables perceptions du Bourg.
Les **entrées du bourg offrent des images variées selon leurs localisations**.

- Les entrées depuis l'axe structurant de la RD 951

Elles ont la particularité d'être implantées en limite de chacun des anciens hameaux et d'indiquer leurs noms.

Cette succession de panneaux d'entrée à l'intérieur d'une même zone urbaine étendue a l'avance de faire un rappel à la vigilance de l'automobiliste.

Ces **entrées sont marquées par les longues lignes droites de la RD et la mixité du bâti implanté en rive de la voie**. L'entrée en arrivant de Saint-Laurent-Nouan est marquée par les bâtiments d'activités.



Entrée Nord-Est avec longue ligne droite et mixité du bâti



Entrée Intermédiaire au hameau des Trois cheminées.



Entrée Sud-Ouest marquée par la zone d'activités.



2. Les perceptions et entrées du bourg

Les entrées du bourg :

- Depuis la RD 19,

L'entrée en **arrivant de Ligny-le-Ribault est marquée par les extensions récentes**, proposant ainsi une image assez banalisée.

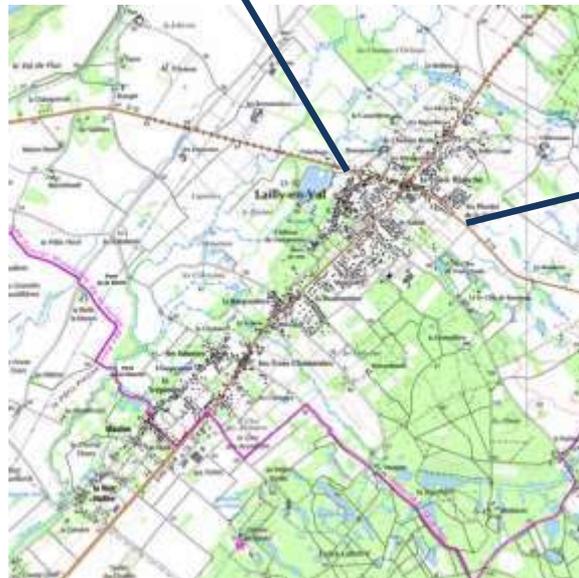
En **arrivant de Beaugency, l'étang communal avec l'église en fond de perspective** offre une **image de qualité à préserver**.



L'entrée en arrivant de Beaugency.



Belle perception sur l'église au niveau de l'entrée en arrivant de Beaugency.



Entrée par la RD 19, en arrivant de Ligny-le-Ribault, marquée par les extensions récentes.

2. Les perceptions et entrées du bourg

Les entrées du bourg :

- Depuis les voies secondaires

les **entrées** sont souvent marquées par les **extensions récentes** et une **activité pour l'entrée en arrivant du hameau de Monçay**.



Entrée intimiste marquée par les extensions récentes.



Entrée Est en arrivant du hameau de Monçay marquée par les extensions récentes et une activité.



3. Le paysage bâti

Structure et organisation urbaines :

La **commune de Lailly-en-Val** est constituée d'un **bourg**, d'un **hameau** et de **plusieurs écarts bâtis**. Le **bourg implanté en limite de coteau** offre l'image d'un « **village rue** » avec l'urbanisation qui s'étend sur toute la largeur de la commune, en rive de la RD 951.

Le **bourg** comprend **plusieurs entités** :

- Le centre historique qui est localisé au Nord-Ouest de l'axe structurant de la RD 951,
- les trois anciens hameaux de la Croix Blanche, Mévault et les Trois Cheminées qui sont localisés sur la RD 951 et qui ne forment plus qu'une seule entité avec les extensions récentes qui comblent les ruptures urbaines,
- Les hameaux des Sausses, la Trépinrière et de Maulne, implantés en retrait de la RD et qui sont eux aussi rattachés à l'entité du bourg par des extensions récentes.



3. Le paysage bâti

Structure et organisation urbaines :

ENTITES BATIES
«Le Bourg Sud-Ouest»



ENTITES BATIES
«Le Bourg Nord-Est»



3. Le paysage bâti



Le centre ancien :

Le **centre ancien de Lailly-en-Val est restreint.**

Il **va du château de Fontpertuis à la route de Beaugency.** Il offre l'image d'un village rue avec une **voie de faible emprise et du bâti implanté principalement à l'alignement.** Quelques sentes piétonnes permettent de se déplacer plus en sécurité notamment pour rejoindre les écoles.

Le **bâti reste de taille modeste**, souvent R + combles et parfois R + 1 avec quelques constructions R + 1 + combles. L'architecture des bâtiments empreinte les caractéristiques des deux régions naturelles qui composent le territoire. On observe des **constructions en pierres calcaires avec toitures en ardoises** pour le Val de Loire et des **constructions avec présence de briques** et toitures en tuiles plates de pays pour la Sologne.

Les principaux lieux de vie sont localisés aux abords de l'église et de la mairie avec notamment plusieurs espaces de jeux et de loisirs.



Rue de la Mairie : voie de faible emprise avec bâti implanté à l'alignement.



Bâtiment R + 1 + combles avec toiture en ardoises.



Bâtiment R + combles avec toiture en tuiles plates de pays, lucarnes et corniche en briques

3. Le paysage bâti

Les anciens hameaux rattachés au bourg :

Ces hameaux **présentent une urbanisation dense avec un bâti à l'alignement.**

L'emprise de la voie est plus importante sur la RD 951 que sur le reste du bourg.

On note la présence d'une ferme dans l'ancien hameau de la Trépinrière.

On retrouve les **mêmes caractéristiques des constructions que dans le bourg historique** avec une dominante de bâti d'origine rural.



Alignement bâti le long de la RD dans l'ancien hameau des Trois Cheminées.



Ferme dans l'ancien hameau de la Trépinrière, en retrait de la RD 951.



Carrefour entre la RD 951 et la RD 19 au niveau de l'ancien hameau de la Croix Blanche, le bâti ancien à l'alignement marque le carrefour.



Voie de large emprise, bâti R + combles et R + 1 à l'alignement dans l'ancien hameau de Mévault.

3. Le paysage bâti

Les extensions récentes :

Les **extensions récentes se sont d'abord implantées le long des voies existantes**. Elles ont ainsi reliées les différents hameaux entre eux. **L'urbanisation en rive de la RD 951 forme un ruban continu simplement interrompu par la vallée du ru de Vezennes.**

L'urbanisation est moins dense avec des constructions en retrait, implantées au milieu de la parcelle.

Des « dents creuses » sont présentes et renforcent cette impression de faible densité.

Les **extensions récentes se sont également implantées en rive des voies existantes entre la RD 951 et les anciens hameaux de Maulne et des Sausses** laissant des cœurs d'îlots non urbanisés.



Extensions récentes en rive de la RD 951.



« Dent creuse » en rive de la RD 951.

3. Le paysage bâti

Les extensions récentes :

Après les extensions en rive des voies existantes **plusieurs lotissements sont aménagés au Sud-Est de la RD 951**. Ces derniers aménagements permettent de retrouver une densité plus importante que les constructions au coup par coup en rive des voies existantes.

Ces lotissements ont également permis l'aménagement de plusieurs logements locatifs.

➤ Une **attention particulière devra être apportée aux « dents creuses »** et rupture urbaines afin de densifier l'urbanisation existante **avant d'étendre d'avantage la zone urbaine**.



3. Le paysage bâti

Les activités :

Les activités revêtent plusieurs aspects.

Les **premières ont été implantées en rive de la RD 951** et ponctuent ainsi la traversée de la commune.

Au Sud-Ouest du bourg l'aménagement d'une zone d'activités marque l'entrée en arrivant de Saint-Laurent-Nouan. Les plantations réalisées en rive de la RD permettent atténuer l'impact des bâtiments.

Une **activité est également présente à la sortie Sud du bourg en direction de hameau de Monçay.**

On note la présence d'un **bâtiment d'activités fermé en rive de la RD951**. Le devenir de ce bâtiment devra être réfléchi afin de ne pas avoir un point noir visuel sur cet axe structurant.



Activité au cœur de la zone urbaine, en rive de la RD 951.



La zone d'activités de la commune à l'entrée Sud-Ouest.



Activité à l'entrée Est du bourg en arrivant de Monçay



Activité fermée en rive de la RD 951

3. Le paysage bâti

Les espaces publics :

Dans le **bourg les espaces publics se concentrent essentiellement aux abords de l'église**. Des aménagements ont permis d'offrir d'importants espaces de détente aux abords de l'étang municipal. Ces espaces facilitent les rencontres des habitants lors de réunions sportives (pétanque) et de loisirs.

Ils permettent également un meilleur accueil des touristes sur la commune (aire pour camping-car).

Le **stationnement est également possible aux abords de l'église**. Les autres poches de stationnement sont situées aux abords des équipements et le long des voies (stationnement longitudinal).



L'étang communal et ses espaces de détente.



Espace récréatif et sportif.



Espace d'accueil des camping-cars



Espace de stationnement au pied de l'église.

3. Le paysage bâti

Les espaces naturels du bourg :

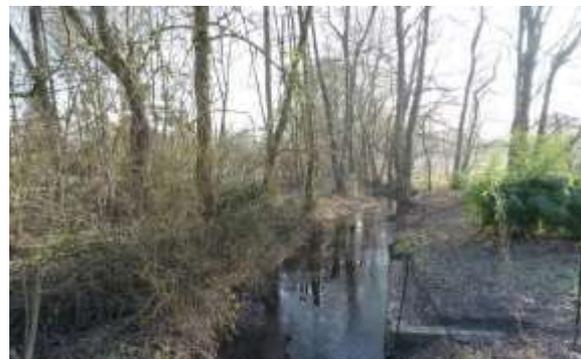
Plusieurs espaces naturels sont encore présents dans le bourg :

- **La vallée du ru de Vezenne traverse le bourg** est formée une rupture urbaine entre l'ancien hameau de Mévault et des Trois Cheminées.

- Le **Petit Ardoux** traverse l'espace aménagé **aux abords de l'étang communal**.

Un espace boisé entre le château de Fontpertuis et le stade apporte une respiration dans la zone urbaine du bourg (il a permis l'aménagement d'espaces de jeux).

- Les **espaces naturels** sont également **présents** au niveau des ruptures urbaines **entre les hameaux des Sausses, de Maulne** et de l'urbanisation en rive de la RD 951.



La vallée du ru de Vezenne forme une rupture dans le ruban urbain en rive de la RD 951.



Le Petit Ardoux aux abords de l'étang communal.



Espace naturel avec équipements sportifs rue de la Mairie.



Rupture urbaine entre les Trois Cheminées et les Sausses.

3. Le paysage bâti

Le hameau de Monçay :

Ce hameau, **localisé au cœur du territoire communal**, est une **ancienne paroisse rattachée à Lailly-en-Val en 1799**. L'église fut détruite en 1790.

Le bâti présente une trame assez lâche avec une rupture urbaine au niveau de la vallée du ru de Vezenne et de la zone humide qui l'accompagne.

Il se **compose d'une dominante de bâtis anciens avec quelques extensions récentes qui sont venues combler des « dents creuses »**.

Le carrefour des trois voies qui desservent le hameau forme une place centrale du hameau.



Cœur du hameau au carrefour des voies qui le desservent.



Rupture urbaine dans le hameau avec le ru de Vezenne.



Extensions récentes à l'est du hameau

3. Le paysage bâti

Les écarts bâtis :

Les **écarts bâtis** qui marquent le plus le paysage sont les **fermes et anciennes fermes** implantées dans la paysage ouvert de la **plaine alluviale**.

Les écarts présents en Sologne sont souvent masqués par la végétation environnante et impactent peu le paysage.



La Hellière, écart bâti dans la vallée du Petit Ardoux



Maison Neuve, écart bâti de la plaine alluviale



La Vigne, écart bâti en rive de la RD 109

3. Le paysage bâti

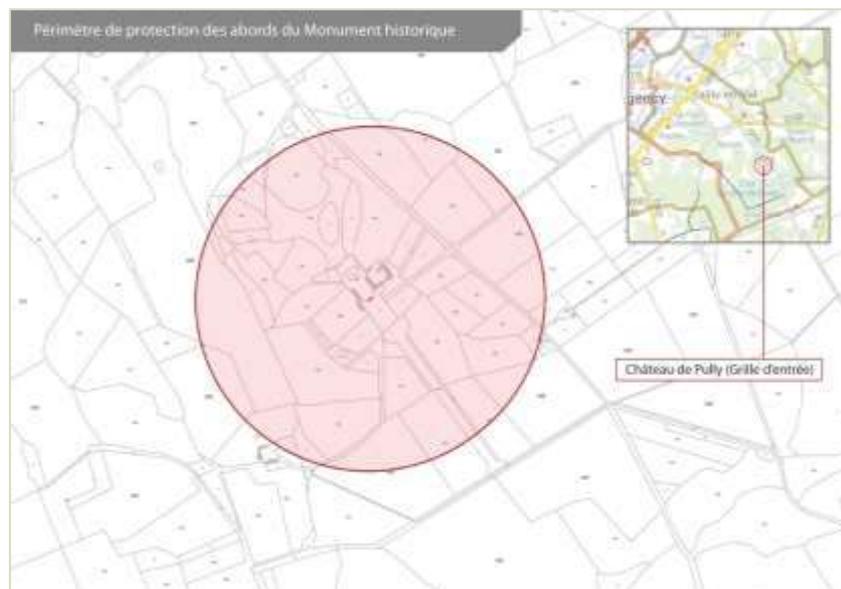
Le patrimoine architectural :

La **commune possède 1 monument historique** sur son territoire.

Le château de Pully (inscription par arrêté du 23 juin 1947) :

Edifice de style Louis XIV, **construit en 1763**, sur les vestiges d'un rendez-vous de chasse de François 1^{er}. La chapelle a été rajoutée vers 1850. **Seule la grille d'entrée du château est inscrite.**

Cette **reconnaissance engage une protection des abords de cet élément par la mise en place de la servitude de 500 mètres** et le **recours à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France** sur toute demande d'urbanisme susceptible de modifier l'aspect extérieur des abords.
La commune n'est pas dotée de périmètre de protection modifié ou adapté (PPM et PPA).



Château de Pully et sa grille d'entrée. Photo de la base de données du ministère de la culture

3. Le paysage bâti

Le patrimoine architectural :

En dehors du monument historique, Lailly-en-Val possède également **d'autres éléments remarquables** ainsi qu'un petit patrimoine témoin des traditions et de l'histoire locale. Cet ensemble apporte une qualité au paysage qu'il est important de préserver.



L'église Saint-Sulpice



Château des Gâchetières



Le château de Fontpertuis et sa grille d'entrée.



Source.



Bourgneuf



Pont sur l'Ardoux.



Croix de chemin



Éléments architecturaux, portails.



Puits.

3. Le paysage

La découverte de la commune permet également d'observer **plusieurs arbres et alignements d'arbres d'un port et d'une envergure remarquables**. Ils participent à l'ambiance paysagère du territoire et à la qualité esthétique et écologique des lieux.



Marronniers au carrefour entre la RD 19 et le chemin des Bœufs.



Allée de platane du château des Gâchetières



Chêne de la Truie en limite communale

3. Le patrimoine archéologique

68 sites archéologiques sont inventoriés sur l'ensemble du territoire.

Ils n'empêchent pas l'urbanisation mais tout projet les concernant devra faire l'objet d'une consultation préalable de la DRAC.

- Carte du SRA

4. Synthèse du diagnostic paysager

Les paysages naturels

- **Un territoire à l'articulation de deux régions naturelles : le Val de Loire et la Sologne**
 - ↳ Deux entités paysagères fortement contrastées.
 - ↳ Une vallée alluviale au paysage agricole ouvert et une plaine bocagère plus intimiste.
 - ↳ Un paysage fermé.
 - ↳ Un paysage reconnu pour la qualité de sa faune et de sa flore.
 - ↳ Un Val de Loire qui appartient au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le paysage bâti

- **Une urbanisation du bourg très étendue**
 - ↳ Un centre ancien restreint.
 - ↳ Des extensions récentes qui englobent les anciens hameaux pour ne former qu'une seule entité urbaine.
 - ↳ Un axe structurant qui offre l'image d'un village rue sur la largeur de la commune, avec un alternat entre bâtis anciens (anciens hameaux) et extensions récentes.
 - ↳ Présence de « dents creuses » et ruptures urbaines à combler avant de poursuivre l'étalement urbain.
 - ↳ Des activités réparties sur l'ensemble de la traversée mais avec une plus forte densité au niveau de la zone d'activités (entrée Sud-Ouest).
 - ↳ Une urbanisation limitée en dehors du bourg, un seul hameau et des écarts bâtis.
 - ↳ Quelques espaces publics de qualité qui renforce l'attractivité du bourg.

Les atouts de la commune

- **Des espaces naturels et architecturaux garants d'un cadre de vie de qualité**
 - ↳ La présence, à proximité du bourg, du Val de Loire, de la Sologne et de différentes vallées humides contribuent au maintien d'un cadre de vie de qualité.
 - ↳ Un patrimoine bâti et végétal de qualité.

The background of the slide is a light green aerial photograph of a city or town, showing streets, buildings, and green spaces. A dark grey rectangular box with a slight shadow is positioned horizontally across the middle of the image. Inside this box, the text "Merci de votre attention" is written in a white, sans-serif font.

Merci de votre attention